



# BILAN À MI-PARCOURS



*PCAET de Montluçon Communauté*



# ÉVOLUTION DU DOCUMENT

## ÉMETTEUR

Montluçon COMMUNAUTÉ  
Cité Administrative, 1 rue des Conches  
03100 MONTLUCON

## DOCUMENT

Date	Rédacteur	Action
Mai à septembre 2024	Montluçon communauté / SDE 03	Co-rédaction - V1-V2
Septembre 2024	SDE03	Relecture - V1
Septembre 2024	Montluçon communauté	Relecture - V2
Octobre/Novembre 2024	Montluçon communauté / SDE 03	Retouches et co-rédaction – V3 à V6
Décembre 2024	Montluçon communauté	Validation V6



# SOMMAIRE

Introduction.....	1
I. Contexte.....	2
1. La démarche Plan Climat Allier .....	2
a. Rappels généraux.....	2
b. Les grandes étapes des PCAET en Allier.....	3
c. La vie des PCAET .....	4
2. Rappels des objectifs nationaux et des potentiels 2050 atteignables Climat Air Energie.....	5
a. Réduire la consommation énergétique du territoire.....	5
b. Développer les énergies renouvelables.....	5
c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	6
d. Améliorer la qualité de l'air .....	6
e. Maintenir le stockage carbone .....	6
3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050 .....	7
II. Dynamique du territoire .....	8
1. Consommations énergétiques .....	8
a. Evolution des données.....	8
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	10
2. Production énergies renouvelables .....	11
a. Evolution des données.....	11
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	12
c. Focus sur l'autonomie énergétique du territoire .....	14
3. Emissions de gaz à effet de serre .....	15
a. Evolution des données.....	15
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	16
4. Qualité de l'air.....	18
a. Evolution des données.....	18
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?.....	19
5. Stockage carbone.....	20
a. Flux de carbone.....	20
b. Stock total .....	21
III. Avancement des actions.....	23
1. Avancement global des actions de la collectivité .....	23
2. Avancement global des actions des partenaires .....	26
IV. Synthèse.....	28
1. Synthèse du bilan/synthèse technique .....	28

a.	Synthèse des évolutions des piliers PCAET .....	28
b.	Synthèse de l'avancement des actions du plan d'action PCAET.....	29
2.	Anticipation et préparation des évolutions futures.....	29
a.	Compatibilité.....	29
c.	Prise en compte des documents d'urbanisme.....	30
d.	Actualités législatives et réglementaires .....	30
	Conclusion .....	31
	Lexique .....	32
	Annexes .....	33
	Annexe 1 : Détails des avancements des actions portées par Montluçon Communauté. ....	34
	Annexe 2 : Détails des avancements des actions portées par les structures partenaires.....	70



## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC .....	3
Figure 2 : Etapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source: SDE03.....	4
Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de Montluçon communauté. Source : Stratégie du PCAET de Montluçon Communauté.....	6
Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de Montluçon Communauté .....	7
Figure 5: évolution de la consommation d'énergie sur le territoire de Montluçon communauté. Source: Terristory .....	9
Figure 6: Trajectoire PCAET sur la consommation d'énergie sur le territoire de Montluçon communauté. Source: SDE03 avec données ORCAE. ....	10
Figure 7: Evolution de la production d'EnR sur le territoire de Montluçon communauté. Source: Terristory.....	11
Figure 8: Trajectoire PCAET sur la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Montluçon communauté. Source: SDE03 avec données ORCAE. ....	12
Figure 9: Comparaison de la production d'énergie et de la consommation d'énergie. Source: Terristory, données ORCAE 2022 .....	14
Figure 10: Evolution des émissions de GES sur le territoire de Montluçon communauté. Source : Terristory.....	15
Figure 11: Trajectoire PCAET sur les émissions de GES sur le territoire de Montluçon communauté. Source: SDE03 avec données ORCAE. ....	16
Figure 12 : Niveau d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre par le territoire de la Communauté d'Agglomération de Montluçon Communauté selon les échéances réglementaires du PCAET. Source : stratégie Air Energie Climat du PCAET .....	18
Figure 13: Evolution des polluants atmosphériques sur le territoire de Montluçon communauté. Source : Terristory....	18
Figure 14: Flux de carbone sur le territoire de Montluçon Communauté. Source: ALDO .....	20
Figure 15: Stockage carbone selon le type de surface sur le territoire de Montluçon communauté. Source : Terristory. ....	21
Figure 16: Ventilation surfacique du territoire de Montluçon Communauté. Source: Stratégique PCAET, données CLC 2012 .....	21
Figure 17: Avancement des actions représenté par curseur. Source: SDE03 .....	23
Figure 18: Avancement des actions PCAET portées par Montluçon Communauté en fin 2023. Source: Montluçon Communauté. ....	25
Figure 19: Avancement des actions PCAET de Montluçon Communauté portées par les structures partenaires.....	27
Figure 20: Avancement des actions du PCAET de Montluçon Communauté, tout porteur confondus. ....	29
Figure 21: Evolution des étiquettes énergétiques. Source: Espacite, Sofraite. 2024 .....	49
Figure 22: Suivi des dossiers concernant les aides aux remplacements de chaudière par le CD03. Source: Données du CD03.....	50
Figure 23 : Localisation des sites étudiés (source : ISL Ingénierie) .....	77
Figure 24: Carte du territoire d'action du SICTOM RM. Source : SICTOM RM.....	89

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Avancement des actions portées par Montluçon Communauté. ....	24
Tableau 2: Avancement des actions portées par les structures partenaires.....	26
Tableau 3: Récapitulatifs des évolutions chiffrées des piliers du PCAET pour Montluçon Communauté. ....	28



# INTRODUCTION

L'année 2024 marque l'année du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), étape obligatoire réglementairement 3 ans après le vote du PCAET comme défini dans l'article R. 229-51 du code de l'environnement. Montluçon communauté ayant voté son PCAET le 30 novembre 2021, ce bilan à mi-parcours parait en fin d'année 2024. Ce bilan à mi-parcours vise à prendre du recul sur les 3 premières années d'application du PCAET pour permettre de réorienter les efforts sur les 3 années restantes, et préparer sa révision au bout des 6 ans de mise en œuvre.

Il a été décidé de réaliser ce bilan via le pôle ingénierie du SDE03 afin d'appliquer, comme lors de la réalisation des PCAET, une logique de fédération des acteurs et de mutualisation des moyens entre les EPCI du département. Ce fonctionnement a été proposé aux élus des territoires lors d'une Commission Mixte Paritaire du 12/12/2023 et acté à cette occasion.

Après une présentation des rappels sur le PCAET, ce rapport présente un avancement des grands objectifs stratégiques du PCAET (pour la consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air et le stockage carbone), les bilans par actions et les éléments d'attention déjà notés et qui seront à prendre en compte lors de la révision du PCAET. Ce rapport est rendu disponible à tous dans un souci de transparence et comme demandé par la réglementation.

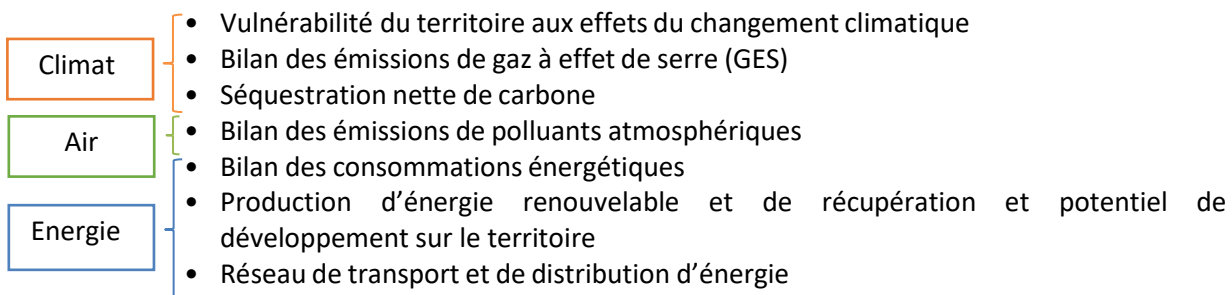


# I. CONTEXTE

## 1. La démarche Plan Climat Allier

### a. Rappels généraux

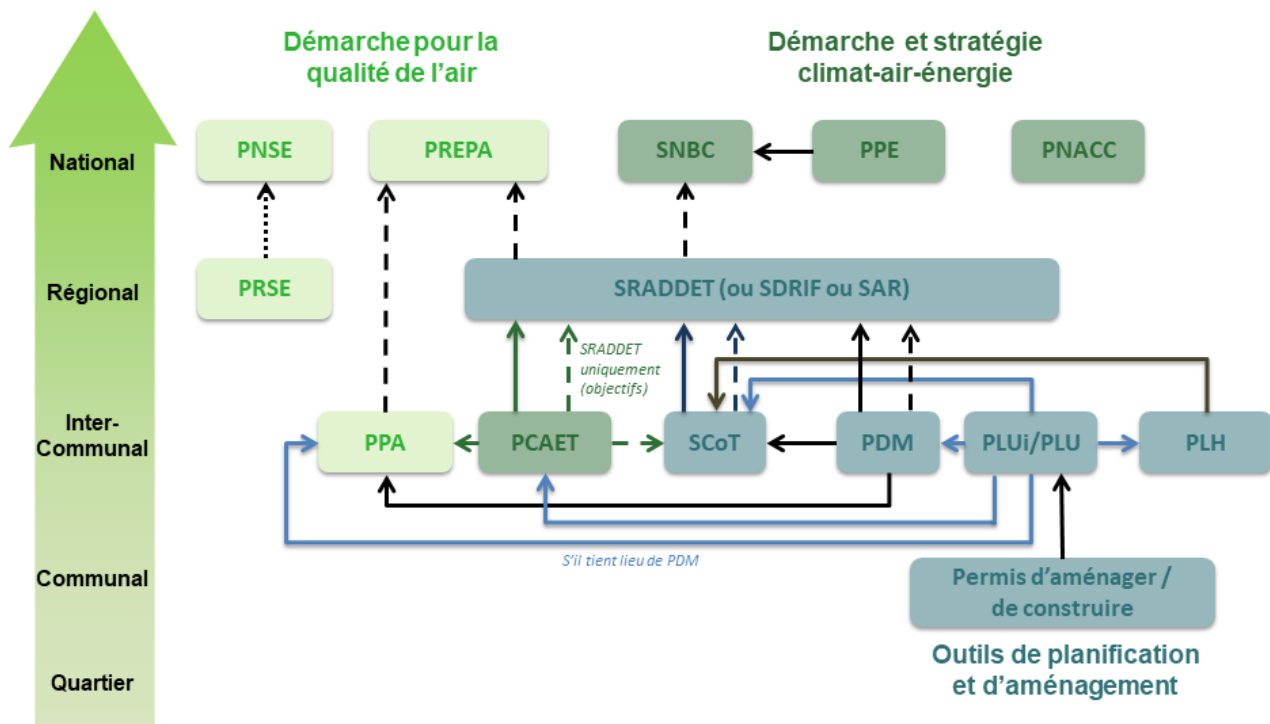
Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :



Élaboré à l'échelle d'une intercommunalité, le PCAET mobilise les acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux et facilite l'émergence d'actions concrètes en faveur du climat. Il est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et donne un pool d'actions à suivre durant 6 ans pour rentrer dans une trajectoire à atteindre à horizon 2030 et 2050.

Il se doit d'être conforme avec les textes internationaux (COP21), européens (protocole de Kyoto), nationaux (Grenelle I et II, LTECV) et territoriaux (SRADDET).

A l'échelle intercommunale, les PCAET constituent des documents de planification renforçant le rôle des collectivités sur les enjeux climat-air-énergie et dont l'élaboration doit s'articuler avec l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, la démarche doit s'articuler avec les autres outils de planification et documents d'urbanisme existants afin d'assurer une certaine complémentarité, comme le présente le schéma suivant :



**Légende:**

- > « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
- .....> Constitue un volet

Figure 1 : Articulation entre PCAET et dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC

**b. Les grandes étapes des PCAET en Allier**

Dès 2018, le SDE03 a proposé aux 11 EPCI de l'Allier, obligés et non obligés, de travailler sur les PCAET. Cela a permis de mutualiser le travail pour :

- Les phases de diagnostic, concertation des territoires, définition des stratégies et objectifs à atteindre et la construction des plans d'action qui ont été réalisés pour les 11 EPCI par le bureau d'étude E6/Nepsen
- Les phases d'évaluation environnementale des démarches qui ont été réalisées par le bureau d'étude Even
- L'encadrement global de la démarche et les liens à assurer entre les différents partenaires de la démarche qui ont été assurés par 3 agents du SDE03 (financements Leader à hauteur de 80%)

Les documents du PCAET de Montluçon communauté ainsi réalisés sont tous accessibles sur le site internet de l'agglomération : <https://www.montlucon-communaute.com/vivre-au-quotidien/developpement-durable/le-plan-climat-air-energie-territorial/>

Chaque EPCI de l'Allier est donc couvert par son propre PCAET et en est responsable. Chaque EPCI s'est organisé en interne pour définir un binôme technicien/élu afin de participer à la réalisation de son PCAET. Ces différentes étapes, détaillées dans la figure 2 ci-dessous, ont permis d'aboutir, après plus de deux ans de travail, au vote du PCAET le 30/11/2021 par Montluçon communauté.

## LE PCAET PAR ÉTAPES

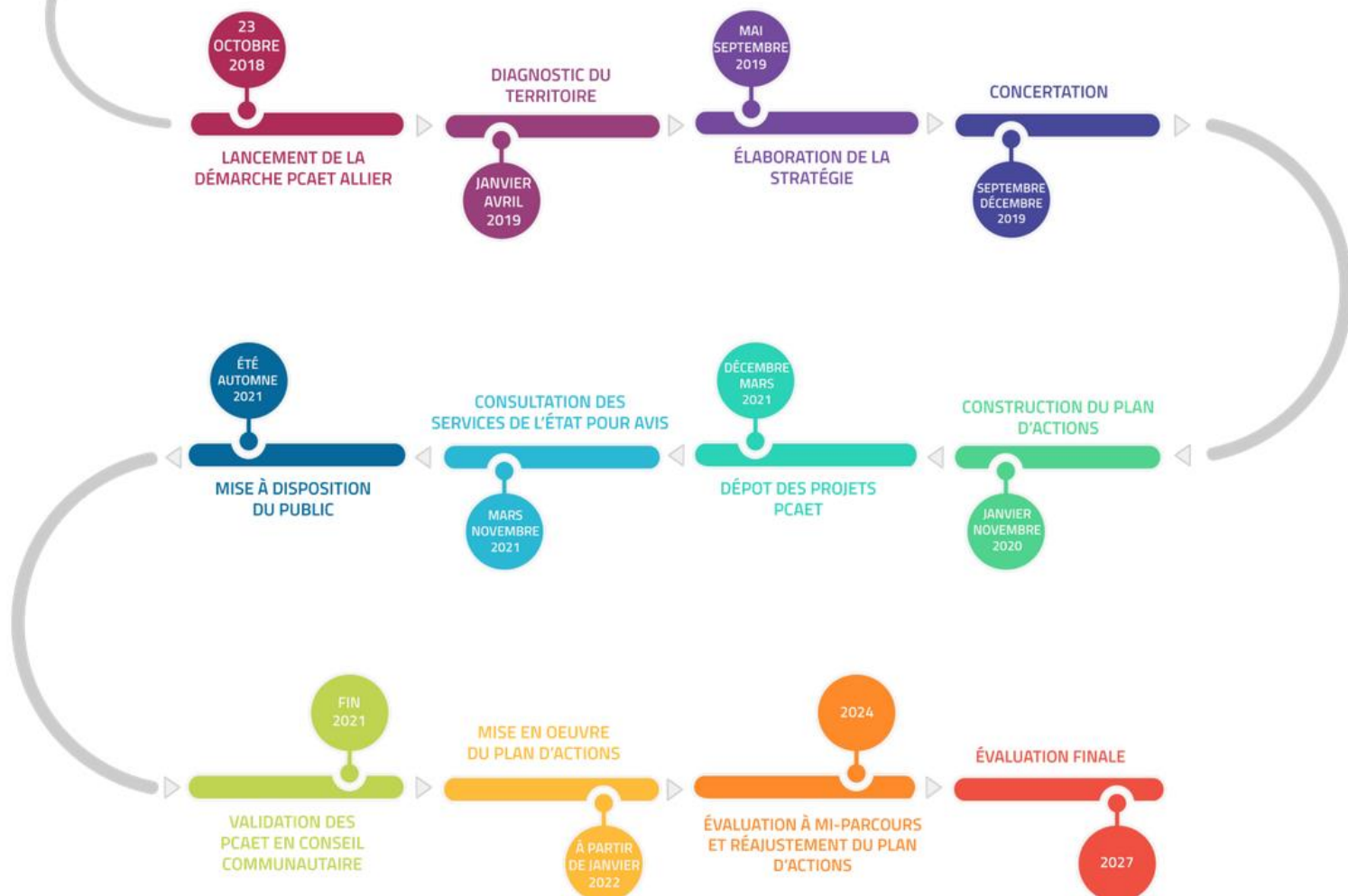


Figure 2 : Etapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source: SDE03

### c. La vie des PCAET

L'intercommunalité travaille depuis ce vote à mettre en œuvre et suivre les actions du PCAET. Le binôme agent/élu défini par l'intercommunalité est appuyé par un agent du SDE pour réaliser ce travail (via une convention de mutualisation EPCI-SDE03).

La réalisation du suivi est une obligation réglementaire dans le cadre des PCAET mais aussi un travail clé dans la connaissance des actions et dans l'amélioration continue de la démarche. Ainsi, chaque fiche action possède une partie dédiée aux indicateurs pour suivre l'avancement des actions. Ces indicateurs ont été définis par les différents porteurs et rédacteurs des fiches action. Ce suivi a pu se traduire par des COPIL annuels et par ce rapport à mi-parcours.

Lors de la première année du PCAET, le suivi des indicateurs initialement prévus dans les fiches action a été particulièrement complexe : données inexistantes, données non disponibles annuellement, données existantes mais complexes à récupérer, etc. Un travail sur ces indicateurs a donc été réalisé en deuxième année pour rendre l'étape de suivi réalisable. Pour cela, il a été nécessaire de refaire le point avec les différentes structures sur tous les indicateurs initialement proposés pour identifier les indicateurs pertinents et réellement récupérables. Ce travail a été fait en cohérence avec les informations remontées par la DDT03, à savoir : la possibilité de réaliser des modifications mineures sur les fiches sans besoin de réaliser de révision totale de la démarche.

Cette simplification des indicateurs à suivre a été faite en parallèle d'un travail d'optimisation des outils de suivi interne (réalisation d'un tableau de bord propre à chaque EPCI et identification des plateformes informatiques pouvant apporter des données).

## 2. Rappels des objectifs nationaux et des potentiels 2050 atteignables Climat Air Energie

Le PCAET étudie cinq grands piliers : la consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de Gaz à Effet de Serre, la Qualité de l'Air et le stockage carbone. Pour chacun de ces axes, le travail réalisé dans le diagnostic du PCAET a permis de souligner les attentes réglementaires et les potentiels d'évolution pour le territoire.

### a. Réduire la consommation énergétique du territoire

A l'échelle nationale, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) établit des objectifs ambitieux pour la France, avec une réduction visée de 20% de la consommation énergétique finale d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 par rapport à 2012. Au niveau régional, le SRADDET de la Région Auvergne Rhône Alpes vise à réduire la consommation énergétique de 15% d'ici 2030 par rapport à 2015.

D'après les conclusions du diagnostic Air Energie Climat, une **réduction maximale de 54%** de la consommation énergétique, soit 747 GWh, d'ici 2050 par rapport à 2016 est envisageable sur le territoire de Montluçon Communauté.

### b. Développer les énergies renouvelables

Des objectifs ont également été établis à ces différentes échelles pour augmenter la part des énergies renouvelables ainsi que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. En effet, la LTECV vise à ce que 32% des besoins énergétiques de la France soient couverts par des énergies renouvelables d'ici 2030. La loi Énergie-Climat, parue au Journal Officiel le 9 novembre 2019, renforce cet engagement en portant cet objectif à 33%. Le SRADDET envisage d'augmenter la production d'énergie renouvelable de 54% d'ici 2030, avec pour objectif d'atteindre une augmentation de plus de 100% d'ici 2050, à l'échelle de la Région.

Selon les conclusions du diagnostic Air Energie Climat, le territoire de Montluçon Communauté pourrait viser une production maximale estimée à 925 GWh d'ici 2050, soit **4 fois la production estimée en 2015**.

### c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la LTECV vise une réduction de 75% d'ici 2050 par rapport à 1990, tandis que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise une réduction de 73% pour la France par rapport à 2015. La loi Énergie Climat élève cet objectif en visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le SRADDET, quant à lui, fixe un objectif de diminution de 30% d'ici 2030 par rapport aux émissions de 2015 et vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le diagnostic Air Energie Climat estime qu'une **réduction maximale de 68% des émissions** en 2050 par rapport à 2015, soit arriver à 107 kteqCO<sub>2</sub>, est possible pour le territoire de Montluçon Communauté.

### d. Améliorer la qualité de l'air

La LTECV, en remplaçant les PCET par les PCAET, a élargi le champ d'action de ce dernier en intégrant des mesures visant à améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition aux polluants dans les territoires concernés. Des objectifs nationaux ont été fixés par décret (conformément à la directive européenne 2016/2284) puis déclinés à travers le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), établi en mai 2017, et couvrant la période 2017-2021. Au niveau régional, le SRADDET fixe des objectifs sectoriels pour 2030 visant à réduire les émissions de polluants par rapport à 2015.

Dans les PCAET, six polluants (oxydes d'azote (NOx), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), l'ammoniac (NH<sub>3</sub>), et les particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>)) sont suivis à partir des données d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et ont fait l'objet d'un diagnostic pour l'année 2015.

À partir de ce constat, Montluçon Communauté a pu définir des **potentiels de réduction d'ici 2050 pour chacun de ces polluants**, illustrés dans le tableau ci-dessous :

	Année 2016	Gains (t / %)	Niveau 2050
SO <sub>2</sub>	55 t	-24 t / -44%	31 t
NOx	707 t	-523 t / -74%	183 t
COVNM	727 t	-368 t / -51%	359 t
NH <sub>3</sub>	567 t	-163 t / -29%	404 t
PM <sub>10</sub>	226 t	-161 t / -71%	66 t
PM <sub>2,5</sub>	190 t	-131 t / -69%	60 t

Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de Montluçon communauté.  
Source : Stratégie du PCAET de Montluçon Communauté

### e. Maintenir le stockage carbone

Le décret n° 2016-849 a rendu obligatoire l'évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET mais aucun objectif chiffré du maintien ou de l'augmentation du stockage carbone n'est imposé. Cependant, travailler sur le stockage carbone peut permettre d'atteindre les objectifs visés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'objectif pour le stockage carbone doit être à minima de compenser la non-atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES.

Le diagnostic Air Energie Climat ne précise **pas de potentiel maximal de développement du stockage carbone atteignable**.

### 3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050

Ces éléments réglementaires, croisés avec les potentiels identifiés et les réalités de Montluçon Communauté ont servi de base à l'élaboration d'une stratégie avec les élus et les acteurs du territoire. La stratégie vise donc à atteindre ces objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'énergie, d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en tenant compte des réalités du territoire. Ces objectifs stratégiques sont récapitulés dans la figure 4 ci-dessous.

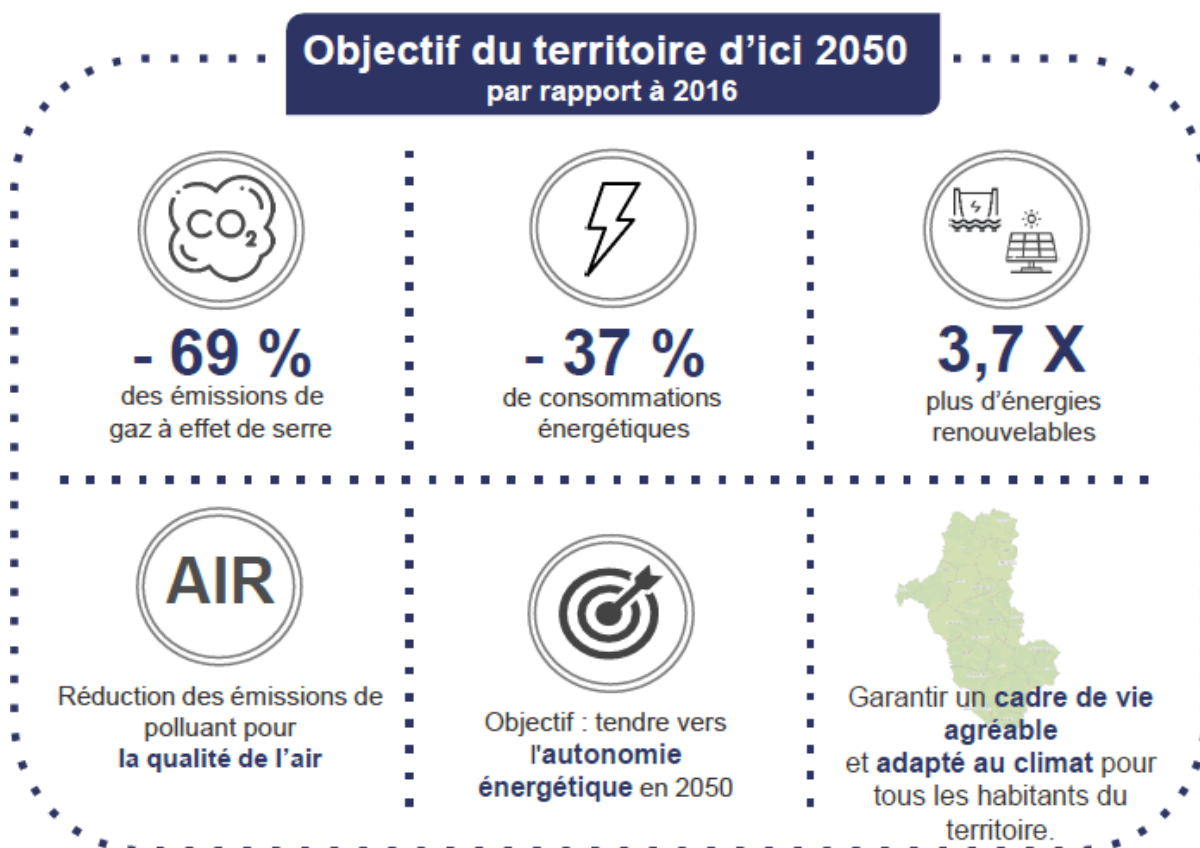


Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de Montluçon Communauté



## II. DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

La dynamique générale du territoire sera présentée à travers les évolutions sur les années passées des 5 piliers du PCAET : la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de Gaz à Effet de Serre, la qualité de l'air et le stockage carbone. Pour chaque pilier, des visuels réalisés par la plateforme Terristory, qui s'appuient sur des données en Open Data et produites par des structures de référence, ont été utilisés pour présenter les données les plus récentes (2022 lors de la rédaction). Ainsi, les données de consommation et de production d'énergie proviennent de l'ORCAE (Observatoire Régionale du Climat de l'Air et de l'Energie), les données relatives aux émissions de GES et à la qualité de l'air proviennent d'ATMO AuRA (Association Agréée pour Surveillance de la Qualité de l'Air AuRA) et les données relatives à la séquestration carbone proviennent de l'outil ALDO de l'ADEME. Ces observatoires et sources de données sont les mêmes que ceux utilisés en 2019 pour la réalisation des diagnostics PCAET.

Ces différents observatoires peuvent être amenés à faire évoluer leur méthodologie de calculs. Cela a pour objectif d'avoir des données plus fines à l'échelle des territoires. Cependant, ces changements de méthodologie peuvent entraîner des écarts entre les valeurs prises comme référence dans les PCAET et les valeurs recalculées (observable dans les décrochages entre la valeur réalisée et la tendance PCAET dans les graphiques 6 et 8 ci-dessous). En plus d'entraîner des incompréhensions, cela peut fausser la trajectoire à atteindre et visée dans le PCAET du territoire. C'est pour cela que, dès que cela est possible, les objectifs PCAET seront exprimés en pourcentage d'évolution.

### 1. Consommations énergétiques

La consommation d'énergie finale englobe « la consommation de toutes les branches de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : consommation propre d'une raffinerie) et des quantités de produits énergétiques transformés en d'autres produits. » (ADEME).

En 2016, la consommation d'énergie finale du territoire de Montluçon communauté s'élevait à 1623 GWh. **L'objectif visé dans le PCAET est une réduction de 37% d'ici 2050.** Grâce aux données de l'observatoire ORCAE, nous disposons des valeurs de consommation énergétique de 2015 à 2022, ce qui nous permet d'effectuer des analyses sur cette période.

#### a. Evolution des données

On observe dans la figure 5 ci-dessous que la consommation d'énergie sur le territoire, tout secteur confondu, est globalement en baisse. On note cependant une remontée des consommations après l'année COVID de 2020 ce qui amène les consommations à quasiment revenir à leurs valeurs d'avant COVID, principalement pour le tertiaire et le résidentiel. En effet, les consommations étaient de 1 492 GWh en 2019 puis 1 389 GWh en 2021 pour remonter à 1 463 GWh en 2022.

## Consommation d'énergie

- Par secteur
- Par type d'énergie
- Par usage

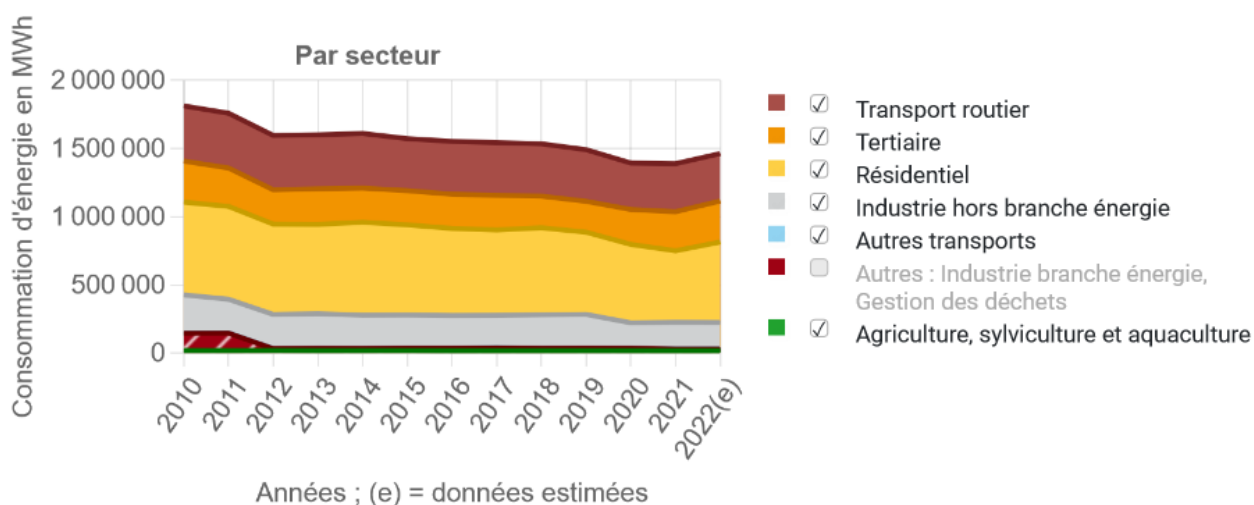


Figure 5: évolution de la consommation d'énergie sur le territoire de Montluçon communauté. Source: Terristory

Entre 2022 et 2015, on observe une diminution globale puisque les consommations d'énergie passent de 1 572 GWh en 2015 à 1 463 GWh en 2022, soit une baisse de 7% des consommations d'énergie (-9% dans les transports routiers, -11% dans le résidentiel, -19% pour les industries hors branche énergie, -44% pour les autres transports et -4% pour agriculture, sylviculture et aquaculture et une hausse de 20% dans le tertiaire).

Cette baisse des consommations est à mettre en parallèle de données phare telles que le nombre d'habitants. En effet, on dénombrait 63 316 habitants sur le territoire en 2015 et 59 471 habitants en 2022 (estimés). La consommation d'énergie par habitant est donc passée de 24,8 MWh/habitants en 2015 à 24,6 MWh/habitants en 2022. On note donc une baisse dans la consommation par habitant, même si elle reste légère, mais la baisse globale de consommation sur le territoire semble donc être imputée plutôt à la baisse d'habitant qu'à un changement de pratiques.

On note que le secteur le plus consommateur d'énergie est le résidentiel. Cela souligne que les actions à destination de l'habitat (public et privé) doivent être maintenues.

## b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Dans le PCAET, des objectifs 2030 et 2050 ont été définis. Il est donc intéressant de comparer les valeurs passées et la tendance linéaire des dernières années par rapport à ces objectifs à atteindre. Ces éléments sont représentés dans la figure 6 ci-dessous :

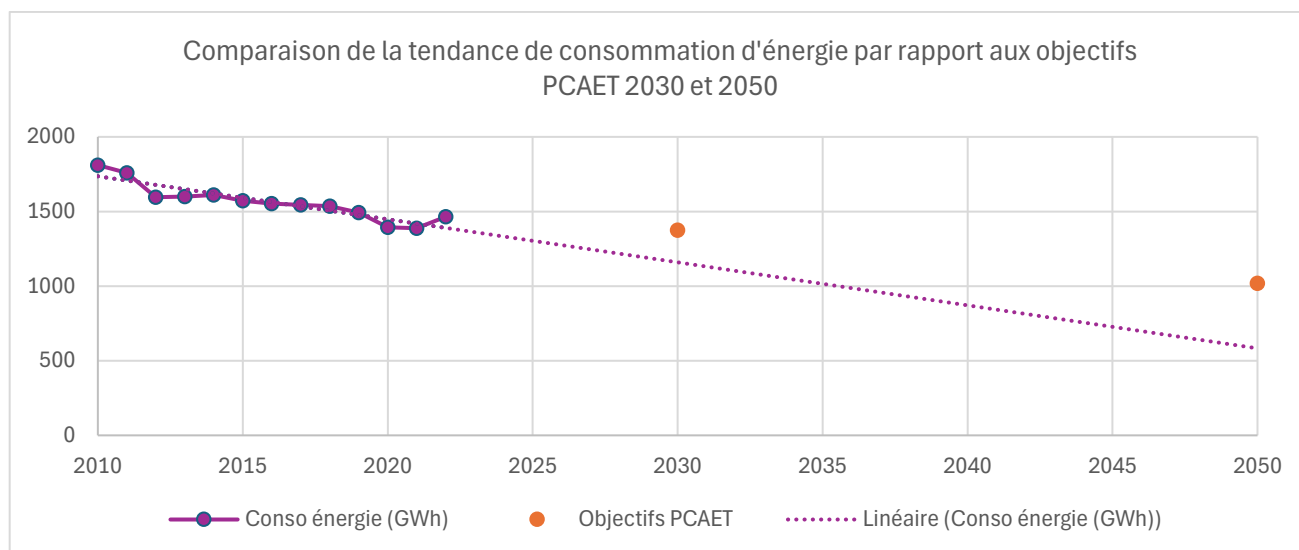


Figure 6: Trajectoire PCAET sur la consommation d'énergie sur le territoire de Montluçon communauté. Source: SDE03 avec données ORCAE.

On observe que la tendance de réduction des consommations d'énergie est en accord, et même inférieure, avec les objectifs 2030 (1374 GWh) et 2050 (1019 GWh). Attention cependant, car si les consommations repartent à la hausse comme cela est visible en 2022, la courbe de tendance linéaire peut ne plus être en cohérence avec les objectifs 2030 et 2050 du PCAET.

On peut donc considérer que pour le pilier de la consommation d'énergie, Montluçon Communauté est dans la bonne tendance mais que les actions de réduction des consommations (en particulier les actions sur l'habitat) doivent continuer pour consolider cette dynamique de réduction des consommations. Une vigilance particulière doit être maintenue sur la consommation d'énergie car c'est une thématique sur laquelle le territoire n'a pas une influence directe.

### A retenir - Consommations d'énergie

Le secteur le plus consommateur d'énergie est le **résidentiel**.

⇒ Besoin de maintenir les actions à destination de l'habitat (public et privé).

La tendance de **réduction** des consommations d'énergie sur le territoire est **cohérente** par rapport à la tendance visée dans le PCAET.

⇒ Besoin de consolider cette tendance.

## 2. Production énergies renouvelables

Dans le cadre du PCAET, les énergies renouvelables suivies sont fixées par l'article R229-51 du code de l'environnement qui cadre les éléments à retrouver dans le diagnostic. Ainsi, ce diagnostic doit détailler « les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique. ».

Pour rappel, Montluçon Communauté s'est engagée à accroître sa production d'énergie renouvelable de manière significative d'ici 2050, avec **pour ambition une production totale de 795 GWh soit une multiplication par 3,7 par rapport à la production de 2015**. Dans cette section, nous analyserons l'évolution de la production d'énergie renouvelable du territoire depuis 2015 afin d'évaluer sa progression par rapport à l'objectif fixé.

### a. Evolution des données

On observe dans la figure 7 ci-dessous que la production d'énergies renouvelables est en hausse rapide sur les dernières années (augmentation de 36 GWh entre 2020 et 2021).

#### Production ENR

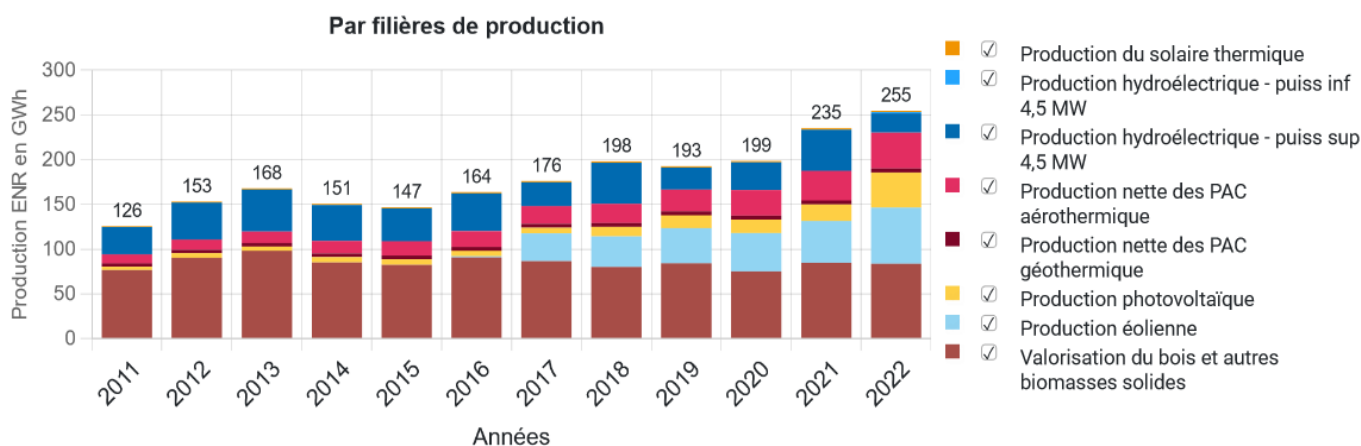


Figure 7: Evolution de la production d'EnR sur le territoire de Montluçon communauté. Source: Terristory

On observe une hausse de la production, toutes filières de production confondues, entre 2015 et 2022 avec 147 GWh produits en 2015 et 255 GWh en 2022, soit 73% d'évolution. En étudiant ces évolutions par filières, on note les éléments suivants :

- **L'énergie photovoltaïque** a la plus grosse évolution puisqu'elle passe de 6,3 GWh en 2015 à 39 GWh en 2022, soit une multiplication par 6 en 7 ans. Cela correspond à l'installation de parcs photovoltaïque au sol mais aussi à l'augmentation du nombre de toitures solarisées, chez les privés et les particuliers. L'énergie photovoltaïque ne représente cependant que 15% de la production totale d'énergie renouvelable en 2022.
- **L'énergie éolienne** : aucun projet n'était installé en 2015 et un premier parc éolien est rentré en production en 2017. Cette filière de production est donc passée de 0 GWh en 2015 à 63 GWh en 2022, représentant ainsi 25% de la production totale du territoire. La production éolienne dépend des niveaux de vent et peut donc varier d'une année sur l'autre, à périmètre constant

- **L'énergie hydroélectrique** subit une baisse de la production entre 2015 et 2022 avec 37 GWh produits en 2015 et 23 en 2022, soit une baisse de 37%. Des baisses particulièrement fortes sont à noter entre 2019 et 2018 et entre 2022 et 2021. Cela peut s'expliquer par des travaux sur les barrages, ce qui met à l'arrêt la production sur la durée des travaux, mais aussi par des années où la quantité d'eau (et donc le débit d'eau disponible pour la production au barrage) est réduite du fait des périodes de sécheresses.
- **La valorisation du bois et autres biomasse solides** reste relativement constante puisqu'elle passe de 82 GWh de production en 2015 à 84 GWh de production en 2022, soit une hausse de 1%. Cependant, du fait de l'augmentation des autres sources d'énergie, la valorisation du bois qui était la principale source d'énergie en 2015 (en représentant 56% de la production totale d'énergie sur le territoire) ne représente plus que 33% de la production totale en 2022. Elle reste tout de même la filière produisant le plus d'énergie sur le territoire.

On note donc que le mix énergétique du territoire est en train de se construire puisque toutes les sources d'énergie renouvelables sont présentes sur le territoire même si elles n'évoluent pas toutes à la même vitesse.

### b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Dans le PCAET, des objectifs 2030 et 2050 ont été définis. Il est donc intéressant de comparer les valeurs passées et la tendance linéaire des dernières années par rapport à ces objectifs à atteindre. Ces éléments sont représentés dans la figure 8 ci-dessous :

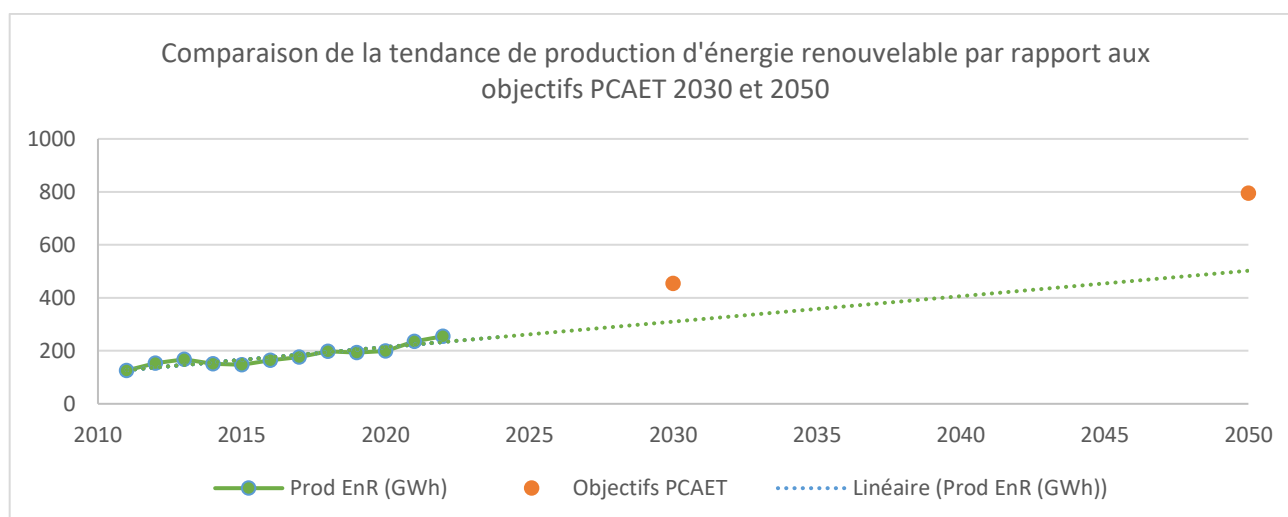


Figure 8: Trajectoire PCAET sur la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Montluçon communauté. Source: SDE03 avec données ORCAE.

On observe que l'augmentation de la production d'énergie renouvelable est proche de la trajectoire proposée pour atteindre les objectifs 2030 et 2050 du PCAET, mais reste inférieur aux objectifs chiffrés.

On peut donc considérer que pour le pilier de la production d'énergie renouvelable, Montluçon Communauté suit la bonne tendance.

Le nombre de projet de développement d'énergies renouvelables variant d'une année sur l'autre, on ne peut pas émettre l'hypothèse d'une hausse linéaire dans les années à venir. De plus, la durée de montage des projets est à prendre en compte. En effet, les projets actuellement émergents ou en cours de traitement administratif auront besoin de plusieurs années pour être géré, puis pour être construits s'ils sont validés, puis pour être en production une fois installés.

Malgré tout Montluçon Communauté a intégré au PLUIH un zonage favorable aux projets ENR, principalement photovoltaïque. En effet un travail avec la SAFER a permis de déterminer des zones favorables car anthropisées ou non favorables à l'agriculture et éviter un développement anarchique sur des zones à conserver agricoles, naturelles ou autres. Plusieurs projets sont en cours grâce à ce travail.

Ainsi, si on comptabilise les différents projets d'énergies renouvelables qui sont en cours de développement sur le territoire et en tenant compte des durées de traitement administratif, on peut estimer qu'il y aurait, si tous les projets identifiés fin 2024 étaient menés à bien :

- 154,8 GWh supplémentaires pour 2030
  - o 17,6 GWh d'énergie éolienne, 18,6 GWh de photovoltaïque au sol des parcelles de Montluçon communauté, 111,8 GWh de photovoltaïque au sol sur des projets privés et 6,8 GWh de photovoltaïque en toiture sur du foncier des communes du territoire.
- 64,3 GWh supplémentaires pour 2050
  - o 48,6 GWh de photovoltaïque au sol sur des projets privés, 13,2 GWh de photovoltaïque au sol sur des parcelles de Montluçon communauté et 2,5 GWh de photovoltaïque en toiture sur du foncier de Montluçon communauté.

En ajoutant ces estimations au 255 GWh produits sur 2022, on arriverait donc à environ 401 GWh en 2030 (pour un objectif PCAET 2030 de 454 GWh) et 474 GWh en 2050 (pour un objectif PCAET 2050 de 795 GWh). Ceci confirme que la hausse de production n'est pas conjoncturelle mais bien structurelle avec le zonage mis en place et les projets en cours. L'objectif 2030 est donc quasi assuré avec les actions en place. Un bilan devra être fait d'ici là pour calculer l'atteignable 2050 avec les progrès technologiques ou les nouvelles réglementations (agrivoltaïsme par exemple) sur les productions en place et selon le résultat déterminer quels autres leviers d'actions doivent être activés pour atteindre l'objectif 2050 (étendre le zonage PV ; développer de l'éolien ....).

Une vigilance doit être par ailleurs maintenue quant à l'implantation des projets hors des zones définies dans le PLUIH (agrivoltaïsme par exemple) pour assurer un développement durable du territoire en cohérence avec les orientations définies (tourisme vert par exemple)

Ces projections ne prennent pas en compte les projets de photovoltaïque sur toiture chez les agriculteurs, les industriels ou les particuliers et elles ne tiennent pas compte des évolutions techniques qui permettraient de produire plus sur un même espace.

### A retenir - Production d'énergie

C'est **l'énergie photovoltaïque** qui a le plus augmenté dans les dernières années mais c'est la filière de valorisation du bois et autres biomasse solides qui produit pour l'instant encore le plus parmi les énergies renouvelables sur le territoire.

⇒ Poursuivre le développement du mix énergétique du territoire.

La tendance de **hausse** des productions d'énergie renouvelable est **bonne** par rapport à la tendance visée par le PCAET, avec l'objectif 2030 qui devrait être atteint.

⇒ Continuer la structuration des projets d'énergies renouvelables sur le territoire, en cohérence avec l'aménagement durable du territoire.

### c. Focus sur l'autonomie énergétique du territoire

Dans son PCAET, le territoire de Montluçon Communauté s'est aussi engagé à tendre vers l'autonomie énergétique d'ici à 2050. Cela signifie que le territoire a pour **objectif de produire 78% de l'énergie consommée** (avec un objectif 2030 à 33%). Cette autonomie énergétique sera atteinte si les consommations d'énergie sont réalisées et, qu'en parallèle, les productions d'énergies renouvelables locales sont augmentées.

On observe sur le graphique ci-dessous que la reprise des consommations d'énergie entre 2022 et 2021 risque de compliquer l'atteinte de l'autonomie énergétique si les consommations ne repartent pas à la baisse dans les années à venir.

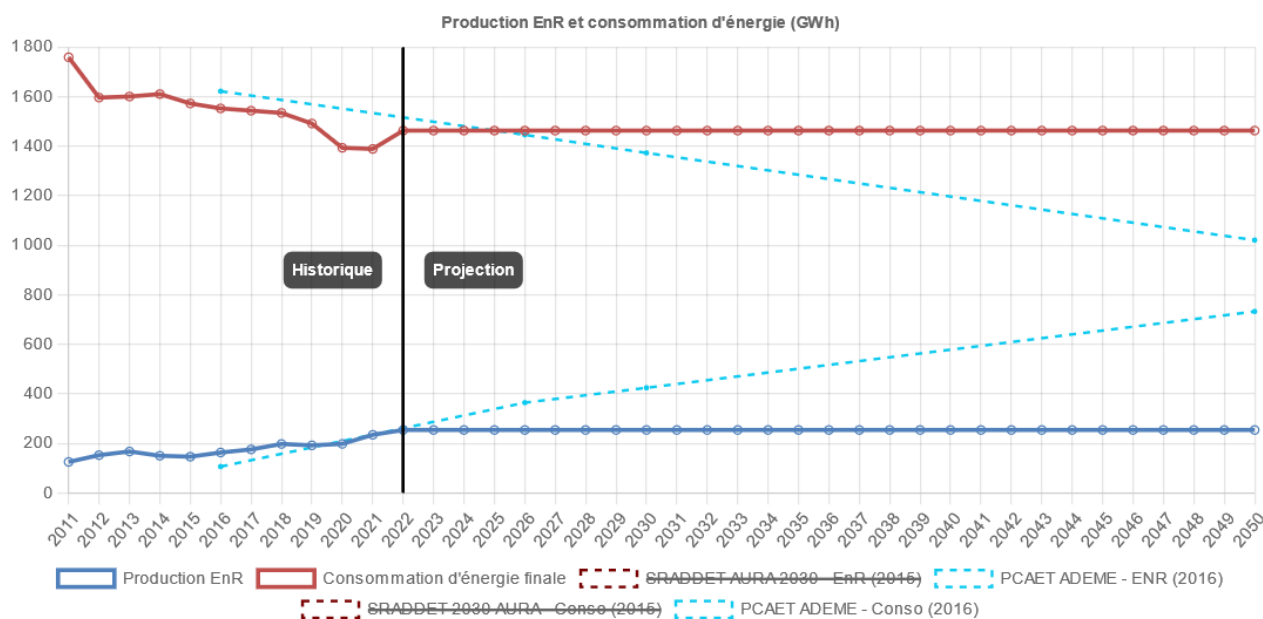


Figure 9: Comparaison de la production d'énergie et de la consommation d'énergie. Source: Terristoty, données ORCAE 2022

Avec 1463 GWh d'énergie consommée en 2022 et 255 GWh d'énergie renouvelable produite sur le territoire en 2022, Montluçon Communauté a une **autonomie énergétique en 2022 d'environ 17%**. Puisque l'objectif 2030 de production des énergies renouvelables devrait être atteint, si des efforts sont faits sur la réduction des consommations d'énergie, l'objectif d'autonomie énergétique 2030 devrait être atteint.

### 3. Emissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composés gazeux naturellement présents dans l'atmosphère terrestre qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de la température de notre planète. En effet, sans cet effet de serre, la température moyenne sur Terre serait d'environ  $-18^{\circ}\text{C}$ . Toutefois, lorsque ces gaz sont émis en excès, ils retiennent davantage la chaleur du soleil, entraînant un réchauffement global de la planète. Les principaux GES comprennent le dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ), le méthane ( $\text{CH}_4$ ), le protoxyde d'azote ( $\text{N}_2\text{O}$ ), et la vapeur d'eau ( $\text{H}_2\text{O}$ ) dans des proportions variables.

L'activité humaine est une source importante d'émissions de GES. Les secteurs tels que les transports, le chauffage, l'industrie et l'agriculture sont des contributeurs majeurs. Par exemple, le  $\text{CO}_2$  est principalement produit par la combustion des énergies fossiles, tandis que le méthane provient en grande partie de l'élevage et de la décomposition des déchets organiques. Le protoxyde d'azote est quant à lui associé aux pratiques agricoles et industrielles.

Montluçon Communauté s'est fixé comme **objectif une diminution de 68 % des émissions de GES entre 2016 et 2050**, soit d'atteindre 107 kteq $\text{CO}_2$ .

#### a. Evolution des données

On observe dans la figure 9 ci-dessous une baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2015 et 2022, avec 336 kteq $\text{CO}_2$  émis en 2015 et 304 kteq $\text{CO}_2$  émis en 2022, soit une baisse de 9%. Il est à noter que les émissions remontent légèrement sur les dernières années (300 kteq  $\text{CO}_2$  en 2020, 296 en 2021 et 304 en 2022).

#### Émissions GES

- Par secteur
- Par type d'énergie
- Par usage

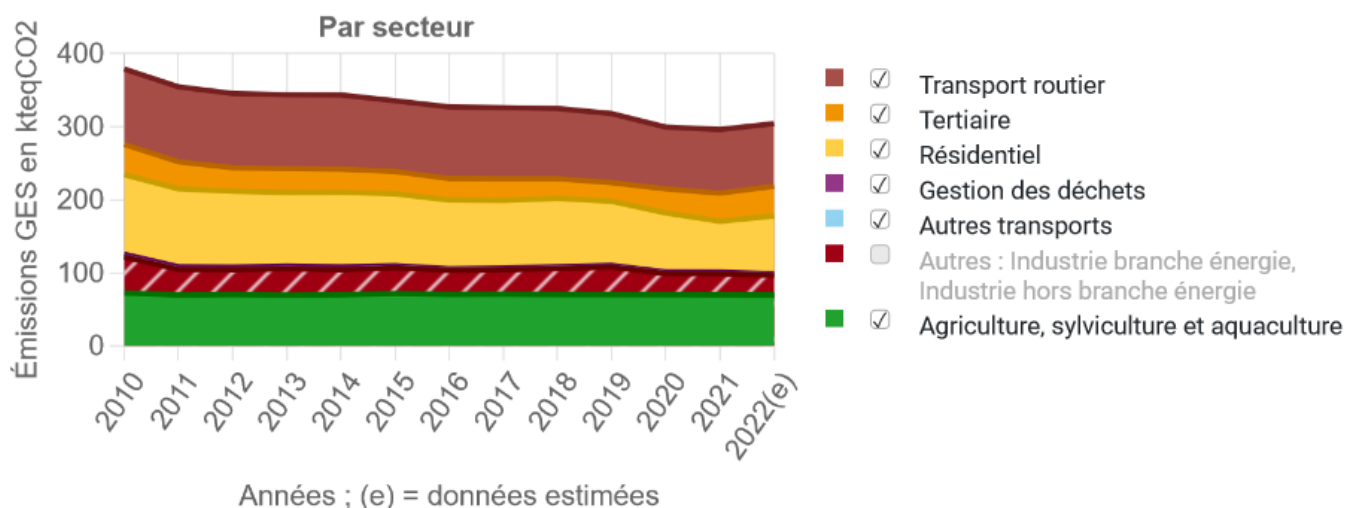


Figure 10: Evolution des émissions de GES sur le territoire de Montluçon communauté. Source : Terristory

Les transports routiers, le résidentiel et l'agriculture sont les trois secteurs les plus émetteurs de GES sur le territoire. On observe que :

- les émissions liées aux transport routier baissent entre 2015 et 2022 : 97 kteqCO<sub>2</sub> en 2015 et 86 en 2022, soit 11% de baisse. Il reste cependant le secteur le plus émetteurs de GES (puisqu'il représente 28% de la production totale en 2022).
- Le résidentiel émet 79 kteqCO<sub>2</sub> en 2022 contre 98 en 2015, soit une baisse de 20%. Ce secteur est donc le deuxième le plus émetteur en 2022 (en émettant 26% des GES totaux), alors qu'il était premier en 2015.
- L'agriculture évolue peu avec 72 kteqCO<sub>2</sub> émis en 2015 et 70 kteqCO<sub>2</sub> émis en 2022, soit une évolution de -2%. Il reste un secteur à fortes émissions de GES puisqu'il représente 23% des émissions de GES sur le territoire en 2022.

En parallèle de ces réductions, on note que les émissions induites par le tertiaire sont en augmentation avec 31 kteqCO<sub>2</sub> émis en 2015 contre 41 en 2022, soit une hausse de 33%.

### b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

On observe dans la figure 11 ci-dessous que, malgré la baisse générale observée entre 2015 et 2022, la tendance linéaire d'émission par rapport aux dernières années est supérieure aux objectifs 2030 (237 kteqCO<sub>2</sub>) et 2050 (106 kteqCO<sub>2</sub>) à atteindre.

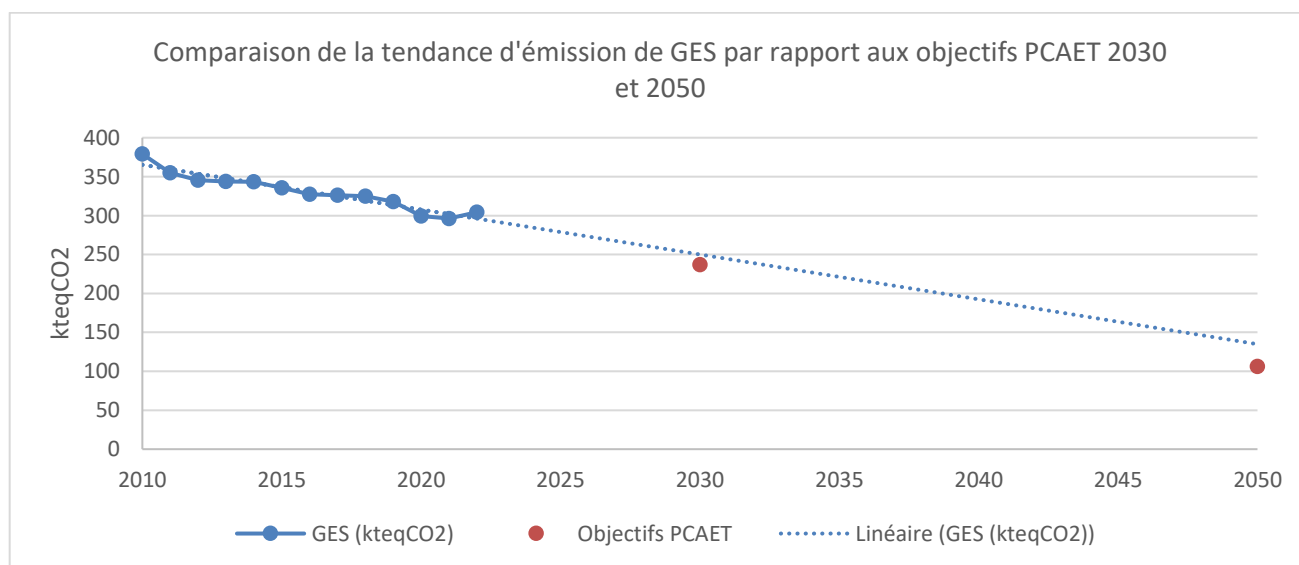


Figure 11: Trajectoire PCAET sur les émissions de GES sur le territoire de Montluçon communauté. Source: SDE03 avec données ORCAE.


On peut donc considérer que pour le pilier des émissions de GES, Montluçon communauté s'éloigne légèrement de la tendance à suivre et que le territoire devra être particulièrement attentif aux émissions de GES dans les années à venir.

Il est donc important de renforcer les actions en lien avec la réduction des émissions de GES de ces trois secteurs. Les domaines des transports routiers et de l'agriculture peuvent être complexes à cerner pour le territoire puisqu'ils ne relèvent pas des champs de compétence de l'agglomération. Cependant, au vu de leur part importante dans la production de GES sur le territoire, ils ne peuvent pas être mis de côté. Il est donc nécessaire pour les années à venir d'identifier les partenariats à mener avec les acteurs phare de ces secteurs (la chambre d'agriculture par exemple pour le monde agricole).

Les actions en lien avec le secteur résidentiel, comme ce que mène l'agglomération sur le soutien à la rénovation énergétique des ménages, doivent être maintenues.

Les évolutions dans les émissions de Gaz à Effet de Serre sont des conséquences des autres piliers (baisse de la consommation énergétique, des émissions par les transports ...). La tendance mesurée montre que les actions de ceux-ci n'ont pas l'efficacité calculée et que les efforts doivent continuer dans tous les domaines même si nous ne savons pas calculer précisément l'effet de telle ou telle action.

### A retenir - Emissions de GES



Le secteur le plus émetteur de GES est le secteur des **transports routiers**, suivi de très près par le résidentiel et l'agriculture.

⇒ Renforcer et poursuivre les efforts engagés sur ces secteurs clés.

La tendance sur les dernières années s'éloigne de la tendance visée dans le PCAET.

⇒ Travailler globalement sur l'ensemble des secteurs pour induire une baisse plus forte des émissions de GES pour rattraper la tendance PCAET.

## 4. Qualité de l'air

La qualité de l'air dépend d'un équilibre complexe entre les émissions de polluants dans l'air et différents processus atmosphériques. Ces polluants, provenant de sources naturelles et anthropiques telles que le trafic routier ou les brûlages des déchets à l'air libre, soulèvent divers enjeux sanitaires, environnementaux et économiques.

Pour rappel, dans le cadre des PCAET, six polluants sont surveillés : les NOx (oxydes d'azote), SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre), COVNM (composés organiques volatils non méthaniques), NH<sub>3</sub> (ammoniac), PM<sub>2,5</sub> (Particules fines dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres) et PM<sub>10</sub> (Particules fines dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres). L'évaluation réalisée par ATMO concernant ces polluants a facilité l'élaboration d'une stratégie par les élus locaux afin de diminuer les émissions de ces polluants atmosphériques. Les objectifs fixés sont restés au plus près des potentiels définis dans le diagnostic. Les objectifs correspondants sont résumés dans la figure 12 ci-dessous :

Polluants atmosphériques	2021	2026	2030	2050
SO <sub>2</sub>	52 t	48 t	45 t	31 t
NOx	630 t	553 t	491 t	183 t
COVNM	673 t	619 t	576 t	359 t
NH <sub>3</sub>	543 t	519 t	500 t	404 t
PM <sub>2,5</sub>	171 t	152 t	136 t	59 t
PM <sub>10</sub>	203 t	179 t	160 t	66 t

Figure 12 : Niveau d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre par le territoire de la Communauté d'Agglomération de Montluçon Communauté selon les échéances réglementaires du PCAET. Source : stratégie Air Energie Climat du PCAET

### a. Evolution des données

On observe dans la figure 13 ci-dessous que les polluants suivis sont en légère baisse. Une partie des données (les émissions de PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>) ne sont pas représentées sur le graphique mais leurs données chiffrées sont disponibles sur l'observatoire régionale (ORCAE).

#### Polluants atmosphériques

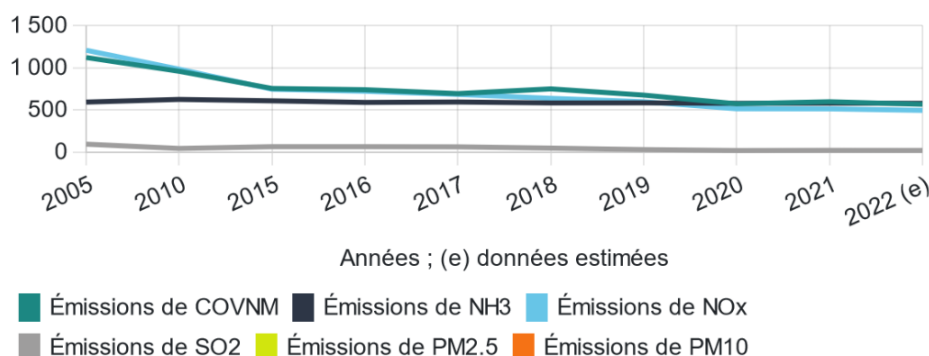


Figure 13: Evolution des polluants atmosphériques sur le territoire de Montluçon communauté. Source : Terristroy

On observe que :

- Le SO<sub>2</sub> est le polluant qui subit la baisse la plus importante avec une réduction de 71% entre 2015 (62 tonnes émises) et 2022 (18 T émises). Cependant, c'est aussi le polluant émis en plus faibles quantités sur le territoire puisqu'il ne représente qu'1% des émissions totales en 2022.

- Pour rappel, les SO<sub>2</sub> sont principalement émis par les secteurs résidentiel et industriels (hors branche énergie).
- Les NO<sub>x</sub> baissent de 34% entre 2015 (744 T) et 2022 (493 T).
  - Pour rappel, les NO<sub>x</sub> sont principalement émis par les transports routiers, et en second lieu par l'agriculture.
- COVNM baissent de 25% entre 2015 (753 T) et 2022 (565 T).
  - Pour rappel, les COVNM sont principalement émis par le secteur résidentiel et le secteur industriel hors branche énergie, en second lieu.
- NH<sub>3</sub> baissent de 5% entre 2015 (606 T) et 2022 (577 T). Cette faible réduction et le fait que les émissions des autres polluants, même s'ils étaient émis en plus grandes quantités que le NH<sub>3</sub> en 2015, ont fortement baissé font que les NH<sub>3</sub> deviennent les principaux polluants émis en 2022.
  - Pour rappel, les NH<sub>3</sub> sont principalement émis par le secteur agricole, sylvicole et aquacole.
  - Les NH<sub>3</sub> ont des impacts sur la santé (irritant pour le système respiratoire, la peau et les yeux ; mortel à très forte dose) et sur l'environnement (toxicité sur la vie aquatique).
- Les PM<sub>10</sub> baissent de 25% entre 2022 (262T émises) et 2015 (196T émises).
  - Pour rappel, les PM<sub>10</sub> sont principalement émises par le secteur résidentiel.
- Les PM<sub>2,5</sub> baissent de 28% en passant de 228T en 2015 à 164T en 2022.
  - Pour rappel, les PM<sub>2,5</sub> sont principalement émises par le secteur résidentiel.

## b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Les objectifs sont fixés par polluants. Ainsi on observe que pour les 4 polluants pour lesquels les données sont disponibles, les émissions sont en baisse comme attendu dans le cadre du PCAET. Le principal polluant étant le NH<sub>3</sub>, dont les émissions proviennent majoritairement de l'agriculture, il serait intéressant d'accentuer les actions promouvant des pratiques vertueuses dans les exploitations agricoles. Montluçon Communauté n'ayant pas de compétences dédiées au public agricole, il est cependant possible d'enclencher des actions, et de relayer les actions déjà en cours, avec les principaux acteurs de ce secteur.

De plus, Montluçon Communauté continue les actions à son niveau en adhérant à ATMO et en suivant, en formant ses agents et en communiquant sur la qualité de l'air extérieur et intérieur.

Comme pour les émissions de GES développé en sous partie 3, les évolutions dans les émissions de polluants atmosphériques sont des résultats des actions développées dans les autres piliers. Cela souligne d'autant plus l'importance de continuer les actions que Montluçon communauté met en place dans le cadre de sa démarche de transition écologique sur les rénovations énergétique, le développement des mobilités douces, le travail à enclencher avec le secteur agricole et à renforcer avec le secteur industriel, ...

### A retenir - Qualité de l'air

Le **NH<sub>3</sub>** est le principal polluant émis en 2022 sur le territoire.

⇒ Renforcer les actions avec les acteurs du secteur agricole.

La **baisse** globale des polluants atmosphériques s'inscrit **dans le sens des tendances** visées par le PCAET.

⇒ Consolider cette tendance.

## 5. Stockage carbone

La séquestration carbone implique le stockage à long terme du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) en dehors de l'atmosphère, en utilisant des puits de carbone tels que les forêts, les sols et les océans. Cette « capture » du CO<sub>2</sub> contribue à réduire sa concentration atmosphérique, aidant ainsi à atténuer le changement climatique. Les fluctuations de ces réservoirs, qu'elles soient positives ou négatives, peuvent influencer les émissions de gaz à effet de serre, ce qui souligne l'importance de surveiller ces paramètres de près.

Le diagnostic Air Énergie Climat faisait état de la séquestration nette de CO<sub>2</sub> et du potentiel de stockage supplémentaire pour le territoire de la CCPH, et ce grâce à une analyse des données de l'outil ALDO. Une nouvelle version permet d'actualiser certaines données, comme celles liées à la forêt (actualisation de l'inventaire forestier IGN) et les haies (étude IGN 2022), tandis que d'autres restent inchangées comme l'occupation du sol. Comme l'indique la plateforme, il n'est donc pas possible de venir comparer les données du diagnostic avec celles actualisées et tracer des tendances. ALDO reste donc un outil d'évaluation ponctuelle.

Dans cette partie, nous nous intéresserons à l'évolution du stockage carbone du territoire en utilisant ALDO, un outil développé par l'ADEME.

### a. Flux de carbone

D'après les dernières données de l'outil ALDO, le territoire de Montluçon Communauté a une **séquestration nette de carbone de 28,8 ktCO<sub>2</sub>e/an**. Cela signifie que par an, le territoire capture légèrement plus de dioxyde de carbone atmosphérique qu'il n'en émet. Comme le rappelle l'ADEME : « La séquestration nette de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs qui se traduit au final par une augmentation des stocks ».

Comme on peut l'observer sur la figure 14 ci-dessous, cette séquestration nette annuelle est principalement réalisée par les forêts du territoire.

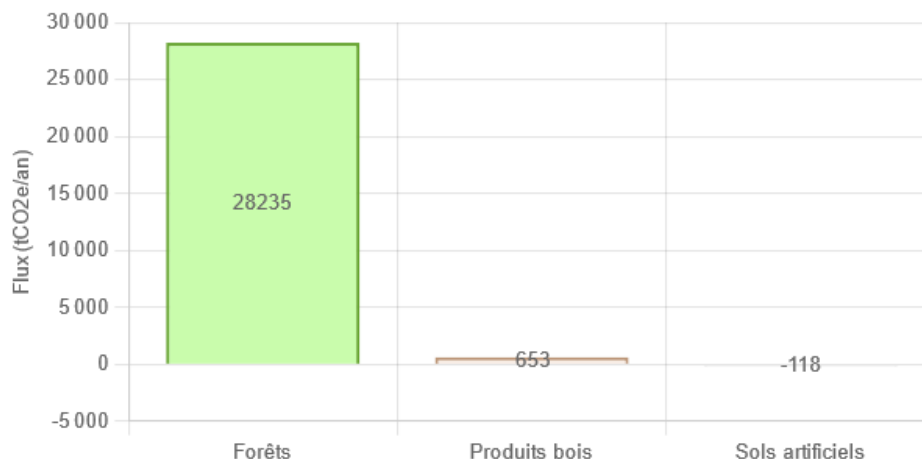


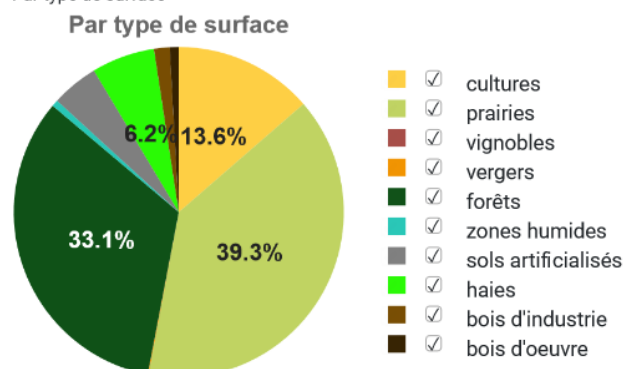
Figure 14: Flux de carbone sur le territoire de Montluçon Communauté. Source: ALDO

## b. Stock total

En plus de suivre ce flux annuel, il est possible de relever le stock déjà existant sur le territoire. Ainsi, d'après les dernières données de l'outil ALDO, Montluçon Communauté a un stock total de 3,7 MtC (ce qui représenterait une émission de 13 594 ktCO<sub>2</sub>e). Comme on peut le noter dans le graphique ci-dessous, ce stock total est principalement compris dans les prairies (à 39,3%) et dans les forêts (à 33,1%). Cela signifie que ces deux typologies de surfaces sont à préserver pour ne pas relarguer le carbone qu'elles contiennent.

### Stocks de carbone

- Par nature du stock
- Par type de surface



Les données les plus récentes d'ALDO indiquent une augmentation de 0,8% du stock par an

Figure 15: Stockage carbone selon le type de surface sur le territoire de Montluçon communauté. Source : Terristory

Or, le diagnostic et la stratégie PCAET s'appuient sur les chiffres de ventilation surfacique sur le territoire de Montluçon communauté, comme on peut le retrouver dans la figure 15 ci-dessous. On sait donc qu'en 2012 (année de la dernière étude de ventilation surfacique communiquée via Corine Land Cover), les prairies occupaient 18 418 ha du territoire et les forêts seulement 4667ha. On note donc que sur une surface bien inférieure, les forêts participent de manière plus importante au stockage carbone du territoire.

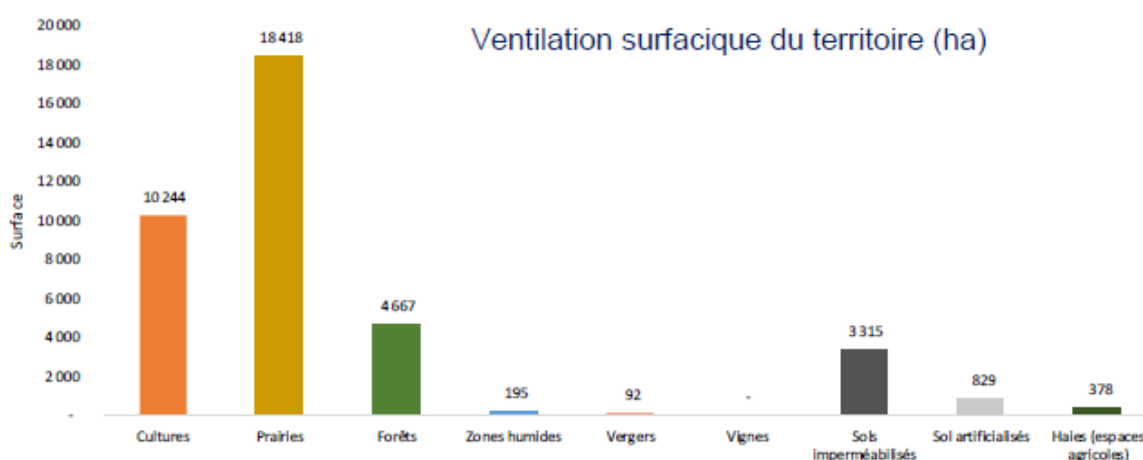


Figure 16: Ventilation surfacique du territoire de Montluçon Communauté. Source: Stratégie PCAET, données CLC 2012

Du point de vue stockage carbone, il est donc important pour le territoire de limiter au maximum les changements d'affectation des sols et ce, en particulier, pour les forêts. En parallèle, il est nécessaire d'augmenter les surfaces permettant de stocker du carbone : implantation de nouvelles haies, plantation et entretien de futures forêts...

Les stocks carbone du territoire sont d'autant plus importants à préserver, voir même renforcer, que les émissions de GES s'éloignent de la tendance PCAET (comme cela a été détaillé en partie 3). Les surfaces assurant un stockage de carbone seront donc essentielles pour se rapprocher la neutralité carbone pour 2050.

### A retenir - Stockage carbone

Sur le territoire, le stockage carbone est principalement assuré grâce aux prairies et aux forêts.

Le flux annuel est positif donc le territoire stocke plus dans les sols qu'il n'émet de carbone provenant de ce qui est stocké dans les sols du territoire.

Cela est possible notamment grâce à la typologie des sols du territoire. Il est donc nécessaire de limiter au maximum les changements d'affectation des sols en préservant et en renforçant les prairies et, encore plus, les forêts du territoire.

### III. AVANCEMENT DES ACTIONS

Dans un premier temps, une présentation générale sur toutes les actions de Montluçon communauté (partie III.1. ci-dessous) et des partenaires (partie III.2. ci-dessous) est proposée avec indication du niveau d'avancement de chaque fiche action selon les 5 catégories suivantes :

- **En réflexion** : l'action est toujours souhaitée par la collectivité/partenaire mais la mise en œuvre reste encore inconnue et nécessite des éclaircissements
- **Non réalisée** : rien n'a été engagé sur l'action
- **Programmée** : l'action est prévue dans les prochaines semaines/années du PCAET
- **En cours** : l'action est en cours d'application
- **Réalisée** : l'action est considérée comme terminée



Figure 17: Avancement des actions représenté par curseur. Source: SDE03

Dans un second temps, une analyse détaillée de ces avancements est proposée en annexe 1 pour la collectivité et en annexe 2 pour les partenaires. Pour chacune des fiches, le curseur ci-contre indiquera l'état d'avancement de l'action en suivant la même logique de la gauche vers la droite (« en réflexion » en gris, « non réalisée » en rouge, « programmée » en orange, « en cours » en jaune et « réalisée » en vert).

Pour chaque fiche action, l'objectif est de présenter ce qui a pu être réalisé ces trois dernières années mais aussi les freins et leviers rencontrés ainsi que les perspectives identifiées. Les actions mises en place a posteriori de l'adoption du PCAET n'apparaissent pas dans le plan d'actions mais sont aussi présentées afin de valoriser toutes les initiatives.

Pour les actions portées par l'intercommunalité, l'avancée des différents indicateurs a pu se faire grâce aux données transmises par les services et agents concernés au référent de l'intercommunalité et/ou du SDE03.

Pour les actions portées par des structures autres que les intercommunalités, les acteurs ayant une fiche action dans les PCAET ont eu l'occasion de transmettre leurs données chiffrées en se basant sur les indicateurs de leurs fiches. Cependant, pour rendre ces bilans les plus pertinents possible, il a été décidé de ne communiquer que sur les actions pour lesquelles les partenaires ont pu partager leurs données et informations.

Pour être en mesure de publier ce bilan à mi-parcours en fin 2024, il a été choisi de suivre les indicateurs chiffrés sur les années 2021, 2022 et 2023 (les données de 2024 n'étant pas disponibles au moment de la rédaction). Les données présentées dans ce rapport ont été transmises sur le premier semestre 2024.

Même s'il est difficile d'évaluer directement l'impact des actions menées sur le terrain et donc de faire le lien entre les actions mises en place et les cinq piliers du PCAET mentionnés précédemment, il est important de suivre la mise en place des actions en elles-mêmes car chaque initiative, qu'elle soit conduite par l'intercommunalité ou par un partenaire, apporte une contribution positive à l'ensemble de la démarche.

#### 1. Avancement global des actions de la collectivité

Montluçon Communauté a choisi, lors de la construction de son plan d'actions PCAET, de porter 20 actions réparties sur 5 axes de travail :

- l'exemplarité,
- les consommations et productions d'énergie,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'urbanisme et les mobilités durables
- les modèles locaux de production et de consommation.

Une extraction des actions portées par Montluçon Communauté est présentée dans le tableau ci-dessous, avec pour chacune la mention de leur état d'avancement par rapport à ce qui a pu être fait entre 2021 et 2023.

Tableau 1: Avancement des actions portées par Montluçon Communauté.

Axe - Orientation - Action	Etat d'avancement
<b>AXE 1 : Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités</b>	
<b>1.1 Faire vivre le PCAET</b>	
1.1.1 Piloter, animer et suivre le PCAET	En cours
1.1.2 Informer, sensibiliser et communiquer autour du PCAET	En cours
<b>1.2 Tendre à un usage exemplaire des fonds publics au profit de la transition énergétique et écologique des services publics</b>	
1.2.1 Renforcer la performance énergétique des services publics	En cours
1.2.2 S'inscrire dans un fonctionnement vertueux et durable	En cours
1.2.3 Proposer une mission de conseil en énergie partagé sur le territoire	En cours
<b>AXE 2 : Un territoire sobre et efficace en énergie</b>	
<b>2.1 Accompagner à la maîtrise de l'énergie</b>	
2.1.1 Déployer et animer une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE)	En cours
2.1.2 Engager une campagne de thermographie des bâtiments	Non réalisée
2.1.3 Intensifier l'accompagnement des ménages modestes dans la lutte contre la précarité énergétique	En cours
2.1.4 Augmenter la qualification des professionnels du bâtiment autour des enjeux de performance énergétique et écologique	En cours
<b>2.2 Développer les énergies renouvelables</b>	
2.2.1 Valoriser les friches, délaissés, sites et sols pollués en centrales photovoltaïques au sol	En cours
<b>AXE 3 : Un territoire adapté au climat de demain</b>	
<b>3.1 Travailler à la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique</b>	
3.1.1 Préserver la ressource en eau	En cours
<b>3.2 Anticiper le changement climatique</b>	
3.2.2 Devenir un territoire résilient aux vagues de chaleur	En cours
<b>AXE 4 : Un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables</b>	
<b>4.1 Utiliser les documents d'urbanisme comme levier de la transition écologique et énergétique du territoire</b>	
4.1.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme afin de les rendre opposables à tous	En cours
4.1.2 Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable permettant une résilience du territoire au changement climatique	En cours
<b>4.2 Réduire les besoins en mobilité</b>	
4.2.1 Optimiser les flux et favoriser la non-mobilité	En cours
<b>4.3 Développer des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle sur le territoire</b>	
4.3.1 Favoriser le recours aux modes actifs et mobilité douces	En cours
4.3.2 Conforter les mobilités partagées et durables sur le territoire	En cours
<b>AXE 5 : Un territoire favorisant l'émergence de nouveaux modèles de production et de consommation</b>	
<b>5.1 Favoriser l'émergence de nouveaux modes de consommation</b>	
5.1.1 Consommer de manière plus locale en développant les circuits de proximité	En cours
5.1.2 Réduire la quantité de déchet produits sur le territoire	En cours
<b>5.2 Déployer une démarche d'écologie industrielle territoriale</b>	
5.2.1 Impulser une démarche d'écologie industrielle territoriale	En cours

Une analyse des avancements des actions PCAET portées par Montluçon Communauté est présentée dans le graphique ci-dessous.

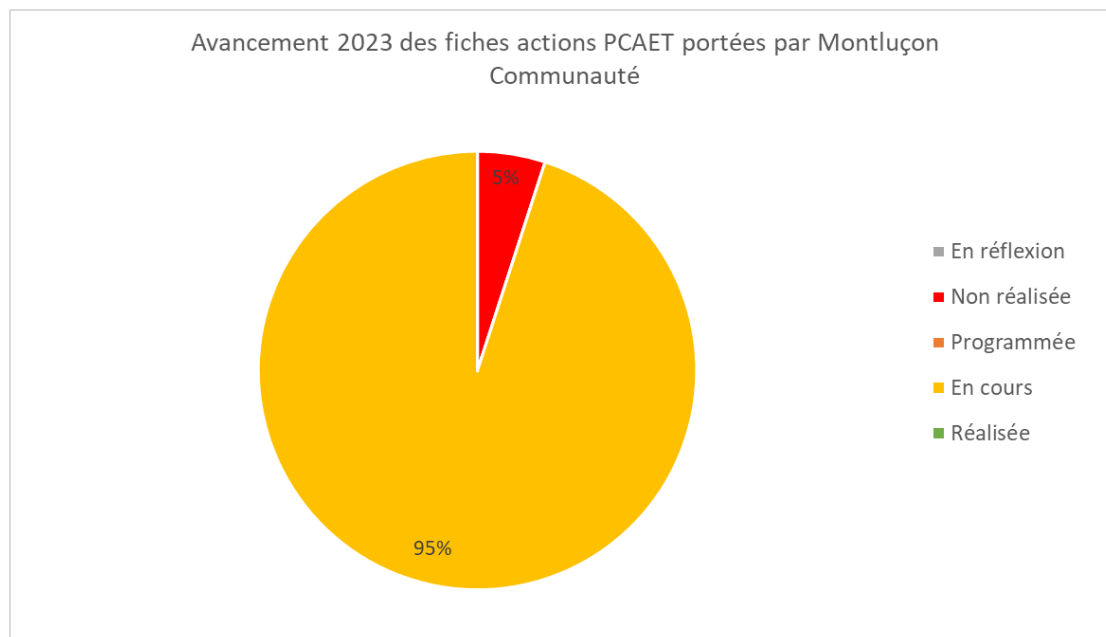


Figure 18: Avancement des actions PCAET portées par Montluçon Communauté en fin 2023. Source: Montluçon Communauté.

Il est important de noter qu'il peut y avoir une nuance pour les actions « en cours ». En effet, une action peut être en cours car elle est mise en place tous les ans depuis le début du PCAET et elle ne sera au statut réalisé qu'à la fin de la démarche (c'est par exemple le cas des actions liées au bon fonctionnement du PCAET comme la réalisation du suivi et des COPIIL) ou elle peut être en cours car elle a été enclenchée entre 2021 et 2023 mais prendra fin avant la fin du PCAET (comme le travail avec le PLUiH puisque sa révision sera finalisée avant la fin de l'exercice du PCAET).

Il est aussi à noter que les fiches actions peuvent être elles-mêmes constituées de sous-actions. Toutes les sous-actions ne suivent pas forcément le même calendrier de réalisation. Ainsi, l'avancement global d'une fiche action peut ne pas être représentative de l'avancement d'une sous-action particulière.

On peut constater que, sur les 20 actions portées par la Montluçon Communauté (dont 2 sont co-portées avec un partenaire et sont donc aussi développées dans la partie dédiée aux partenaires) :

- Seule 1 n'est pas réalisée, soit 5% du total des actions portées par Montluçon Communauté.
- 19 sont classées comme étant « **en cours** » d'application, soit **95% des actions portées par Montluçon Communauté**.

Ce ratio indique bien que le PCAET de Montluçon Communauté a bien été mis en place et progresse puisque la majorité des fiches action sont en cours de réalisation. L'objectif pour les trois ans à venir sera donc de continuer la mise en place des fiches action en cours et d'évaluer leurs résultats, de finaliser les actions ayant un calendrier particulier et d'interroger l'intérêt ou non de travailler sur les actions non réalisées, mais aussi au vu des résultats de s'interroger sur la pertinence de nouvelles actions.

Le détail de l'avancement de chaque action avec analyse qualitative et quantitative est présenté en Annexe 1 de ce présent rapport.

## 2. Avancement global des actions des partenaires

Montluçon Communauté s'est engagée dans une **démarche inclusive** pour l'élaboration de son PCAET, en mobilisant une grande diversité d'acteurs. Cela inclut les services internes de la collectivité, les élus communautaires, les citoyens, ainsi que les acteurs économiques et les partenaires stratégiques du territoire. Cette approche collaborative s'est traduite par l'intégration de **15 fiches actions** :

- 13 sont portées par différentes entités telles que des associations et des collectivités territoriales.
- 2 sont co-portées par Montluçon Communauté (l'une avec le SICTOM et l'autre avec la DDT).

L'objectif de cette section est d'évaluer la progression des actions entreprises par ces partenaires, tout en identifiant les éventuels obstacles rencontrés et les leviers disponibles pour les surmonter. Il convient de noter que ces partenaires mènent également d'autres actions en parallèle de celles inscrites dans le PCAET de Montluçon Communauté. Par conséquent, il était essentiel de mettre en lumière ces initiatives qui contribuent également à la transition énergétique et écologique du territoire.

En outre, un recensement des objectifs à court et moyen terme de ces structures a été effectué en vue de la probable révision des PCAET d'ici trois ans.

Pour rappel, seules les actions des partenaires qui ont fourni des éléments sur leurs actions sont présentées ici.

Tableau 2: Avancement des actions portées par les structures partenaires.

Axe - Orientation - Action	Porteur	Etat d'avancement
<b>AXE 1 : Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités</b>		
1.2 Tendre à un usage exemplaire des fonds publics au profit de la transition énergétique et écologique des services publics		
1.2.4 Valoriser les certificats d'économie d'énergie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	SDE03	<b>En cours</b>
<b>AXE 2 : Un territoire sobre et efficace en énergie</b>		
2.1 Accompagner à la maîtrise de l'énergie		
2.1.5 Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	CCI03	<b>En cours</b>
2.2 Développer les énergies renouvelables		
2.2.1 Valoriser les friches, délaissés, sites et sols pollués en centrales photovoltaïques au sol	DDT	<b>En cours</b>
2.2.2 Réaliser un cadastre solaire du potentiel photovoltaïque des toitures	SDE03	<b>En cours</b>
2.2.3 Encourager les filières bois-énergie et méthanisation	SDE03	<b>En cours</b>
2.2.4 Etudier le potentiel hydroélectrique du Département	CD03	<b>Réalisée</b>
2.2.5 Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables	SDE03	<b>En cours</b>
<b>AXE 3 : Un territoire adapté au climat de demain</b>		
3.1 Travailler à la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique		
3.1.2 Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	CA03	<b>En réflexion</b>
3.2 Anticiper le changement climatique		
3.2.1 Préserver les vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	CEN Allier	<b>En cours</b>
3.2.3 Préservation et valorisation des haies et du bocage	Mission Haies	<b>En cours</b>
3.3 Accompagner la résilience de l'agriculture locale		

3.3.1 Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique ou AP3C	CA03	En cours
3.3.2 Expérimentation d'élevages Bas Carbone	CA03	En cours
<b>AXE 4 : Un territoire à l'urbanisme et aux mobilisés durables</b>		
<b>4.1 Utiliser les documents d'urbanisme comme levier de la transition écologique et énergétique du territoire</b>		
4.1.3 Mise en place du plan paysage à l'échelle du PETR	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher	Réalisée
<b>4.3 Développer des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle sur le territoire</b>		
4.3.3 Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	SDE03	En cours
<b>AXE 5 : Un territoire favorisant l'émergence de nouveaux modèles de production et de consommation</b>		
<b>5.1 Favoriser l'émergence de nouveaux modes de consommation</b>		
5.1.2 Réduire la quantité de déchet produits sur le territoire	SICTOM Région Montluçonnaise	En cours

Une analyse des avancements des actions PCAET portées par les structures autre que l'agglomération est présentée, par axe, dans le graphique ci-dessous.

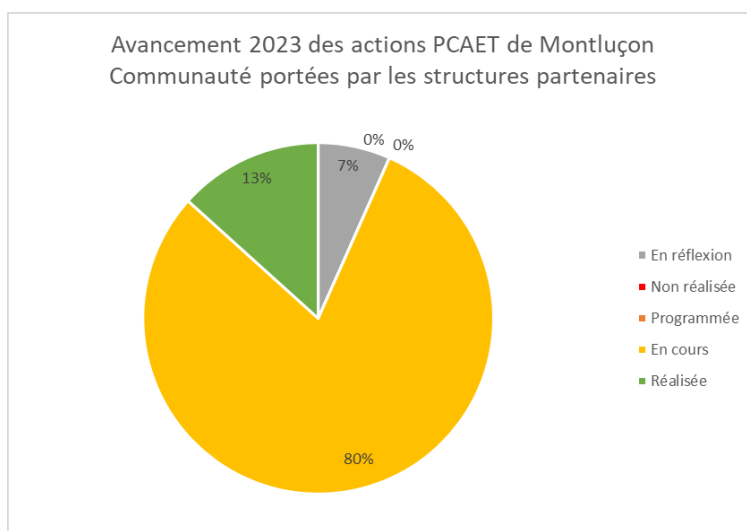


Figure 19: Avancement des actions PCAET de Montluçon Communauté portées par les structures partenaires.

On peut constater que, sur les 15 actions portées, ou co-portées, par des structures autres que Montluçon Communauté :

- 12 sont classées comme étant « en cours » d'application, soit 80% des actions.
- 2 actions sont réalisées, soit 13% des actions.
- 1 action est en réflexion, soit 7% des actions.

On observe une répartition semblable à celles des actions portées par l'EPCI avec plus des  $\frac{3}{4}$  des actions en cours de mise en place. Cependant, on note une autre dynamique qu'avec les actions portées par l'EPCI puisqu'ici les actions qui ne sont pas en cours sont soit finalisées soit en réflexion. Cela peut être dû au fait que les partenaires ont soumis dans le cadre des PCAET des actions pour lesquelles ils avaient une certaine assurance de mise en place. Par conséquent, cela peut expliquer que les actions relativement innovantes soient moins présentes dans les fiches des partenaires.

Pour avoir une vision la plus complète possible des actions réalisées par les partenaires, des encarts dédiés aux actions non présentées dans le PCAET ont été ajoutés dans les fiches d'avancement des actions et sont disponibles dans les annexes.

## IV. SYNTHÈSE

### 1. Synthèse du bilan/synthèse technique

#### a. Synthèse des évolutions des piliers PCAET

Les données de 2015 et 2022 proviennent de l'ORCAE et les données 2050 sont extraites du document stratégique des PCAET.

Tableau 3: Récapitulatifs des évolutions chiffrées des piliers du PCAET pour Montluçon Communauté.

Piliers PCAET	2022		2050		Analyse des estimations 2022/évolutions observées
	Valeur estimée	Evolution en % entre 2015 et 2022	Objectif retenus PCAET	Objectif en % d'évolution entre 2015 et 2050	
Consommation d'énergie	1463 GWh	-7 %	1019 GWh	- 37%	<b>Bonne tendance</b> à 2022 mais insuffisant pour tenir les objectifs 2050/action à renforcer
Production d'énergie	255 GWh	+ 73 %	795 GWh	X 3,7	<b>Tendance bonne</b> pour l'objectif 2030 ; besoin de continuer la réflexion pour atteindre l'objectif 2050
Emissions de GES	304 kteqCO2	-9%	107 kteqCO2	-68%	<b>Bonne tendance</b> à 2022 mais réflexions à mener car peu de maîtrise pour la suite

Le pilier de la qualité de l'air étant défini par type de polluant et le pilier de la séquestration carbone n'ayant pas d'objectif chiffrés, ils ne sont pas indiqués dans ce tableau récapitulatif.

## b. Synthèse de l'avancement des actions du plan d'action PCAET

Lorsque l'on regroupe les avancements des actions portées par l'agglomération et des actions portées par les partenaires, on peut suivre de manière générale l'avancement du PCAET. Ainsi, sur les 33 fiches constituant le PCAET de Montluçon Communauté, on observe que :

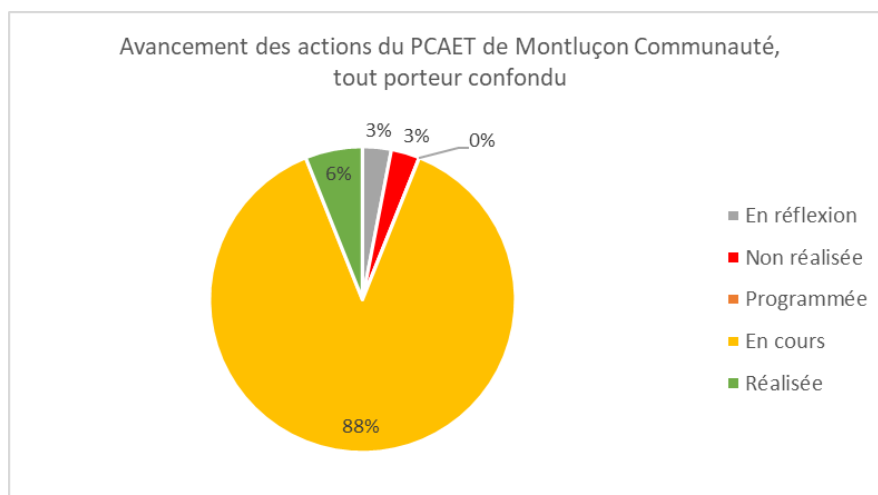


Figure 20: Avancement des actions du PCAET de Montluçon Communauté, tout porteur confondu.

La majorité des actions, tout porteur confondu, est en cours de mise en place ; ce qui semble cohérent puisque le PCAET est au milieu de son parcours. Les trois années à venir vont donc permettre de poursuivre le travail sur la mise en place de ces actions. Il serait aussi opportun de renforcer le suivi des actions faites en plus des fiches actions PCAET car la révision du PCAET pourrait permettre d'inclure de nouvelles actions dans le plan d'action.

## 2. Anticipation et préparation des évolutions futures

Depuis l'adoption du PCAET, des évolutions du cadre juridique ont eu lieu. Il est donc proposé ici un bref retour sur ces différentes évolutions afin d'anticiper les éléments à prendre en compte pour le PCAET révisé.

### a. Compatibilité

Au moment de l'adoption du présent PCAET, il devait être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui par la suite a été mis à jour via le SRADDET, adopté en Assemblée plénière le 19 décembre 2019 et entré en vigueur le 10 avril 2020.

Depuis son adoption, des évolutions à la fois réglementaires et législatives ont vu le jour (dont entre autres la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols ou encore la prévention et la gestion des déchets), conduisant la Région à engager une première procédure de modification en Assemblée plénière du 29 juin 2022. La procédure est à l'heure actuelle encore en cours : « la promulgation de la loi n° 2023-630 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » et ses décrets d'application à venir, conduisent la Région Auvergne Rhône Alpes à interrompre, dès à présent, la consultation en cours des Personnes Publiques Associées, afin de répondre à ce nouveau cadre réglementaire » (source : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes 2024).

Ainsi, le SRADDET Ambitions 2030 dont la première version est disponible en version complète<sup>1</sup> et simplifiée<sup>2</sup>, peut d'ores et déjà être consulté pour anticiper la mise en conformité et sera à prendre en compte lors de la révision du PCAET, au terme des 6 années d'application.

### c. Prise en compte des documents d'urbanisme

Si, lors de la révision du PCAET, le territoire est en cours d'élaboration ou de révision de son PLUi, il faudra que ce PLUi soit compatible avec le PCAET (et non plus une simple prise en compte comme c'était le cas jusqu'au 1er avril 2021). Le PLUIH de Montluçon Communauté a été adopté en novembre 2024.

Pour rappel, suite à la révision du PCAET, il devra de nouveau respecter les différentes articulations attendues avec les autres dispositifs réglementaires et outils de planification du territoire, tel que présenté dans la figure 1 de ce rapport.

### d. Actualités législatives et réglementaires

De récentes lois prévoient l'intégration de nouveaux éléments dans les attendus réglementaires du programme d'action des PCAET, et qui seront à prendre en compte au moment de son renouvellement, à savoir :

- Les articles 19 et 121 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoient un volet éclairage public et nuisances lumineuses du PCAET obligatoire pour tous (Art. 19) et précisent le contenu de l'étude par le plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Art. 121).
- L'article 34 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique qui modifie et complète le L. 229-26 du code de l'environnement en ajoutant dans le programme d'actions à réaliser la notion de « potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données » et de « réduction de l'empreinte environnementale du numérique ».

Le 21 décembre 2023 se tenait la Conférence des Parties (COP) Auvergne Rhône Alpes, organisée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, afin d'associer tous les niveaux de collectivité et de fait territorialiser la planification écologique. La COP Régionale s'est tenue en 3 sessions abordant 6 grands thèmes de la COP : Industrie/Produits Bois, Transport, Bâtiments, Energie et Déchets, Biodiversité et Ressources Naturels, Forêts. En parallèle, il a été demandé à chaque département de décliner localement la construction de la feuille de route régionale : la COP départementale de l'Allier s'est donc organisée et réunie une première fois le 19 janvier 2024 rassemblant les représentants de la préfecture, du conseil régional, du conseil départemental, des EPCI, du monde économique, des organismes consulaires, et de la société civile.

A la suite de cela, plusieurs ateliers de travail appelés COP sectorielles se sont tenus au printemps 2024. Une restitution de ces travaux sera présentée sous forme de feuille de route. Elle devrait se tenir avant fin 2024. Le but de cette feuille de route est de matérialiser le choix des engagements pris par secteur sur le territoire, et décrire une trajectoire collective pour atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.

<sup>1</sup> SRADDET Ambitions 2030 version complète : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/2202/download?inline>

<sup>2</sup> SRADDET Ambitions 2030 version simplifiée : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/242/download?inline>



## CONCLUSION

Le travail sur le PCAET a permis d'une part d'identifier et mener certaines actions concrètes et de mettre en place une méthode de suivi et de mesure de l'avancement et de l'efficacité de celles-ci. Ce point est très positif car il permet de structurer la démarche et de la pérenniser.

D'un point de vue chiffré on peut constater que les tendances 2015-2022 sont plutôt bonnes.

Sur la production d'ENR, les objectifs sont atteignables même si de nouvelles réflexions devront être menées en 2030 pour valider l'atteinte du potentiel 2050.

Concernant la consommation d'énergies et les émissions de GES, des questions se posent sur le maintien de la baisse car la collectivité a peu de leviers et le territoire évolue au gré des mesures nationales, des changements de comportement.... Sur lesquels nous n'avons que peu d'effet. Les efforts de sensibilisation, d'exemplarité .... doivent continuer mais il est impossible de certifier qu'ils suffiront à atteindre les objectifs. Concernant la qualité de l'air, l'engagement de la collectivité auprès d'ATMO devrait permettre de tenir les objectifs.

On peut également noter, dans les points positifs que la démarche permet de constater d'une part ; l'implication des acteurs du territoire (particuliers, partenaires économiques, industriels .... agents, élus) à la transition écologique, dans la limite des capacités de chacun bien sûr ; et d'autre part que beaucoup d'actions « durables » sont en cours sur le territoire ( l'annexe ci-après en liste une partie)

La révision de la démarche, à la fin des 6 ans du PCAET, pourra permettre de réinterroger les objectifs chiffrés initialement fixés dans cette première version du PCAET afin de réévaluer les objectifs à atteindre en fonction des évolutions réglementaires et de les comparer avec les potentiels et volontés politiques.

La révision permettrait aussi d'actualiser les fiches actions actuellement présentes dans le PCAET mais qui ont pu évoluer (dans le contenu même de l'action mais aussi dans les modalités de mises en place, dans le portage, dans le calendrier, ...). Cela permettrait d'enrichir la stratégie de la collectivité avec des nouvelles fiches action pour représenter au mieux les objectifs et dynamiques du territoire.



## LEXIQUE

ADEME : Agence de la Transition Ecologique.

COP21 : 21ème Conférence des Parties.

COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthanogènes.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

LTECV : Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

NH<sub>3</sub> : Ammoniac.

Nox : Oxydes d'azote.

ORCAE : Observatoires Régional Climat Air Energie.

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

PAIC : Programme d'Aménagement et d'Intérêt Commun

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial.

PDM : Plan De Mobilité.

PLU : Plan Local d'Urbanisme.

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

PM<sub>2,5</sub> : Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres

PM<sub>10</sub> : Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère.

PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques.

PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique.

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial.

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone.

SO<sub>2</sub> : Dioxyde de soufre.

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie.



Annexe 1 : Détails des avancements des actions portées par Montluçon Communauté.

Annexe 2 : Détails des avancements des actions portées par les structures partenaires.

# Annexe 1 : Détails des avancements des actions portées par Montluçon Communauté.

<u>AXE 1 : Poursuivre et renforcer l'exemplarité des collectivités</u>	36
<u>1.1. Faire vivre le PCAET</u>	36
<u>1.1.1 Piloter, animer et suivre le PCAET</u>	36
<u>1.1.2 Informer, sensibiliser et communiquer autour du PCAET</u>	38
<u>1.2. Tendre à un usage exemplaire des fonds publics au profit de la transition énergétique et écologique des services publics</u>	40
<u>1.2.1 Renforcer la performance énergétique des services publics</u>	40
<u>1.2.2 S'inscrire dans un fonctionnement vertueux et durable</u>	42
<u>1.2.3 Proposer une mission de Conseil et Energie Partagé (CEP) sur le territoire</u>	45
<u>AXE 2 : Un territoire sobre et efficace en énergie</u>	47
<u>2.1. Accompagner à la maîtrise de l'énergie</u>	47
<u>2.1.1 Déployer et animer une plateforme de rénovation énergétique (PTRE)</u>	47
<u>2.1.2 Engager une campagne de thermographie des bâtiments</u>	48
<u>2.1.3 Intensifier l'accompagnement des ménages modestes dans la lutte contre la précarité énergétique</u>	49
<u>2.1.4 Augmenter la qualification des professionnels du bâtiments autour des enjeux de performance énergétique et écologique</u>	51
<u>2.2. Développer les énergies renouvelables</u>	52
<u>2.2.1 Valoriser les friches, délaissés, sites et sols pollués en centrales photovoltaïques au sol</u>	52
<u>AXE 3 : Un territoire adapté au climat de demain</u>	54
<u>3.1 Travailler à la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique</u>	54
<u>3.1.1 Préserver la ressource en eau</u>	54
<u>3.2 Anticiper le changement climatique</u>	56
<u>3.2.2 Devenir un territoire résilient aux vagues de chaleur</u>	56
<u>AXE 4 : Un territoire à l'urbanisme et aux mobilisé durables</u>	58
<u>4.1 Utiliser les documents d'urbanisme comme levier de la transition écologique et énergétique du territoire</u>	58
<u>4.1.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme afin de les rendre opposables à tous</u>	58
<u>4.1.2 Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable permettant une résilience du territoire au changement climatique</u>	60
<u>4.2 Réduire les besoins en mobilité</u>	61
<u>4.2.1 Optimiser les flux et favoriser la non-mobilité</u>	61
<u>4.3 Développer des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle sur le territoire</u>	62
<u>4.3.1 Favoriser le recours aux modes actifs et mobilité douces</u>	62
<u>4.3.2 Conforter les mobilités partagées et durables sur le territoire</u>	63
<u>AXE 5 : Un territoire favorisant l'émergence de nouveaux modèles de production et de consommation</u>	65
<u>5.1 Favoriser l'émergence de nouveaux modes de consommation</u>	65
<u>5.1.1 Consommer de manière plus locale en développant les circuits de proximité</u>	65
<u>5.1.2 Réduire la quantité de déchet produits sur le territoire</u>	67

<u>5.2 Déployer une démarche d'écologie industrielle territoriale</u> .....	68
<u>5.2.1 Impulser une démarche d'écologie industrielle territoriale</u> .....	68

# AXE 1 : POURSUIVRE ET RENFORCER L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES

Cet axe comprend les actions liées à l'exemplarité de la collectivité. On retrouve donc des actions sur le patrimoine de la collectivité (bâtiments, éclairage public, ...), sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, ...), mais également des actions de communication, sensibilisation et de concertations menées sur le territoire.

## 1.1. Faire vivre le PCAET

### 1.1.1 Piloter, animer et suivre le PCAET



Dans le cadre de son PCAET, Montluçon communauté a souhaité travailler sur la réduction de ses impacts et la mise en place d'actions concrètes en faveur du développement durable sur son territoire. Dans le contexte du PCAET, cette exemplarité passe notamment par l'organisation en interne pour favoriser la mise en place d'actions, l'animation et le suivi de la démarche.

#### ***Assurer le pilotage et l'animation du PCAET***

L'engagement de l'agglomération s'est traduit par la création du service Transition Energétique et Ecologique (TEE) dès le début de l'année 2021. Les missions de ce service sont de traiter les sujets relatifs aux énergies, au changement climatique, à la biodiversité, à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) et à la qualité de l'air. Le service a pu, en 2022, rencontrer les communes et une partie des services de Montluçon communauté pour présenter le PCAET et échanger sur les besoins ou remarques de chacun.

Dans le cadre du PCAET, deux élus du territoire ont pu être identifiés comme référents sur les thématiques du PCAET et de la Transition écologique et énergétique : un Vice-Président pour porter les sujets de Transition énergétique et une Conseillère Communautaire déléguée pour porter les thématiques relatifs à la Qualité de l'air. Un agent référent au niveau de l'agglomération a aussi été identifié pour porter le projet sur l'agglomération, en lien avec une agente du SDE03.

#### ***Assurer le suivi du PCAET***

Pour le suivi des démarches PCAET et TEPOS, la mise en place de COPIL annuels a débuté dès le vote final de la démarche PCAET. Ainsi, en 2022, deux COPIL ont été organisés : un COPIL de lancement en début d'année et un COPIL de suivi des premières réalisations en fin d'année. Un deuxième COPIL de suivi des avancements a été réalisé en fin d'année 2023. Ces réunions se veulent être des moments de présentation sur les avancements répertoriés sur le territoire mais aussi d'échange avec tous les élus du territoire sur leurs attentes ou interrogations par rapport à ces démarches. On note une bonne participation des élus avec en moyenne 17 communes représentées par COPIL.

### Points de vigilance

- Le service étant nouvellement créé, des éléments d'organisation, notamment sur la manière de travailler avec les autres directions et services (qui doivent assurer la mise en place opérationnelle de la plupart des actions ou décisions) restent à clarifier ou à mettre en place.

### Leviers d'action

- Participation assez élevée des élus aux COPIL, ce qui montre que ces sujets sont importants pour les territoires.

### PERSPECTIVES

Montluçon communauté souhaite continuer les COPIL annuels en conservant le fonctionnement actuel qui est propice aux échanges avec les élus.



## 1.1.2 Informer, sensibiliser et communiquer autour du PCAET



Afin de faciliter la mise en place des actions du PCAET et, plus largement, pour assurer une meilleure connaissance des enjeux climatiques, Montluçon communauté vise à sensibiliser les différents publics acteurs de son territoire : habitants, élus, agents de l'agglomération, ...

### **Projet de Territoire**

Le projet de Territoire de Montluçon Communauté a été voté en juin 2024. Plusieurs orientations stratégiques se sont inspirées de celles du PCAET. Les 2 démarches sont complètement cohérentes et complémentaires et le projet de Territoire renforce encore la volonté et l'engagement de la collectivité dans la transition écologique.

### **Les sensibilisations réalisées par le service TEE**

Les actions de sensibilisation propres au PCAET ont été réalisées après le vote de la démarche donc à partir de 2022. Ainsi, entre 2022 et 2023, le service TEE a tenu des stands pour présenter les différentes démarches portées par le service (dont le PCAET) dans 9 évènements : 4 évènements organisés sur l'agglomération pour le grand public et 5 organisées en interne pour sensibiliser les agents de l'agglomération ou des communes. De plus, en 2022, le chef du service TEE accompagné de l'Animatrice du SDE 03 sur Montluçon Communauté, ont fait le tour des communes du territoire pour échanger sur le PCAET et sensibiliser ainsi à la transition énergétique et écologique.

### **Les sensibilisations réalisées par les autres services de Montluçon Communauté ou d'autres acteurs**

Les sujets du PCAET étant transversaux, les autres services de Montluçon communauté ont eux aussi animé des temps de sensibilisation et d'échange avec le grand public allant dans le sens de la transition environnementale du territoire. Par exemple, la direction mobilité organise chaque année un stand dans le cadre du « Challenge mobilité ». En 2022, ce stand a pu se faire en lien avec le service transition énergétique et écologique pour parler de mobilités douces mais aussi de l'impact des mobilités et, plus largement, de la démarche PCAET. On peut aussi souligner toutes les animations réalisées par le service Santé publique et autonomie qui réalise tous les ans des sensibilisations sur la qualité de l'air, sur les espèces exotiques envahissantes, sur la biodiversité... sous l'angle de la santé. A titre d'exemple, sur l'année 2023, le service santé a réalisé 35 animations santé ayant toutes un lien avec l'environnement.

En plus des actions de sensibilisations, il est prévu que Montluçon Communauté puisse s'appuyer sur les acteurs locaux plutôt que réinventer des supports et animations comme l'ARS qui propose des supports de formation via une plateforme de MOOC ; le SDE03 qui propose, dans le cadre des PCAET, des sensibilisations des jeunes aux thématiques des PCAET ; les partenaires de l'éducation à l'environnement, etc... Vous pouvez retrouver des éléments de présentation de ces actions dans les fiches respectives des partenaires concernés.

### Points de vigilance

- Les sujets portés par le PCAET sont connus par le public mais le terme PCAET en lui-même n'est pas connu et ne parle pas au grand public.

### Leviers d'action

- Cette thématique de sensibilisation est plébiscitée par les élus du territoire.
- Les passerelles à faire entre les différents services dont les actions de sensibilisation peuvent permettre de parler de la transition environnementale et énergétique se font de plus en plus.

### PERSPECTIVES

Afin d'approfondir l'animation de la démarche pour inclure les différents acteurs du territoire, la mise en place d'une campagne d'animations et temps de sensibilisation sur la deuxième période du PCAET pourrait être réfléchi. L'objectif de ce programme d'animation serait de sensibiliser tous les acteurs du territoire : agents, élus, entreprises, acteurs locaux et habitants. La structure complète de ce programme d'animations et sensibilisations reste à définir, mais pourrait se faire autour de la présentation à tous les acteurs du territoire du bilan à 3 ans suivie de discussions pour redéfinir les actions et objectifs pour le prochain PCAET.



## 1.2. Tendre à un usage exemplaire des fonds publics au profit de la transition énergétique et écologique des services publics.

### 1.2.1 Renforcer la performance énergétique des services publics



Etant déjà engagé dans l'exemplarité de ses services (notamment avec la démarche TEPCV, et l'engagement d'actions en lien avec des mobilités moins impactantes par exemple), Montluçon communauté a souhaité renforcer ses engagements. Ainsi, plusieurs actions ont été ciblées pour aller encore plus loin dans l'exemplarité : la mise en place d'une mission de conseil en énergie partagée (CEP), la promotion de la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'optimisation des systèmes d'éclairage, ...

#### ***La mise en place d'une mission de Conseil en Energie Partagée***

La mission de CEP a pu être mise en place à partir d'octobre 2021 pour proposer des visites énergétiques aux communes de l'agglomération. Entre 2021 et 2022, 40 bâtiments ont ainsi pu être visités par le CEP et l'identification de bâtiments prioritaires pour des travaux de rénovation a été initiée. Sur les deux premières années de la mission, l'important était de faire le tour du maximum de bâtiment et en 2023 la priorité a été mise sur l'accompagnement pour le passage à l'acte de travaux.

Cette mission a aussi permis de rappeler l'intérêt de mettre en place un suivi des consommations de ses bâtiments aux communes en présentant un outil de suivi disponible : Deepki. Entre 2021 et 2023, 20 communes avaient demandé la création d'un compte pour suivre les consommations énergétiques de leurs bâtiments communaux : 6 communes l'ont fait de leur propre chef et 14 en laissant le suivi aux mains du CEP. D'autres outils de suivi peuvent être utilisés, l'important étant de mettre en place ce type de suivi.

#### ***Poursuivre le renouvellement de l'éclairage public en LED et travailler à diminuer sa consommation***

Le travail enclenché sur la rénovation des lampadaires pour passer les plus anciens en LED et l'extension des créneaux d'extinction nocturne a pu continuer et prendre de l'ampleur entre 2021 et 2023. Toutes les communes de l'agglomération, sauf la ville de Montluçon, ont délégué ce travail au SDE03. La part de luminaire en LED a ainsi augmenté, passant de 24,8% en 2021 à 44,8% en 2023 pour l'ensemble des communes de l'agglomération, en dehors de la ville de Montluçon. Concernant les créneaux d'extinction, la thématique a pris de l'ampleur pour répondre notamment au pic du coût de l'énergie.

On peut aussi noter qu'en 2022, 87% des lampadaires des communes de l'agglomération, or la ville de Montluçon, avait un créneau d'extinction nocturne. Concernant la ville de Montluçon, le choix s'est porté sur le remplacement de tous les lampadaires énergivores et sur l'abaissement de puissance de l'ensemble du parc plutôt que la mise en place de créneaux d'extinction. Cette solution permet une diminution des consommations intéressantes mais les résultats sont moins marqués par rapport aux impacts positifs de l'extinction nocturne pour la biodiversité et la santé humaine.

### **Optimiser le réseau d'eau potable et les performances énergétiques des systèmes d'assainissement**

L'exemplarité de l'agglomération passe aussi par l'amélioration des pratiques des directions. Par exemple, la direction eau et assainissement travaille continuellement à améliorer le réseau d'eau du territoire. Un travail est aussi mené par la direction eau et assainissement pour réduire les consommations induites par les activités de ce service. En 2023, dans le cadre du renouvellement de matériel pour la station de traitement des eaux usées, le choix s'est porté sur des matériels moins énergivores pour réduire d'environ 13% la consommation totale d'énergie de la station.

#### Points de vigilance

- Il est compliqué de se projeter pour organiser les différents travaux de rénovation à réaliser sur les années à venir.
- Le suivi des consommations des bâtiments est chronophage et nécessite un outil facilement utilisable et fiable ou une centralisation de pilotage.

#### Leviers d'action

- Le contexte économique et réglementaire sont des réels leviers pour les projets de réduction des consommations d'énergie.

#### PERSPECTIVES

Concernant le projet « I site », plusieurs objectifs sont poursuivis par ce projet qui débutera concrètement en 2025 :

- Disposer d'une connaissance précise des sites pollués,
- Valider des méthodes innovantes de dépollution,
- Mettre en œuvre des process de bio remédiation,
- Obtenir une preuve de concept afin de dupliquer la méthode sur d'autres sites en France.

## 1.2.2 S'inscrire dans un fonctionnement vertueux et durable



Afin d'être aussi exemplaire dans son fonctionnement, Montluçon communauté a souhaité travailler sur l'amélioration des pratiques et le développement durable qui concernent toutes les directions et services de l'agglomération.

### ***Impulser l'exemple via la commande publique durable***

Entre 2021 et 2023, une réflexion sur la commande publique durable a été enclenchée afin d'encourager les différents services à inclure des clauses environnementales dans les marchés passés. Le service commande publique a pu, en 2023, recenser certains marchés qui comprennent déjà des clauses environnementales. C'est par exemple le cas de la gestion des déchets dans les marchés de travaux, la gestion des déchets de chantier, la démarche environnementale des entreprises (critères d'attribution), ...

En 2023, des outils ont pu être identifiés permettant d'identifier des clauses environnementales déjà éprouvées dans d'autres territoires (notamment le module payant DD du logiciel utilisé en interne, la clause verte et l'accompagnement proposé par AuRA EE via le Guichet vert).

### ***Donner l'exemple dans le fonctionnement de la collectivité***

En 2021, suite au COVID, le besoin de proposer des solutions techniques pour réduire les déplacements induits pour des réunions a été identifié. Ainsi, en 2022, deux salles ont été équipées de système facilitant la visio-conférence dans le bâtiment de la cité administrative. Une troisième salle a été équipée en 2023. Il est aussi toujours possible de suivre des réunions ou formations en visio dans d'autres salles mais il est alors nécessaire d'apporter l'équipement utilisé.

L'exemplarité de la collectivité passe aussi par la mise en place de partenariats multi acteurs pour le développement de projet pilote. Par exemple, une convention territoriale partenariale a été signée par Montluçon Communauté et l'Université Clermont Auvergne (UCA) en 2022 avec plusieurs projets collaboratifs à développer dans le cadre du projet « I-Site ». L'un d'entre eux consiste en une expérimentation autour de la dépollution des friches industrielles, la reconversion de ces espaces étant un enjeu fort pour le territoire avec des objectifs de réhabilitation et de remise à disposition des sols pollués, et de non consommation des espaces naturels. Il s'agit de développer un projet territorial pilote, répliquable, sous la forme d'un partenariat public/privé composé de Montluçon Communauté, du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), de la société Biobasic Environnement et de l'UCA via son centre international de recherche sur les agroécosystèmes durables.

### ***Chercher l'exemplarité en matière de végétalisation dans les projets locaux***

Afin de travailler de manière coordonnée, l'agglomération a organisé en 2022 et en 2023 des matinées d'échange avec les référents biodiversité des communes du territoire. Ces matinées ont permis d'aborder le sujet de la gestion différenciée des espaces verts et la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes. Ces matinées ont aussi permis d'inclure les acteurs de ces thématiques ou des communes avancées sur ces sujets pour bénéficier de leurs retours d'expérience.

## Décarboner nos moyens de transport

Afin de proposer des solutions viables et impulser un changement de motorisation là où il est nécessaire de maintenir des moyens de transport, Montluçon Communauté a lancé une étude sur la motorisation des véhicules en associant les acteurs « para public » du territoire, à savoir l'Hôpital, Montluçon Habitat et le SICTOM, Montluçon Communauté et ses communes. Celle-ci a proposé à chacun des acteurs un plan de renouvellement de sa flotte selon les budgets de chacun, avec quand cela est possible le passage transitoire par une solution de biocarburant.

Ainsi à partir de 2024 la collectivité assure un renouvellement en cohérence avec le plan proposé et le budget disponible. Un des premiers effets concrets, est le renouvellement et le renforcement de la flotte de véhicules légers électriques.

Le SICTOM quant à lui a mis en place un passage au biocarburant sur sa flotte compatible et teste des bennes à ordures ménagères électriques.

Et à partir de 2025 une solution biocarburant HVO (Hydrotreated Vegetable Oil) fabriqué à partir d'huiles et de graisses végétales et animales, sera en place pour les bus urbains de Montluçon Communauté. Cette solution permettra de baisser notamment de 88% les émissions de GES et de 30% celles de particules fines.

### Points de vigilance

- Certains changements se feront uniquement sur le long terme.
- Selon les sujets, il est encore nécessaire d'apporter des conseils techniques pour assurer la faisabilité de ces « nouvelles » manières de faire.

### Leviers d'action

- L'amélioration des pratiques est déjà enclenchée dans la majorité des services, directions et communes.

### PERSPECTIVES

Concernant le projet « I-Site », plusieurs objectifs sont poursuivis par ce projet qui débutera concrètement en 2025 :

- Disposer d'une connaissance précise des sites pollués,
- Valider des méthodes innovantes de dépollution,
- Mettre en œuvre des process de bio remédiation,
- Obtenir une preuve de concept afin de dupliquer la méthode sur d'autres sites en France.

## PERSPECTIVES

Le travail sur la commande publique durable a pour objectif d'être approfondi dans les années à venir afin de rendre presque automatique l'inclusion de critères environnementaux.

La diffusion des bonnes pratiques environnementales pourrait être travaillée dans la deuxième partie du PCAET pour valoriser encore plus ce qui est déjà fait dans certains services et donner envie à tous d'aller plus loin dans l'exemplarité.

La direction santé et solidarité travaille sur le contrat local de santé, validé en 2024. Les années à venir seront donc ponctuées de temps de travail avec les acteurs du territoire et professionnels de santé afin de répondre aux besoins identifiés dans le cadre du Diagnostic Local de Santé.

Afin de créer un projet commun à toutes les communes du territoire, Montluçon communauté souhaite rentrer dans la phase opérationnelle de son projet de territoire à partir de mi 2024. Enclenché en 2021, le projet de territoire de l'agglomération repose sur 10 objectifs stratégiques permettant de travailler sur de vastes sujets : la sobriété des territoires, la valorisation des patrimoines, les mobilités douces, l'adaptation au changement climatique, l'accompagnement des initiatives locales, ... Dans les années à venir, l'objectif du projet de territoire sera donc de mettre en place les outils favorables à l'émergence d'un nouveau cycle d'innovation face aux enjeux de demain.



### 1.2.3 Proposer une mission de Conseil et Energie Partagé (CEP) sur le territoire



La mission de CEP a été créée par l'ADEME pour donner les moyens aux territoires de proposer un conseil objectif et indépendant sur la maîtrise de l'énergie du patrimoine des territoires. Ce poste permet de faire un état des lieux du patrimoine du territoire afin de proposer des préconisations permettant des réduire les consommations d'énergie des bâtiments visités (par des travaux ou des changements d'usage ou mise en place de bonnes pratiques).

#### **Rencontrer les différents acteurs et mettre en place le service CEP**

Afin de préfigurer le service de conseil en énergie partagée, Montluçon communauté a rencontré dans le courant de 2021 les différents acteurs associés à ces thématiques. Cela a permis d'identifier la structuration adaptée, les cadres à donner à la mission, les financements envisageables et les structures allant elles aussi sur ce type de service pour leur territoire dans le département.

#### **Mobiliser les communes à recourir au CEP**

Le poste de CEP a pu être mis en place dès octobre 2021 ce qui a permis d'amorcer le travail de réalisation d'une étude dans chaque bâtiment communal sur le territoire. Suite au passage du CEP, 7 communes ont fait remonter, en 2023, que des réflexions sont enclenchées pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur les années à venir. Cela concerne 15 bâtiments.

Afin d'avoir une visibilité sur les bâtiments à rénover prioritairement, les travaux à réaliser et les gains réellement engendrés, le besoin de réaliser un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été identifié. Cependant, ce plan n'a pas été encore mis en place et il n'existe donc pas de plan de travaux actés avec les communes.

#### Points de vigilance

- La nécessité de rénover énergétiquement un bâtiment communal n'est pas toujours identifiée par les communes.
- La thématique des consommations d'énergie est aussi soumise à des réglementations comme le décret tertiaire qui ont pu monopoliser le temps de travail de certaines communes.
- Il n'est actuellement pas possible de faire un suivi de ce qui a pu être fait parmi les préconisations faites lors des visites du CEP.

#### Leviers d'action

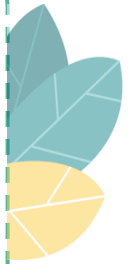
- Les prises de conscience semblent être de plus en plus ancrées.
- Des réductions de consommation peuvent se faire en repensant l'organisation générale des salles ; des travaux représentant un fort investissement ne sont pas toujours nécessaires.

## PERSPECTIVES

Montluçon Communauté souhaite continuer son travail de conseil en énergie aux communes afin de :

- Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine tertiaire des communes pour montrer l'exemplarité du territoire
- Travailler autant sur l'optimisation des consommations que l'optimisation des usages
- Faire un suivi des consommations avant et après travaux

Il sera aussi nécessaire de continuer à réaliser une veille sur les aides financières qui peuvent permettre de passer à l'acte des travaux.



### Autres actions

En parallèle de sa démarche PCAET, Montluçon Communauté est engagé dans un programme TEPos : Territoire à Energie Positive. Ce programme a été réalisé de manière conjointe au PCAET. Ce programme se retrouve dans certaines des actions du PCAET portées par Montluçon communauté (notamment dans l'axe 2) mais l'entrée dans cette démarche souligne aussi le souhait du territoire d'être exemplaire sur son patrimoine et sur son fonctionnement.

Montluçon Communauté a réalisé en 2023 une étude stratégique de motorisation de la flotte de véhicule afin d'identifier les solutions à mettre en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels des agents. Cette étude a été faite en groupement avec Montluçon Habitat, le centre hospitalier et le SICTOM de la Région Montluçonnaise. Une solution identifiée serait de passer tous les véhicules en biocarburants et de se tourner vers des véhicules électriques pour les achats de véhicules légers et utilitaires. Un autre axe de travail souligné a été de continuer la réduction des déplacements et l'usage des modes doux et/ou partagés pour les déplacements non évitables.

## AXE 2 : UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ENERGIE

Cet axe regroupe des actions visant la réduction des consommations et une meilleure maîtrise des énergies. On retrouve ainsi des actions comme l'accompagnement des ménages modestes dans la lutte contre la précarité énergétique, le développement du photovoltaïque via la valorisation des friches, délaissés, sites et sols pollués, ...

### 2.1. Accompagner à la maîtrise de l'énergie

#### 2.1.1 Déployer et animer une plateforme de rénovation énergétique (PTRE)



Cette fiche action a pour objectif qu'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) soit mise en place en Allier. Lors de sa rédaction, aucun portage spécifique n'avait été défini. Une telle plateforme pouvait donc être gérée par Montluçon communauté sur son territoire ou par une autre structure pour porter la plateforme à une échelle plus générale.

La mise en place d'un service répondant aux objectifs initiaux d'une plateforme de rénovation énergétique a été portée par le Conseil Départemental, les éléments de bilan sur 2021-2023 sont donc à retrouver dans les fiches portées par le Conseil Départemental (fiche « Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat »).

## 2.1.2 Engager une campagne de thermographie des bâtiments



Une campagne de thermographie a pour objectif de faire un état des lieux des déperditions énergétiques sur les bâtiments du périmètre étudié. En plus d'améliorer les connaissances de l'état du bâti sur le territoire étudié, ce type de campagne peut permettre de sensibiliser les propriétaires sur la nécessité (ou non) de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

### **Mobiliser la collectivité sur la campagne de thermographie des bâtiments**

Cette action a été mise en dormance sur les trois premières années du PCAET car d'autres actions prioritaires ont été identifiées sur ces trois années. L'action pourra être relancée en fonction des calendriers d'action et des volontés du territoire.

#### Points de vigilance

- Pas de programme d'aides financières en cours qui pourraient aider à enclencher l'action.

#### Leviers d'action

- L'action reste un élément intéressant pour le territoire, autant pour l'apport technique qu'elle peut apporter que pour la sensibilisation concrète qu'elle peut représenter.

#### PERSPECTIVES

En fonction des calendriers des actions déjà enclenchées pour les années à venir mais aussi selon les volontés du territoire, la réalisation d'une campagne de thermographie pourra être rediscutée dans les années restantes du PCAET.



### 2.1.3 Intensifier l'accompagnement des ménages modestes dans la lutte contre la précarité énergétique



Montluçon Communauté souhaite poursuivre sa politique publique en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, en lien avec l'Anah et le Conseil Départemental. Cela passera notamment par de l'accompagnement technique et financier des ménages modestes logés dans le parc privé, par l'accompagnement de la rénovation dans l'habitat privé et l'accompagnement des ménages dans leur consommations de chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la ventilation des logements.

#### **Poursuivre l'accompagnement des ménages identifiés comme modestes, logés dans le parc privé**

Montluçon Communauté est engagé dans l'accompagnement de ses habitants par une Opération Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Un budget de 320 000€ d'engagement d'aides a été défini pour soutenir les ménages réalisant des travaux d'aménagement de leur logement.

Un bureau d'étude a réalisé une évaluation de cet OPAH entre 2019 et 2024. Cette évaluation a permis de mettre en évidence que 568 dossiers ont été traités et que cela a permis d'améliorer nettement les étiquettes énergétiques des logements concernés ; comme cela est présenté dans le graphique ci-dessous :

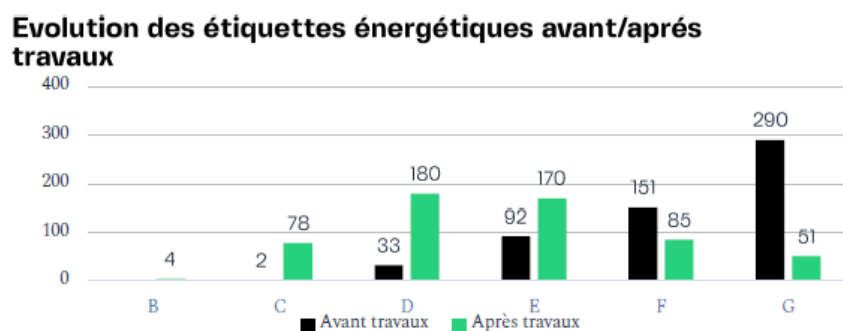


Figure 21: Evolution des étiquettes énergétiques. Source: Espacite, Sofraite. 2024

En moyenne, le bureau d'étude a estimé une économie de 217 KWHeP/m<sup>2</sup>an pour la consommation énergétique et de 912 € par an pour les dépenses d'énergie.

En parallèle, 20% du parc privé de logement a pu bénéficier de la réalisation d'un DPE entre 2021 et 2023. Cela représente 8 069 logements. Sur ces 8 069 logements, 25 % des logements sont diagnostiqués en F ou G et ne pourront donc plus être mis à la location soit 2 047 logements. Pour rappel, le DPE n'étant obligatoire que pour la vente et la location, les données ne sont pas forcément représentatives de l'ensemble du parc.

#### **Accompagner la rénovation de l'habitat social**

Pour la rénovation de l'habitat social, Montluçon Communauté travaille avec les bailleurs sociaux de son territoire.

## Assister les ménages dans la consommation de chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la ventilation des logements

Une partie du travail visé dans cette fiche action a été mise en place par des partenaires. Par exemple, Le Conseil Départemental 03 apporte un soutien financier afin de faciliter la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie. Ce soutien financier est apporté aux particuliers résidant dans l'Allier qui souhaitent s'équiper de chaudières à plaquettes ou de poêles à granulés. Ces aides sont attribuées sans conditions de ressources, et peuvent aller jusqu'à 1500€ pour l'installation d'une chaudière automatique à plaquettes et jusqu'à 1000€ pour un système à granulés. Une aide de 500€ peut également être attribuée, cette fois-ci sous conditions de ressources, pour les poêles à granulés.

Ainsi, 528 foyers du département ont bénéficié d'une aide financière pour s'équiper de l'un de ces dispositifs entre 2021 et 2023. Cette action contribue à la transition énergétique car c'est une puissance totale de 6 478 kW qui a été installée via ces différents dispositifs.

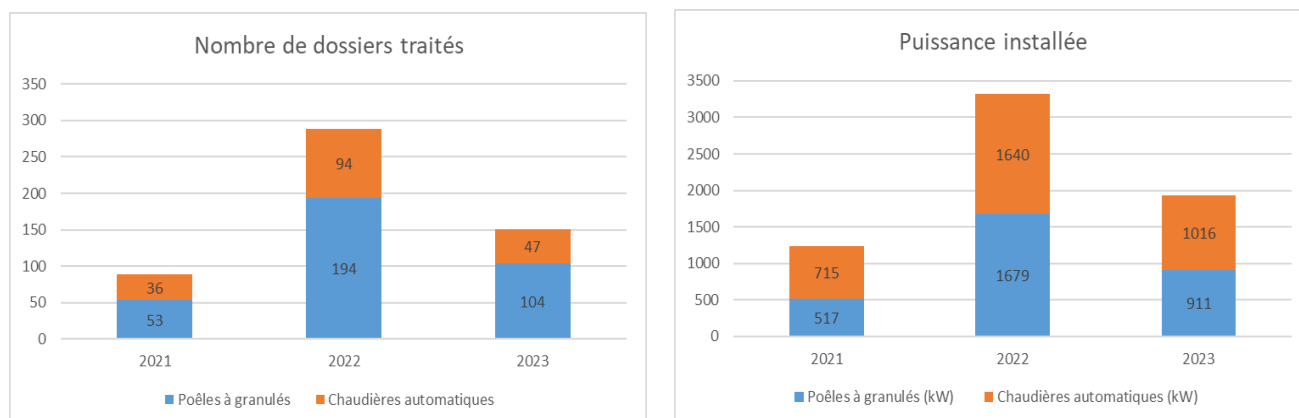


Figure 22: Suivi des dossiers concernant les aides aux remplacements de chaudière par le CD03. Source: Données du CD03

D'autres partenaires sont aussi investis sur ces thématiques comme SOLIHA Allier. Il est possible de trouver plus d'informations sur le travail réalisé par SOLIHA Allier dans la fiche d'avancement détaillé en annexe 2.

### Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifiés.

### Leviers d'action

- Pas de leviers d'action identifiés.

## 2.1.4 Augmenter la qualification des professionnels du bâtiments autour des enjeux de performance énergétique et écologique



Cette action vise à travailler avec le public des entreprises pour voir ce qui peut être fait sur l'accompagnement à la formation des professionnels sur le volet rénovation énergétique mais aussi pour communiquer auprès des professionnels et du grand public pour valoriser les bonnes pratiques mises en place sur le territoire.

### **Identifier les différents acteurs**

Montluçon Communauté a travaillé dès la fin d'année 2022 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour mettre en place une action à destination des entreprises artisanales de son territoire. Ainsi, une convention a été signée en 2023 pour enclencher le travail entre l'agglomération, la Chambre de Métiers et leurs ressortissants sur le territoire de Montluçon communauté. En amont du travail avec les entreprises artisanales, la Chambre de Métiers a réalisé pour Montluçon communauté un diagnostic des entreprises installées sur le territoire de l'agglomération et un état des lieux des consommations énergétiques par secteur d'activité.

### **Communiquer auprès des professionnels**

En parallèle de cette convention de partenariat, Montluçon Communauté a organisé des réunions à destination des entreprises de son territoire et 2 ont permis, en 2023, de sensibiliser et de donner des pistes de solutions sur le sujet des énergies renouvelables et des consommations d'énergie.

#### Points de vigilance

- L'évolution des métiers ou de l'approvisionnement en matériaux échappe à la collectivité et le constat est que l'évolution vers des constructions, et surtout des rénovations bas carbone et bio sourcées, se fait très lentement voir ne se fait pas.

#### Leviers d'action

- L'agglomération a, notamment via sa direction « Attractivité, Enseignement supérieur Innovation », des liens forts avec certaines entreprises du territoire.
- Pour mettre en place cette action, Montluçon communauté a pu identifier les acteurs sur qui s'appuyer.

### PERSPECTIVES

Le travail d'accompagnement des entreprises à proprement parlé sera mis en place par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à partir de 2024 via l'action Eco-Défis. Cette action a pour objectifs de valoriser les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement (sur la gestion de l'eau, la gestion des déchets, l'approvisionnement...) et de challenger les entreprises participantes pour mettre encore plus de bonnes pratiques en place.



## 2.2. Développer les énergies renouvelables

### 2.2.1 Valoriser les friches, délaissés, sites et sols pollués en centrales photovoltaïques au sol



Afin d'accompagner le développement des énergies renouvelables, tout en s'assurant de l'optimisation de la consommation des terres, Montluçon communauté a souhaité mettre en place une action pour valoriser les friches, délaissés et sites et sols pollués pour les centrales photovoltaïques au sol.

#### ***Lancement du projet de valorisation des friches, sites et sols pollués ainsi que les terrains et sites délaissés***

Pour cela, un travail a été réalisé dès 2022 pour cartographier les sites à valoriser sur le territoire. En s'appuyant sur les premiers éléments de la cartographie des espaces délaissés, des réunions de travail ont été réalisées avec les communes de l'agglomération. 2023 a permis de continuer les échanges et de revenir au cas par cas sur différentes demandes des communes. Cela a permis de réaliser un zonage approfondi et en cohérence avec les connaissances et besoins des communes. Les résultats de ces temps de travail ont été pris en compte dans le PLUIH.

L'étude des espaces délaissés est finalisée et le travail pour les années à venir portera donc sur l'accompagnement opérationnel pour le développement des projets sur les zones cartographiées.

Ce travail s'est en partie appuyé sur la cartographie des espaces délaissés portée par la DDT03. De plus amples information sur cette cartographie de la DDT sont disponibles en annexe 2.

#### ***Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire***

Montluçon Communauté a étudié les différents montages possibles pour mobiliser au mieux les différents acteurs du territoire pour leur permettre d'identifier les sites tant sur les friches que sur les opportunités offertes par les parkings. Un benchmark et des rencontres de territoires, comme la SEM Centre Val de Loire, ont ainsi été réalisés en 2023 pour comparer les solutions mises en place ailleurs et ainsi identifier le montage le plus adapté à Montluçon Communauté et à sa volonté de développer les EnR tout en étant acteur de ce développement.

Ce travail a permis d'aboutir à une validation du lancement de ce montage en fin 2023.

#### Points de vigilance

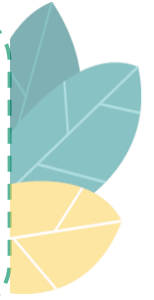
- Une vigilance doit être maintenue quant à l'implantation des projets hors des zones définies dans le PLUIH (agrivoltaïsme par exemple) pour assurer un développement durable du territoire en cohérence avec les orientations définies (tourisme vert par exemple).

#### Leviers d'action

- Poursuivre le développement du mix énergétique du territoire.
- Continuer la structuration des projets d'énergies renouvelables sur le territoire, en cohérence avec l'aménagement durable du territoire.

## PERSPECTIVES

2024 marque la signature des statuts de Montluçon communauté Energie, statuts partagés avec Ener Centre-Val de Loire afin d'assurer des retombées économiques locales par rapport au développement de projets d'énergies renouvelables. En 2024, quatre projets en ombrière de parking, un projet de photovoltaïque en toiture et trois projets de photovoltaïque au sol étaient en projet dans le cadre de cette société d'énergie.



## AXE 3 : UN TERRITOIRE ADAPTE AU CLIMAT DE DEMAIN

Cet axe vise à mettre en avant des actions permettant de travailler sur la ressource en eau, la gestion des milieux urbains, les impacts de l'agriculture et ceux de la sylviculture. On retrouve ainsi des actions sur l'optimisation de la gestion des eaux potables, la récupération des eaux de pluie, la place de la nature en ville, la protection de la qualité de l'air, ...

### 3.1 Travailler à la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique

#### 3.1.1 Préserver la ressource en eau



La ressource en eau est impactée par plusieurs thématiques : la gestion de l'eau potable, l'amélioration de la récupération des eaux pluviales, le stockage naturel de l'eau et l'adaptation des pratiques agricoles en lien avec la préservation de la ressource en eau.

##### ***Optimiser la gestion de l'eau potable***

La direction eau et assainissement de Montluçon communauté œuvre au quotidien pour assurer une bonne gestion de la ressource en eau mais aussi pour sensibiliser les habitants à la préservation de cette ressource. En 2021, 1012 enfants ont été sensibilisés par an sur la thématique de l'eau via, par exemple, des visites de l'usine de production d'eau potable et de la station d'épuration. Des communications sur les écogestes sont aussi réalisées pour le grand public.

La direction a, entre autres, pour objectif d'améliorer le rendement du réseau et cela passe à la fois par le nombre de fuites identifiées et réparées par an mais aussi par le taux de renouvellement du réseau. A titre d'exemple, en 2021 et 2022, en moyenne 111 fuites par an ont pu être réparées et environ 0,32% du réseau a été renouvelé en 2021.

##### ***Améliorer la récupération des eaux pluviales***

Le service Transition Énergétique et Ecologique a réalisé en 2023 un guide de préconisation présentant, notamment, des solutions pour la récupération des eaux de pluie. L'objectif de ce guide est de diffuser les bonnes pratiques pour encourager leurs mises en place dans les projets portés par le territoire.

Le travail sur la récupération des eaux pluviales reste un sujet important pour l'agglomération car elle allie problématique économique (utiliser de l'eau de pluie permet de ne pas utiliser de l'eau qui a été traitée ce qui représente un coût pour le territoire) et problématique environnementale en permettant de s'adapter un peu plus au changement climatique actuel.

##### ***Développer le stockage naturel de l'eau***

Les zones humides sont des écosystèmes essentiels pour assurer le stockage de l'eau. Des actions sont en cours dans les contrats territoriaux pour améliorer l'état des connaissances sur les zones humides du territoire. Ainsi, un inventaire de terrain a été réalisé en 2022 par le SAGE Cher Amont et a identifié 1075 sites, représentant 2232ha caractérisés comme révélant des zones humides sur le territoire de Montluçon communauté.

Un travail est aussi réalisé sur les mares pour l'entretien des mares existantes et la création de nouvelles. Ce travail est complémentaire du travail réalisé sur la biodiversité (avec par exemple la stratégie biodiversité de l'agglomération, détaillée dans la fiche 4.1.2 de ce document) puisque tout développement de la place de la biodiversité et de la nature participera à redonner un équilibre pour le stockage naturel de l'eau.

### **Réutilisation de l'eau**

La collectivité réfléchit depuis peu aux possibilités de « REUT » conformément aux évolutions législatives en la matière. Des orientations devraient pouvoir émerger mi 2025.

#### Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifié.

#### Leviers d'action

- La récupération de l'eau de pluie et, plus largement, la préservation de la ressource en eau sont de plus en plus pris en compte par la population et les décideurs.

## 3.2 Anticiper le changement climatique

### 3.2.2 Devenir un territoire résilient aux vagues de chaleur



L'adaptation du territoire au changement climatique passe notamment par la lutte contre les îlots de chaleur qui peuvent être observés sur le territoire. Pour lutter contre ces phénomènes, des critères environnementaux peuvent être introduits dans les documents d'urbanisme, la place de la nature en ville doit être développée, une réflexion sur l'approche bioclimatique des bâtiments doit être faite et les thématiques de la qualité de l'air et de la santé doivent être prises en compte et largement diffusées.

#### ***Les documents d'urbanisme***

Concernant les documents d'urbanisme, Montluçon Communauté vote son PLUIH en novembre 2024.

Le service Transition Énergétique et Ecologique de Montluçon Communauté a pu analyser en 2023 les documents constitutifs de ce PLUIH. Cette analyse a permis de proposer des critères permettant d'aller plus loin que la réglementation ; par exemple sur la récupération d'eau de pluie, le PV, le stationnement mobilités 2 roues, etc...

Ces critères seront inclus progressivement dans le PLUIH et ses futures révisions afin de ne pas freiner le développement du territoire mais rendre durable celui-ci.

#### ***La place de la nature en ville***

Dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations), Montluçon Communauté a recruté une personne en deuxième semestre 2023. Cela a permis de lancer dès la fin d'année 2023 le projet de renaturation du Lamaron afin de redonner à ce cours d'eau la place qu'il avait en ville. En plus de développer la place de la nature en ville et de viser une réappropriation de l'espace par les habitants, ce projet a pour objectif de créer des îlots de fraîcheur en pleine ville.

Cette augmentation de moyens humain a aussi permis de travailler sur le projet d'entretien de l'étang de Sault en allant plus loin que le seul entretien demandé réglementairement. Ainsi, en plus de la vidange décennale à réaliser, des aménagements de renaturation aux abords du plan d'eau et la création d'une zone humide pour filtrer l'eau sont prévus. Les études pour cadrer ses projets ont pu être enclenchés en fin 2023.

Montluçon Communauté a aussi travaillé à partir de 2022 sur l'étude préalable pour les contrats territoriaux qui touchent le territoire. A partir de la mise en œuvre de ces deux contrats territoriaux en 2023, l'agglomération a participé aux suivis de ces contrats, étude de classification des digues et participation à un groupement pour gérer en commun les digues sur l'Allier (PAIC : Programme d'Aménagement et d'Intérêt Commun).

#### ***Développer une approche bioclimatique des bâtiments***

Le changement climatique est de plus en plus pris en compte dans les projets de l'agglomération. Par exemple, entre 2021 et 2023, la direction des Grands Travaux a pu travailler sur la création de parkings et de pistes cyclables avec revêtements perméables et revêtements clairs pour éviter l'accumulation de la chaleur ; sur le réaménagement d'un quartier avec ajouts d'espaces verts, réduction du nombre de bâtiments, ajout de stationnements perméables, ...

Montluçon Communauté travaille activement sur la thématique de la qualité de l'air et de la gestion des pollens. Pour cela, l'agglomération est adhérente à ATMO et a ainsi accès à son accompagnement technique et aux outils qui sont développés. Grâce à cette adhésion, le service TEE a pu organiser en 2022 et 2023 deux demi-journées de formation pour la réalisation d'autodiagnostic sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant des enfants. ATMO gère aussi une station de mesure installée dans Montluçon pour suivre en continu les principaux polluants réglementés (particules fines, ozone et oxydes d'azote).

Pour le suivi des pollens qui représentent un problème de santé publique pour les personnes allergiques, Montluçon communauté a un partenariat avec le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA). Une expérimentation a pu être menée en 2022 et 2023 sur l'installation d'un capteur automatique de suivi des pollens pour améliorer les prévisions des pics de pollens et ainsi prévenir au plus tôt les habitants du territoire. Un bulletin du niveau de risque quotidien d'exposition aux pollens est diffusé via le site de l'agglomération.

#### Points de vigilance

- Les changements de méthode de travail et la rupture dans certains projets se feront, comme pour tout changement de pratiques, sur un temps long.

#### Leviers d'action

- La sensibilisation de chaque agent permet d'inclure de plus en plus de projets prenant en compte l'adaptation au changement climatique.

#### PERSPECTIVES

Pour la renaturation du Lamaron, les études sont prévues pour 2024 pour que les travaux puissent débuter en 2025.

Les travaux de vidange et d'aménagement prévus sur l'étang de Sault seront réalisés entre 2025 et 2026.

Pour la qualité de l'air, les formations aux autodiagnostic pour la QAI pourront être reproposé afin d'accompagner le maximum d'établissements recevant des enfants dans la réalisation de ces autodiagnostic et, ainsi, la mise en conformité avec l'évolution de la réglementation sur la QAI.

Pour le suivi des pollens, un capteur automatique plus efficace que celui installé dans la phase d'expérimentation sera installé à partir de 2024.

## AXE 4 : UN TERRITOIRE A L'URBANISME ET AUX MOBILITES DURABLES

Cet axe comprend à la fois des actions sur la place des documents d'urbanisme comme leviers de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement durable du territoire et aussi des actions sur les mobilités, autant via la réduction des besoins en mobilité que via le développement des mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle.

### 4.1 Utiliser les documents d'urbanisme comme levier de la transition écologique et énergétique du territoire

#### 4.1.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme afin de les rendre opposables à tous



Cette action repose sur trois piliers : permettre une implantation cohérente et concertée des énergies renouvelable grâce aux documents d'urbanisme, faciliter la transition énergétique par la limitation des consommations énergétiques et encourager la réalisation de bâtiments adaptés aux futures conditions climatiques en s'appuyant sur des règles d'urbanisme.

#### ***Permettre une implantation cohérente et concertée des énergies renouvelables grâce aux documents d'urbanisme***

Afin de travailler sur une implantation cohérente des énergies renouvelables, Montluçon Communauté a défini en 2022 une procédure commune via la mise en place d'un moratoire pour ralentir les projets le temps de réaliser le travail de cartographie pour identifier les zones les plus propices à l'installation d'énergies renouvelables. Cette cartographie a été votée en Conseil Communautaire, incluse au PLUIH et proposée par les communes comme « zones d'accélération des énergies renouvelables ».

Une réflexion a aussi été menée à partir de 2021 sur la nécessité d'inclure les EnR dans l'intérêt communautaire. Sans avoir ajouté de compétence spécifique aux énergies renouvelables, Montluçon communauté a acté en 2022 de conserver une compétence facultative sur le volet protection et mise en valeur de l'environnement dans laquelle on retrouve le fait d'apporter un « soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie ».

#### ***Faciliter la transition énergétique par la limitation des consommations énergétiques***

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) aborde différents éléments comme les règles d'extinction nocturne des dispositifs lumineux, leur intensité, l'encadrement des publicités et des enseignes numériques ou lumineuses. Montluçon communauté a finalisé son travail sur son RLPi en 2022 et 2023.

### ***Encourager par des règles d'urbanisme la réalisation de bâtiments adaptés aux futures conditions climatiques***

Comme évoqué dans la fiche 3.2.2, Montluçon communauté a été en cours de réalisation de son PLUiH entre 2021 et fin 2023.

Des critères environnementaux avaient été proposés pour aller plus loin que la réglementation mais n'ont pas forcément pu être inclus dans le PLUiH.

#### Points de vigilance

- Les documents d'urbanisme sont des procédures lourdes et il peut être compliqué de changer des éléments comme avec l'ajout de critères environnementaux.

#### Leviers d'action

- Pas de leviers d'action identifié.

#### PERSPECTIVES

Les documents d'urbanisme que sont le PLUi-H et le RPLi devraient pouvoir être actés en 2024 pour rentrer en vigueur en 2025.

## 4.1.2 Mettre en œuvre une politique d'aménagement durable permettant une résilience du territoire au changement climatique



Un aménagement durable du territoire passe par plusieurs biais, en plus des documents d'urbanisme : la réduction de l'artificialisation des sols, l'adaptation de l'aménagement et l'entretien des espaces publics et la protection de la biodiversité sur le territoire.

### ***Réduire l'artificialisation des sols en luttant contre l'étalement urbain***

Pour lutter contre l'étalement urbain, le sujet des dents creuses a été traité dans le PLUiH afin d'orienter les nouvelles constructions sur ces espaces plutôt qu'en extérieur des zones de vie quand cela est possible.

### ***Adapter l'aménagement et l'entretien des espaces publics pour répondre aux enjeux climatiques***

Comme évoqué dans l'axe 3, les missions liées à la GEMAPI permettent, par exemple avec les travaux prévus sur la renaturation du Lamaron, de travailler sur le maintien ou la réintroduction d'îlots de fraîcheur.

Pour faciliter la systématisation de la mise en place de projets vertueux pour l'environnement, le service TEE a rédigé un guide de préconisations pour des aménagements durables (végétalisation toits et murs, îlots de fraîcheur et récupération des eaux de pluie) et un guide pratique sur les Espèces Exotiques Envahissantes. Ces documents sont des outils internes pour les services et direction de l'agglomération mais ils ont aussi été rendu disponibles aux communes du territoire.

### ***Protéger et favoriser les éléments de biodiversité du territoire***

Une convention de 5 ans a été signée en 2023 avec le CEN Allier pour définir, puis mettre en œuvre, la stratégie biodiversité avec du territoire (diagnostics des vergers conservatoires avec la LPO, installation de nichoirs,). Cette stratégie doit permettre de venir compléter ce qui se fait déjà dans l'agglomération (comme la préservation de certaines espèces)

#### Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifié.

#### Leviers d'action

- Pas de leviers d'action identifié.

## 4.2 Réduire les besoins en mobilité

### 4.2.1 Optimiser les flux et favoriser la non-mobilité



Par cette action, Montluçon communauté souhaite travailler sur la limitation des déplacements par la pratique du travail à distance, sur la mobilité professionnelle du territoire et sur le développement d'une offre commerciale de proximité.

#### ***Limiter les déplacements par la pratique du travail à distance.***

Pour réduire les déplacements professionnels, Montluçon communauté a rendu accessible le télétravail à ses agents depuis 2021. Comme évoqué dans l'axe 1, l'agglomération a aussi équipé 3 salles de systèmes de visio conférence afin que les agents puissent suivre des réunions ou formations en dématérialisé.

D'autre part, le personnel de Montluçon Communauté ainsi que celui de la ville de Montluçon, ont été sensibilisés au covoiturage et invités à l'utiliser dès que possible, par l'intermédiaire de l'extranet.

#### Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifié.

#### Leviers d'action

- Pas de leviers d'action identifié.

## 4.3 Développer des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle sur le territoire

### 4.3.1 Favoriser le recours aux modes actifs et mobilités douces



Pour encourager le recours aux modes actifs et aux mobilités douces, cette fiche action propose de travailler sur 3 principaux axes : le développement de parcours préétablis, la création d'offres pour les locations ou les achats de vélos et la mise en place d'alternatives pour les déplacements du quotidien.

#### **Développer le recours aux modes actifs en proposant des parcours préétablis**

Dans le cadre de son schéma vélo, Montluçon Communauté a acté des objectifs et un budget pour le développement du vélo sur le territoire. Ainsi, la création de nouveaux linéaires cyclables est enclenchée avec environ 21 km d'itinéraires cyclables supplémentaires réalisés entre 2021 et 2023. 930 places de stationnement vélo ont aussi pu être créées pour faciliter l'utilisation du vélo sur le territoire.

#### **Proposer des offres attractives pour équiper les ménages en vélo**

Une aide à l'achat de vélo à assistance électrique de 200€ par vélo a été mise en place dès 2021 et 1400 aides ont été attribuées depuis.

#### **Réfléchir à des alternatives possibles sur les courts trajets du quotidien**

Afin d'encourager l'utilisation du vélo dans le trajet domicile-école, l'agglomération et la ville de Montluçon propose des formations « Savoir rouler à vélo » aux enfants du territoire. Ainsi, 520 enfants ont pu être formés en 2021 et en 2022 et 880 en 2023.

En parallèle, des marquages luminescents ont été mis en place à partir de 2023 pour sécuriser une partie des circuits existants.

#### Points de vigilance

- Il est nécessaire de continuer à travailler sur la promotion de l'usage du vélo et sur la sécurisation des itinéraires cyclables en même temps, les 2 étant complètement liés.

#### Leviers d'action

- Les utilisateurs du vélo sont de plus en plus nombreux.
- Plusieurs projets d'aménagements cyclables sont en cours

#### PERSPECTIVES

Montluçon communauté souhaite étendre l'aide à l'achat de vélos aux vélos « classiques » et aux vélos d'occasion.



### 4.3.2 Conforter les mobilités partagées et durables sur le territoire



Afin de proposer des solutions complémentaires au développement des mobilités douces, cette fiche action est organisée en 3 principaux points : le développement du covoiturage et de l'autopartage, la réalisation d'un plan de déplacement à l'échelle du territoire et le développement des infrastructures nécessaires aux mobilités durables.

#### **Renforcer le recours au covoiturage et à l'autopartage sur le territoire**

Pour développer le covoiturage, un site de promotion du covoiturage a été choisi dès 2021 : le site Mov'Ici développé par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le système de transport à la demande déjà existant sur le sud du territoire a été étendu à l'ensemble des communes de Montluçon communauté. Ainsi, 263 personnes ont pu être transportées par le transport solidaire en 2021, 275 en 2022 et 375 en 2023.

Une nouvelle aire de covoiturage est en projet au nord du territoire suite à une demande forte.

#### **Réaliser un plan de déplacements avec prise en compte de l'intermodalité**

A partir de 2021, Montluçon Communauté a travaillé sur un schéma directeur vélo et mobilité active. Ce document permet à l'agglomération d'avoir une vision d'ensemble des éléments de planification en faveur du développement des mobilités actives pour les 10 années à venir, avec une enveloppe de 800 000€ pour sa réalisation.

#### **Encourager les mobilités durables en mettant à la disposition des usagers les infrastructures nécessaires**

Depuis septembre 2022 Montluçon Communauté, avec l'accompagnement et le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de SNCF Gares et connexions et du département de l'Allier a engagé les études préalables de faisabilité visant à définir un schéma d'aménagement du PEM, d'établir un préprogramme pour chaque maître d'ouvrage et de valider le montage prévisionnel. Le COPIL de proposition de scénarios d'aménagement a eu lieu en juillet 2024.

#### Points de vigilance

- Les différentes actions demandent un suivi et une animation continue qui peut être chronophage et restent difficiles à pérenniser (par exemple, l'autopartage qui est basé sur des bénévoles).

#### Leviers d'action

- Le covoiturage et l'autopartage peuvent être des solutions de mobilité attendue par une partie de la population qui ne pourrait pas se diriger vers les mobilités douces et certains pôles du territoire s'y prêtent assez bien.
- Des actions lourdes sont lancées (PEM (Pôle d'échange multimodal en gares SNCF et Routière de Montluçon), aménagements cyclables ...).

## PERSPECTIVES

La finalisation des actions en cours permettra de développer et de pérenniser le recours aux mobilités bas carbone.



# AXE 5 : UN TERRITOIRE FAVORISANT L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODELES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Cet axe vise le développement de l'économie locale et circulaire en mettant en avant des actions sur le développement et soutien à des modes de consommations plus locales mais aussi des actions sur une meilleure gestion des déchets (en réduisant les tonnages produits mais aussi en apportant une réflexion sur la valorisation de ceux qui ne peuvent être évités).

## 5.1 Favoriser l'émergence de nouveaux modes de consommation

### 5.1.1 Consommer de manière plus locale en développant les circuits de proximité



Cette fiche action comprend différents projets visant à favoriser la structuration locale des circuits d'approvisionnement. Ainsi, on retrouve dans cette fiche des actions portées par Montluçon Communauté pour travailler l'approvisionnement local, sur la sensibilisation des habitants, sur la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial, ... que des actions des partenaires comme le PETR avec une étude sur le maraichage ou le Conseil Départemental avec la promotion de la plateforme Agrilocal.

#### **Développer l'approvisionnement local**

Montluçon Communauté n'a pas réalisé entre 2021 et 2023 de suivi sur le recours aux circuits de proximité et n'a donc pas de visibilité sur le nombre d'établissements scolaires ayant recours à des produits locaux dans son offre de repas. En parallèle, le territoire a pris connaissance de la plateforme Agrilocal du Conseil Départemental.

La plateforme Agrilocal a pour objectif de faciliter la mise en relation entre les acheteurs locaux et des producteurs locaux tout en respectant les règles de la commande publique. Les plateformes départementales sont interconnectées permettant aux acheteurs de contacter les producteurs des départements limitrophes.

Entre 2021 et 2023, 31 présentations de l'outil ont pu être faites par exemple lors de journées dédiées comme les journées « Au pré de la ferme », lors de rencontres individuelles avec des acheteurs et acheteurs potentiels mais aussi dans le cadre de partenariats permettant la tenue de stands lors de salons liés à la thématique de l'alimentation. Pour animer la plateforme et sensibiliser les convives, deux semaines d'animations et de jeux ont été organisées une fois par an entre 2021 et 2023. En moyenne, 43 acheteurs se sont inscrits pour participer chaque année. Le nombre d'acheteurs actifs évoluent constamment et on note une légère baisse entre 2021 (où 41 acheteurs actifs étaient notés) et 2023 (où 29 acheteurs actifs sont dénombrés).

### **Réfléchir à la manière de rendre le territoire plus autonome en termes de maraichage**

Le PETR a réalisé en 2019 une étude avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier pour étudier sur le territoire la valeur agronomique des sols et du potentiel de production par type de production. Pour faire suite à cette étude, la bonne échelle à suivre reste à définir. L'objectif de promouvoir la réinsertion tout en assurant les besoins d'approvisionnement alimentaire en circuit court (pour les GMS et la restauration collective) reste des sujets essentiels pour le PETR et rentrent dans les problématiques portées par les Projets Alimentaires Territoriaux portés par certaines intercommunalités, comme c'est le cas à Montluçon communauté. Une partie d'un poste a été embauché sur 2023-2024 pour travailler sur cette thématique. Cela a permis de cibler les différents dispositifs possibles pour lier maraichage et insertion par l'emploi et d'identifier et prédéfinir un espace test sur la communauté de communes du Pays d'Huriel. Dans cet esprit, une filière de formation au CRP Lamothe est en construction.

### **Etudier l'opportunité d'écrire un PAT et structurer les filières de production locale**

Montluçon Communauté a initié son PAT en 2022 pour les différents diagnostics et état des lieux. Ce travail a permis de rencontrer les différents acteurs du territoire et d'établir un portrait du territoire sur cette thématique. Des ateliers thématiques ont pu être réalisés en 2023 (sur l'agriculture et l'environnement, la redynamisation du territoire, les enjeux sociaux et de santé publique et les enjeux de logistique et de fret).

Le PAT a été labellisé en 2023, un plan d'actions sera construit fin 2024, orienté en santé-environnement à l'accompagnement à la diversification des activités agricoles et à l'adaptation au changement climatique avec un focus particulier sur la gestion de la ressource en eau. D'autre part Montluçon Communauté participe au travers de groupes de travail à l'inter-PAT départemental.

#### Points de vigilance

- Pas de points de vigilance identifié.

#### Leviers d'action

- Pas de leviers d'action identifié.

#### PERSPECTIVES

Montluçon communauté continue son travail sur son PAT avec une forte volonté d'inclure les habitants. Des temps de co-construction seront donc proposés pour laisser la possibilité de participer aux citoyens le souhaitant.

## 5.1.2 Réduire la quantité de déchet produits sur le territoire



Pour optimiser la gestion des déchets, Montluçon Communauté a délégué la compétence au SICTOM de la Région Montluçonnaise. Ainsi, cette fiche vise les actions de communication, favorisation du tri des déchets, développement du compostage, mise en lumière de la réparation et du réemploi et réduction du gaspillage alimentaire qui sont des missions portées par le SICTOM de la Région Montluçonnaise sur son territoire d'action.

La présentation de l'avancement de ces actions est donc détaillée dans les fiches relatives au SICTOM Nord Allier.

Il est cependant à noter que Montluçon communauté travaille sur la réduction des déchets produits en interne, cela fait partie de son exemplarité. Par exemple, il est préconisé d'utiliser des tasses et contenants lavables pour les réunions et événements organisés par l'agglomération. Montluçon communauté se fait aussi le relais des actions de sensibilisation du SICTOM pour toucher le plus de personnes possibles.

### Points de vigilance

- Pas de point de vigilance identifié.

### Leviers d'action

- Pas de levier d'action identifié.

## 5.2 Déployer une démarche d'écologie industrielle territoriale

### 5.2.1 Impulser une démarche d'écologie industrielle territoriale



Afin de travailler avec tous les acteurs du territoire, Montluçon communauté a souhaité étudier par cette fiche la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale pour toucher les entreprises de son territoire.

#### ***Mettre en place une politique d'EIT***

L'action « formelle » impliquant un réseau d'entreprises et son animation en continu n'a pas pu être enclenchée entre 2021 et 2023, principalement par manque de moyens. En effet, cette action reste importante pour le territoire mais nécessite une animation qui peut être complexe à mettre en place actuellement. On ne peut donc pas « comptabiliser » d'entreprise engagée dans une démarche d'EIT portée par Montluçon communauté.

Une élue en charge de l'économie circulaire a été nommée en 2024. La première étape prévue pour le début 2025 est de réaliser un portrait de territoire sur ce thème et de proposer des pistes de réflexion et d'actions.

En parallèle, comme cela a été présenté dans les actions de l'axe 2, la collectivité souhaite conserver ses liens forts avec les entreprises du territoire, et des actions ont pu être menées plus spécifiquement à destination de celles-ci. Cela a notamment permis :

- L'adhésion au pôle de compétitivité TENERDIS, qui a pour mission de « faire émerger, développer et promouvoir des solutions innovantes pour un monde bas carbone ». Cela permet à Montluçon Communauté de bénéficier d'une ingénierie en propre (diagnostic énergétique du territoire) ou à disposition des entreprises. Ainsi les entreprises d'une Zone d'Activité, demandeuses de solutions, ont été réunies en co-animation avec TENERDIS afin de présenter des solutions en autoconsommation collective sur le parc de la ZA. Ces dernières sont maintenant en cours d'analyse et de réflexions en relation avec des prestataires spécialisés.
- Une démarche menée avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat depuis 2023 auprès des artisans/commerçants pour les aider à diagnostiquer et à mettre en place des mesures de gains énergétiques principalement. Cela a débouché sur des soutiens ponctuels à la rénovation énergétique et écologique (diagnostics et soutien de la CMA pour des changements de matériels ou de pratiques moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement (emballages par ex)) .
- Mais aussi sur une opération « éco-défis » à relever par les entreprises (sur 3 thématiques parmi 6 que sont : déchets, produits, mobilité, énergie, eau, enjeu sociétal) qui a permis de labelliser 8 entreprises en novembre 2024 et d'en viser 14 supplémentaires pour 2025.

Des contacts avec les principales entreprises du territoire comme Colas, Safran ou encore l'entreprise Tauveron (qui développe depuis quelques années une activité d'installation de PV en toiture) par exemple sont aussi réalisés pour conserver un lien fort avec les entreprises du territoire.

En conclusion les entreprises du territoire lancent des actions sur les piliers environnementaux (économies d'énergie, production EnR, réduction des consommations d'eau, mise en place de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), redirection des activités vers plus de local, amélioration de la QA, amélioration de

la gestion des déchets, mise en place de politique de biodiversité). Pour l'instant l'animation transversale pour l'ensemble des entreprises par la collectivité s, comme initialement évoquée dans le PCAET, n'a pas été mise en place. Néanmoins la question se pose, pour la suite du PCAET, de la pertinence de celle-ci ou d'animations ponctuelles venant répondre à des besoins spécifiques des acteurs économiques du territoire.

### **Récupérer la chaleur fatale**

Dès 2023, l'agglomération a enclenché un travail sur la réalisation d'un Schéma directeur des réseaux de chaleur. La thématique réseau de chaleur est une thématique forte pour le territoire. La stratégie de la collectivité a donc été de continuer à travailler sur le réseau de chaleur.

En parallèle, Montluçon communauté a connaissance d'un travail en cours entre le centre d'incinération de Maillet et certains industriels du territoire. Ce travail étudie notamment la thématique de valorisation de la chaleur. L'agglomération a donc préféré ne pas enclencher d'accompagnement pour ne pas venir parasiter les travaux en cours.

#### Points de vigilance

- Il est nécessaire de travailler sur les thématiques d'EIT et de réseaux de chaleur mais sans venir en doublon de ce qui peut déjà se faire avec les entreprises du territoire.

#### Leviers d'action

- La collectivité a déjà des liens avec certaines entreprises majeures du territoire et cela peut faciliter le développement de nouveaux projets.

#### PERSPECTIVES

La mise en place d'une action sur l'EIT dépendra de l'organisation du service TEE à l'avenir.

Concernant les réseaux de chaleur, la collectivité souhaite continuer à travailler sur ce sujet avec notamment la finalisation du schéma directeur réseau de chaleur en 2024-2025.





## Annexe 2 : Détails des avancements des actions portées par les structures partenaires.

<b>CHAMBRE D’AGRICULTURE DE L’ALLIER (CA03)</b> .....	71
Création d’une filière ‘culture bas intrants’ en zone de captage d’eau potable.....	71
Expérimentation d’élevages bas carbone .....	72
Adaptation des pratiques culturales au changement climatique .....	73
<b>CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L’INDUSTRIE DE L’ALLIER (CCI03)</b> .....	75
Accompagner les entreprises à la maîtrise de l’énergie .....	75
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L’ALLIER (CD03)</b> .....	77
Etudier le potentiel hydroélectrique du département .....	77
Créer un Service Public de la Performance Energétique de l’Habitat.....	79
<b>CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L’ALLIER (CEN ALLIER)</b> .....	82
Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité.....	82
Direction Départementale des Territoires (DDT).....	84
Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol .....	84
<b>MISSION HAIES</b> .....	85
Préservation et valorisation des haies et du bocage .....	85
PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher .....	87
Mise en place du plan paysage à l’échelle du PETR .....	87
<b>SICTOM REGION MONTLUÇONNAISE</b> .....	89
Poursuivre le travail de communication et de sensibilisation de la population sur la réduction des déchets .....	90
Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets .....	91
<b>SYNDICAT DEPARTEMENTAL D’ENERGIE DE L’ALLIER (SDE03)</b> .....	93
Valoriser les Certificats d’Economie d’Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti.....	93
Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs.....	95
Structurer la filière bois énergie sur le département de l’Allier.....	96
Réaliser un cadastre solaire départemental.....	98
Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables.....	99
Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation.....	100

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER (CA03)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est le porte-parole des intérêts du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics. Cet établissement économique à mission de service public propose de multiples services à ses ressortissants : futurs agriculteurs, agriculteurs, salariés agricoles, propriétaires... sous la forme de conseils techniques et économiques, et de formations adaptées. Elle accompagne également les collectivités dans tout projet de territoire intégrant l'agriculture.

### Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable



L'objectif de cette action est de faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces cultures plus « économes » en engrais et/ou en produits phytosanitaires doivent permettre de réduire l'utilisation de ces intrants et de limiter les risques de pollutions diffuses. Le but étant de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.

Dans le cadre du contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier, une étude de faisabilité sur le développement de filières de cultures à « bas niveaux d'impacts » a été réalisée en 2021. 4 filières ont été étudiées : le chanvre, les céréales rustiques ou sous cahier des charges, l'agriculture biologique et le miscanthus.

Le travail sur les filières du chanvre et du miscanthus a été poussé au-delà de l'étude avec des contacts avec des agriculteurs producteurs et avec des acteurs de l'aval (structures de commercialisation, utilisateurs, ...). Malgré l'identification de ces filières et d'acteurs volontaires, la complexité d'organisation d'une filière, le manque de vision commune forte, les risques financiers (investissements) et la rentabilité incertaine n'ont pas permis d'aboutir à une structuration.

#### Points de vigilance

- Les débouchés et l'équilibre financier de ce genre de filière sont pour l'instant trop fragiles.

#### Leviers d'action

- L'apparition de nouvelles conjonctures (économiques ou réglementaires) pourraient donner un second souffle à cette action.
- L'appui politique ou la dynamique d'un territoire pourrait permettre d'aider à l'émergence de ces projets



## Expérimentation d'élevages bas carbone

Les principales pertes de carbone dans les exploitations agricoles sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles. Afin d'accompagner les élevages à réduire ces pertes de carbone, la Chambre d'Agriculture souhaite proposer des diagnostics des émissions de GES des exploitations et ainsi proposer des évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages.

L'action est toujours en cours et entre 2021 et 2023 65 exploitations ont pu bénéficier d'un diagnostic carbone. Suite à ces diagnostics, des préconisations sont faites à l'exploitant et si ce dernier le souhaite un plan d'action peut être réalisé. Ce plan d'action tient compte des aspects émission de GES et des implications sur le fonctionnement global de l'exploitation sur les plans économique, humain et durabilité.

### Points de vigilance

- Les diagnostics carbonés sont techniques et nécessitent une expertise pour analyser les résultats et passer du diagnostic au plan d'action concret.
- Il n'existe pas de valorisation commerciale des produits issus de fermes bas carbone en dehors de certaines filières lait.
- Le niveau de rémunération des crédits carbone est très insuffisant pour envisager de compenser une baisse de production.
- Les conséquences économiques d'une baisse des émissions de GES par une diminution de la production ne permettent pas de garantir la survie des exploitations dans le temps.

### Leviers d'action

- La réalisation de diagnostics carbone est un prérequis pour certaines aides financières et certains labels.
- Les leviers d'amélioration du bilan carbone les plus efficaces sont liés à des améliorations de conduite du troupeau et à la réduction du recours aux intrants tout en maintenant la productivité du troupeau ce qui a un effet positif sur la rentabilité économique des élevages.



## Adaptation des pratiques culturales au changement climatique

Pour ne plus subir mais anticiper les évolutions climatiques, les Chambres d'agriculture du Massif Central, réunies dans l'OIER SIDAM, ont initié un projet de recherche et développement innovant : le projet « Adaptations des Pratiques Culturales au Changement Climatique » (AP3C). Lancé en 2015 et regroupant 11 Chambres d'agriculture (Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Lot, Lozère et Puy-de-Dôme), les objectifs sont entre autres de mesurer les impacts du changement climatique sur les exploitations agricoles du Massif Central, sensibiliser les différents acteurs du monde agricole, et adapter les outils de conseil dans l'objectif de mieux accompagner les agriculteurs face à cet enjeu.

Une synthèse de l'étude est parue permettant de constater les évolutions climatiques de 1980 à 2015, et projetant des scénarii jusqu'en 2050 (températures, précipitations, sécheresses, etc.). A l'aide du calcul d'Indicateurs Agro-Climatiques (IAC), l'impact des évolutions climatiques attendues sur la conduite des prairies ou des cultures a pu être mesuré (par exemple l'évolution de la date repère pour l'ensilage d'herbe ou encore du nombre de jours avec risque d'échaudage sur céréale au printemps), conduisant à des propositions d'adaptation des pratiques culturales.

La Chambre d'agriculture porte un volet communication avec des formations et des interventions auprès des groupes d'agriculteurs ou des établissements scolaires agricoles. Depuis 2021, 4 établissements agricoles ont demandé l'intervention d'un conseiller sur le sujet du changement climatique (projets BTS, intervention en casse de BTS, collège), plusieurs groupes d'éleveurs CETA, AG ont sollicité la Chambre d'agriculture et deux formations de 2 jours ont été organisées. Une journée d'échanges sur la thématique du changement climatique a également été organisée par la Chambre d'Agriculture en novembre 2021 rassemblant agriculteurs, collectivités, établissements scolaires agricoles.

La Chambre d'agriculture de l'Allier a également mis en place deux essais dans des exploitations en 2023 :

- L'un sur la régénération des prairies suite à une dégradation (sécheresse fauche tardive pour semis naturel ou sursemis),
- L'autre sur le suivi de l'impact des haies sur les cultures de blé.

Les premiers résultats de ces expérimentations sont prévus pour l'automne 2024.

### Points de vigilance

- Les épisodes climatiques extrêmes à répétition ces dernières années sont une partie des impacts engendrés par le changement climatique. La majorité des agriculteurs semble ne se préoccuper du changement climatique que devant l'ampleur de ces dégâts.

### Leviers d'action

- Anticiper les évolutions moyennes et se préparer à des événements climatiques extrêmes : communiquer auprès des futurs agriculteurs.

## Autres actions

- La Chambre d'Agriculture peut aussi s'appuyer sur Symbiose Allier pour étudier les projets en lien avec les infrastructures agroécologiques comme les haies, les mares, etc... et les sujets plus larges comme la préservation de la biodiversité.
- Le sujet de la méthanisation est aussi une thématique traitée par la Chambre d'Agriculture avec la possibilité de réaliser des diagnostics des ressources fermentescibles agricoles sur le territoire. Cela permet d'avoir une évaluation des gisements disponibles relatifs aux exploitations agricoles du territoire d'étude.
- La Chambre d'Agriculture peut aussi travailler avec les intercommunalités du territoire en proposant, au moyen de conventions de partenariat et de prestation, de réaliser des diagnostics agricoles de territoires, des études de diversification de la production, comme sur la création et valorisation des circuits courts contribuant ainsi, à apporter de la donnée pour des Projets Alimentaires Territoriaux ou des Projets de Territoires.
- La Chambre d'agriculture agit aussi sur la sensibilisation du grand public sur les pratiques agricoles. Par exemple, des randonnées Déphy ont été organisées en 2024 pour mettre en lumière des exploitations ayant des pratiques agricoles réduisant l'usage de produits phytosanitaires tout en étant économiquement viables. Cela permet aussi de créer des moments d'échanges entre habitants et agriculteurs.

## PERSPECTIVES

Les thématiques d'accompagnement proposés aux EPCI et aux agriculteurs sont en constante évolution pour coller au plus près des problématiques émergentes. Ainsi, la Chambre d'Agriculture a pu observer la montée en puissance de différents sujets comme la production d'énergie sur les exploitations agricoles. La Chambre va donc élargir son champ d'accompagnement en travaillant sur le photovoltaïque en toitures existantes, l'agrivoltaïsme et des conseils sur l'autoconsommation individuelle en exploitation agricole.



## CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE L'ALLIER (CCI03)

La CCI Allier a pour rôle de favoriser le développement économique local et régional en soutenant les établissements industriels, commerciaux et de services dans leur développement économique, et en incarnant leur porte-parole auprès des pouvoirs publics.

### Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie



Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des entreprises, la CCI Allier propose à travers la convention ADEME 2021/2023 des visites Energie afin de poser un premier diagnostic énergétique et d'établir un plan d'actions pour réaliser des économies d'énergie. Ces deux premiers outils permettent en parallèle d'estimer un potentiel de réduction des émissions de Gaz à effet de serre pour les entrepreneurs, exprimé ici en « gain potentiel de CO<sup>2</sup> ». Dans le cadre de la mise en œuvre réelle des plans d'actions par les entreprises, la CCI propose également d'évaluer le gain carbone effectivement réalisé par rapport au potentiel indiqué précédemment.

Également, d'autres dispositifs mis en place par la CCI, comme les pré-diagnostic économie circulaire ou encore les diagnostic éco-flux sont proposés aux entreprises, et permettent au même titre que les économies d'énergie de contribuer à la réduction des émissions de GES à travers des solutions de réduction des transports, de la production de déchets, etc.

**Gains potentiels :** Entre 2021 et 2023, les gains potentiels en émissions de GES proposés par la CCI Allier lors de la réalisation des plans d'actions étaient de **771 teqCO<sup>2</sup>** pour l'ensemble des prestations (visite énergie, pré-diagnostic économie circulaire et diagnostic éco-flux). Cela représente pour chaque accompagnement :

- Diagnostic Eco-Flux (5 prestations) : 33.15 TCO<sub>2</sub>e
- Visite énergie (10 prestations) : 300.59 TCO<sub>2</sub>e
- Pré-diagnostic économie circulaire (20 prestations) : 437.6 TCO<sub>2</sub>e

**Gains effectifs :** Grâce aux passages à l'action des entreprises, les gains en émissions de GES réels estimés étaient de **262,5 teqCO<sup>2</sup>** pour l'ensemble des prestations visite énergie, pré-diagnostic économie circulaire et diagnostic éco-flux. Cela représente pour chaque accompagnement :

- Visite énergie (10 prestations) : 130 TCO<sub>2</sub>e
- Pré-diagnostic économie circulaire (20 prestations) : 120 TCO<sub>2</sub>e
- Diagnostic Eco-Flux (5 prestations) : 12.5 TCO<sub>2</sub>e

La méthodologie de calcul repose sur 131 visites énergie, 95 pré-diagnostic économie circulaire, 5 visites mobilité et 17 diagnostics éco-flux réalisés au niveau régional. Pour chacun, un taux de passage à l'acte a été calculé grâce au nombre d'actions mises en place par les entreprises suite au suivi. Pour chaque action proposée, soit elle était chiffrée et si elle ne l'était pas, le cabinet d'expertise a estimé les gains sur la base de retours d'expériences et de données disponibles dans les bases de données de l'opération TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts et DIAG ECO FLUX portées par l'ADEME. Une fois les gains physiques calculés, le bureau d'étude a utilisé les bases impacts carbone mises à disposition pour l'ADEME pour calculer la réduction de l'empreinte carbone de chaque mission.

### Points de vigilance

- Pas de freins identifiés.

### Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER (CD03)

Le Conseil Départemental de l'Allier accompagne les habitants du département dans ses différents champs de compétences : le lien parents/enfants, la jeunesse, les personnes âgées, le handicap, l'insertion, le logement, la mobilité, l'environnement, l'enseignement, la culture, le sport, le numérique. Quelle que soit la thématique, le CD03 a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants du département.

### Etudier le potentiel hydroélectrique du département



Dans le but de soutenir l'essor des énergies renouvelables sur son territoire, le Conseil Départemental de l'Allier (CD03) a entrepris une démarche visant à évaluer le potentiel hydroélectrique du département. Dans cette optique, une étude de faisabilité a été entreprise afin de repérer les emplacements susceptibles d'accueillir des projets hydroélectriques. Conscient du faible potentiel hydroélectrique sur le territoire, le CD03 a choisi d'opter pour une étude ciblée, en se concentrant sur des sites déjà pressentis et en privilégiant la réutilisation d'infrastructures existantes.

Entamée à l'automne 2020 et achevée en mars 2021, cette étude a été réalisée en collaboration avec deux bureaux d'études, l'ISL Ingénierie et Espelia. Elle a porté sur l'analyse de quatorze sites au total. Chaque site a été évalué selon des critères uniformes tels que la hauteur de chute, le débit identifié, l'analyse de la rentabilité, etc.

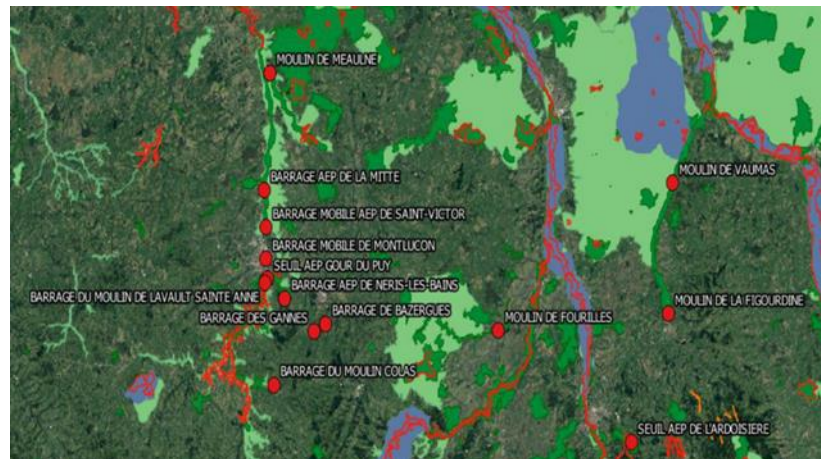


Figure 23 : Localisation des sites étudiés (source : ISL Ingénierie)

Parmi ces sites, quatre ont été identifiés comme potentiellement rentables pour une exploitation hydroélectrique. Au moins quatorze porteurs de projets, qu'ils soient privés ou publics, ont eu accès aux résultats de cette étude, leur permettant ainsi d'envisager d'approfondir leur démarche s'ils le souhaitent.

#### Points de vigilance

- Pas de freins identifiés.

#### Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

## PERSPECTIVES

Pour renforcer son soutien au développement des énergies renouvelables, le CD03 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la période 2023-2027. L'objectif est d'apporter un soutien financier aux porteurs de projets engagés dans « la réalisation ou la réhabilitation d'un équipement de production hydroélectrique ainsi que les aménagements à vocation environnementale visant à satisfaire au cadre réglementaire en vigueur. »

Les projets soumis à cet AMI doivent obligatoirement inclure une étude de faisabilité, prenant en compte l'analyse de rentabilité en fonction des options choisies (autoconsommation, vente d'électricité) ainsi que les obligations légales relatives au respect des contraintes environnementales telles que la continuité écologique.

Comme indiqué dans les avancements des fiches portées par Montluçon Communauté, la fiche « 2.1.1 : Déployer et animer une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) » qui avait été proposée en portage EPCI a finalement pu être mise en place par le Conseil Départemental via la création d'un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). Ci-dessous sont présentées les données transmises par le CD03 sur cette action.

## Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat



Le service Habitat du Conseil Départemental assure depuis avril 2022 un service d'information et d'accompagnement des habitants de l'Allier (propriétaires bailleurs sans conditions de revenus) ainsi que le petit tertiaire dans la rénovation énergétique. A ce titre, un suivi chiffré de cette action est disponible, à l'échelle du département comme présenté ci-dessous.

Initialement intitulé SPPEH pour Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, ce service sera englobé dans une entité plus générale qu'est France Rénove à partir de 2025.

	2022			2023		
	Objectif	Réalisé	%	Objectif	Réalisé	%
Pourcentage de couverture de la population par le SPPEH dans l'Allier.	100%			100%		
Nombre d'actes de conseil et accompagnements réalisés (avec Ax)		4958			4836	
Nb dossiers traités (nb logements)		2821			2038	
Nombre et ambitions des rénovations réalisées	120	15	12,5%			
Information de premier niveau - A1	6120	3231	52,8%	6120	2280	37,2%
Conseils personnalisés – A2	4590	1034	22,5%	4360	2531	58%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Maisons individuelles – A4	120	15	12,5%	180	24	13,3%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Copropriétés –A4	1	0	0%	2	0	0%
Information de premier niveau –B1 pour le petit tertiaire	5	3	60%	10	1	10%
Conseils personnalisés –B2 pour le petit tertiaire	3	0	0%	6	0	0%
<b>Mode de contact</b>		<b>Nb</b>	<b>%</b>			
Téléphone		2513	61,9			
e-mail		380	9,4			
Rencontre physique		1165	28,7			

### Points de vigilance

- Complexité de mobilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs afin de contribuer à la réussite du déploiement du SPPEH.
- Les partenaires clés n'ont pas été rencontrés individuellement (CAPEB, FFB, Chambre des Métiers, les banques...).
- Accompagnement insuffisant des opérateurs habitat dans le déploiement de ce service (exemple : utilisation et complétude de l'outil SARENOV).
- Difficultés rencontrées dans la création des supports de communication (logos, création du support...) et faible participation à des événements de communication.
- Manque de suivi dans la mise en œuvre des permanences « SPPEH » sur les territoires.
- Période complexe liée au positionnement et retrait de la Région.
- Le temps de refonte des aides ANAH et la mise en place du SPRH a créé un certain nombre d'interrogations.
- Difficultés de recrutement à la fois en interne et auprès des professionnels avec un marché infructueux.

### Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

## Autres actions

**Prise en compte des critères DD dans les marchés publics** : depuis 2019, le Département a inscrit l'achat durable dans sa politique de commande publique. Ainsi, les 86 marchés signés en 2023 intègrent des spécifications techniques ou clauses environnementales dans les cahiers des charges, des critères de pondération dans l'analyse des offres (de l'ordre de 5 à 10%) et des clauses d'exécution sous forme d'heures d'insertion à réaliser par les titulaires pour les marchés de services et de travaux.

**Prise en compte du DD dans les politiques RH du Département** : avec le lancement d'une politique « Qualité de vie et conditions de travail », le Département souhaite limiter son impact et continue d'intégrer des méthodes DD dans l'activité quotidienne des agents, notamment en permettant le recours au télétravail (en 2023 : 458 télétravailleurs soit 727 000 km économisés), aux visio conférences (4 483 visio conférences réalisées en 2023), et en développant d'autres actions d'organisation en interne (81 % des agents ont accepté le Coffre Fort Numérique).

**Valoriser le territoire par la pratique du vélo** : depuis 2008, le Département porte un schéma vélo routes et voies vertes. En 2020, le Département adopte un plan vélo 2020-2030. Dans ce sens, plus de 3 700 km de parcours cyclables ont été aménagés (23 boucles cyclo sur route, 5 vélo routes nationales/européennes, 60 km de voie vertes, 13 km de pistes cyclables, 1 700km de circuits VTT en boucle et 1 itinéraire VTT de 147 km (la VTMC) pour un investissement total de 6,3 M€ entre 2008 et 2022). Depuis 2015, on compte 1,8 millions d'usagers sur voies vertes.

**Préserver et gérer la ressource en eau** : le Département porte une politique volontariste pour préserver et gérer l'eau face aux impacts du changement climatique, avec notamment en 2023 la signature de 5 Contrats Territoriaux « Eaux et milieux aquatiques » en 2023, le lancement du projet de rapport cadre sur l'eau avec état des lieux départemental et organisation d'ateliers de concertation thématiques. Le département a également soutenu et inauguré 2 projets : l'un à Varennes-sur-Tèche (système d'assainissement) l'autre à Coulanges (station d'eau potable) et a coorganisé une rencontre sur la gestion des eaux pluviales à Chappes.

**Recyclage des matériels électroniques** : en 2023, le Conseil départemental a mis en place l'enlèvement des matériels électroniques des collèges avec récupération et valorisation de tous par un ESAT (à ce jour : 100 PC fixes, 120 écrans, 180 téléphones portables, 15 imprimantes, 20 vidéoprojecteurs), également l'acquisition de téléphones reconditionnés (110 à ce jour).

**Soutien à la plantation d'arbres et de haies pour le maintien du bocage** : réalisation d'un atlas départemental des paysages (lancé le 5 mai 2023), adoption du projet 350 000 arbres (octobre 2023) et partenariat avec la Mission haie Auvergne. Ainsi, le Département a pu soutenir en 2023 la plantation de 11 000 arbres.

**Réalisation d'un BEGES en 2022** : avec pour année de référence 2019, le Conseil Départemental a réalisé son Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre, et a pu constater une émission de 26 316 tonnes de CO2 sur cette année, avec pour premier poste d'émission les achats. Le secteur des bâtiments et des déplacements professionnels et domicile-travail arrivent en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> position. Un plan d'actions a pu être réalisé dans l'optique de réduire de 8% les émissions préalablement identifiées.



## CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L'ALLIER (CEN ALLIER)

Depuis sa création en 1992, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) s'investit dans la préservation du patrimoine naturel en collaboration avec les collectivités locales, les agriculteurs, les usagers et d'autres parties prenantes. Il œuvre pour la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation de la nature. Son action s'étend sur tout le département de l'Allier, et territoires limitrophes comme c'est le cas sur le Val de Loire. En plus de sa mission de gestion des espaces naturels, le Conservatoire sensibilise le public par le biais d'activités variées telles que des visites de sites, des sorties nature et la conception d'outils pédagogiques (panneaux, expositions, etc.).

### Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité



En partenariat avec le CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé en 2018 le projet « Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne », visant à protéger les anciens massifs forestiers, attestant sur cartographies anciennes d'une vocation forestière depuis au moins 200 ans, pour préserver leur capacité de stockage de carbone et leur biodiversité.

Ce projet implique l'acquisition amiable de parcelles par le CEN Allier pour garantir leur préservation à long terme. Les forêts ainsi acquises sont généralement laissées en libre évolution, permettant aux arbres de suivre leur cycle biologique complet (croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle).

En 2023, le CEN Allier a acquis 2 parcelles de hêtraies-sapinières en Montagne bourbonnaise :

- 0ha 99a 10ca à Lavoine au cœur du site Natura 2000 des Bois noirs le long des sources de la Besbre.
- 1ha 04a 65ca à Saint-Nicolas-les-Biefs au sein de l'ENS « Hêtres tortueux ».
- Une troisième parcelle forestière de hêtraie est en cours d'acquisition à Arfeuilles début 2024 pour 1ha 71a 26ca.

#### Points de vigilance

- Rares opportunités foncières sur un marché du bois verrouillé et qui s'envole financièrement.
- Etat sanitaire des peuplements forestiers qui interroge parfois sur la viabilité des certaines parcelles des vieilles forêts.

#### Leviers d'action

- Elan des donateurs suite à une campagne de souscription SYLVAE, y compris en lien avec FNE et son opération « Aux arbres citoyens » de l'automne 2022.
- Volonté de certains acteurs du territoires (PME, CCI...) de réfléchir à un système de compensation carbone local.

## Autres actions

- Participation du CEN à une action portée par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, en faveur de la préservation des forêts et zones humides de la Montagne bourbonnaise dans le cadre de la stratégie aires protégées. Les réalisations du CEN en matière de maîtrise foncière et restauration des forêts anciennes au titre du programme SYLVAE et des tourbières entrent de manière complémentaire dans ce champ d'intervention.
- Le CEN Allier est partenaire de plusieurs collectivités dans la mise en œuvre ou la préparation des candidatures pour plusieurs ABC intercommunaux (CC Bocage Bourbonnais – finalisé, CC Commeny Montmarault Néris – en cours, Montluçon Communauté et Moulins Communauté – en préparation...). Ces dynamiques prennent en compte la plupart des enjeux identifiés dans les PCAET de ces collectivités.

### PERSPECTIVES

Projet bosquet du futur : le projet consiste à réaliser une expérimentation visant à planter des bosquets ou des alignements d'arbres d'espèces d'affinité méridionale originaires du Massif central, supposées plus résistantes aux effets du changement climatique. Cette initiative qui a débuté fin 2023, sera mise en œuvre sur cinq sites appartenant au CEN.





## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

La DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Allier, est responsable de la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement durable sur le département. Ses missions incluent également l'application des politiques environnementales, agricoles, d'habitat, de construction et d'aménagement durable des territoires. Elle gère également les aides de la PAC (Politique Agricole Commune) et coordonne les contrôles associés. En outre, elle accompagne les projets de territoire.

### Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol



Le département de l'Allier dispose d'un important potentiel de développement dans le domaine photovoltaïque, principalement grâce à la possibilité d'installer des parcs de panneaux solaires au sol. Toutefois, il est crucial de souligner que ces initiatives ne doivent pas empiéter sur les terres agricoles afin de préserver leur fertilité. C'est pourquoi l'exploitation des espaces délaissés tels que les anciennes friches industrielles, les carrières, les décharges ou les zones commerciales inutilisées pour le déploiement de ces projets solaires constitue un gisement qu'il convient de mobiliser en priorité. Ainsi, la DDT03 a entrepris de dresser une cartographie répertoriant ces zones délaissées, permettant ainsi une évaluation du potentiel pour le développement photovoltaïque. Cela facilite la planification et la réalisation de projets solaires tout en préservant les terres agricoles et en adoptant une approche respectueuse de l'environnement.

Dans cette optique, 42 zones ont été identifiées, dont une grande partie a été intégrée à l'outil Cartofriches, qui utilise des données nationales pour pré-identifier les friches sur le territoire. De plus, la DDT03 assure le suivi des différents projets photovoltaïques déposés sur des sites dégradés. Entre 2021 et 2024, cinq projets d'une puissance de 20 MWc ont été autorisés, sept sont en cours d'instruction et douze sont au stade « amont ». Si ces projets aboutissent, cela représentera une puissance totale supplémentaire d'environ 120 MWc.

#### Points de vigilance

- Pas de freins identifiés

#### Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés



## MISSION HAIES

Rattachée à l'association "Union Régionale des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes", Mission Haies est une mission technique dédiée au bocage et à l'agroforesterie, travaillant auprès du monde agricole et des collectivités pour promouvoir la haie et les arbres dans le monde rural. L'équipe intervient à travers des conseils et formations en faveur de la plantation champêtres fonctionnelles et d'une gestion durable de votre bocage.

### Préservation et valorisation des haies et du bocage



A travers son cœur de mission de conseils pour la plantation et la gestion durable des haies, Mission Haies contribue au maintien du maillage bocager de l'Allier. Depuis la rédaction de la fiche en 2020, le Plan de Relance (début octobre 2021) a permis aux différents acteurs travaillant séparément sur cette thématique de se fédérer en un consortium (Mission Haies, Symbiose Allier et Fédération de chasse) facilitant ainsi les démarches (administratives et pratiques) pour les agriculteurs, les collectivités mais également le milieu scolaire. Le Plan de Relance a permis via le Consortium de porter l'accompagnement technique/financier/sensibilisation de 59 dossiers (représentant un investissement total de 364 000 euros) pour 44 km de haies et 492 arbres intraparcéllaires (chiffres DDT03). Le succès de ce dispositif résulte aussi de la dynamique initiée depuis de nombreuses années par le Conseil Départemental de l'Allier.

Pour chaque projet, la Mission Haie intervient :

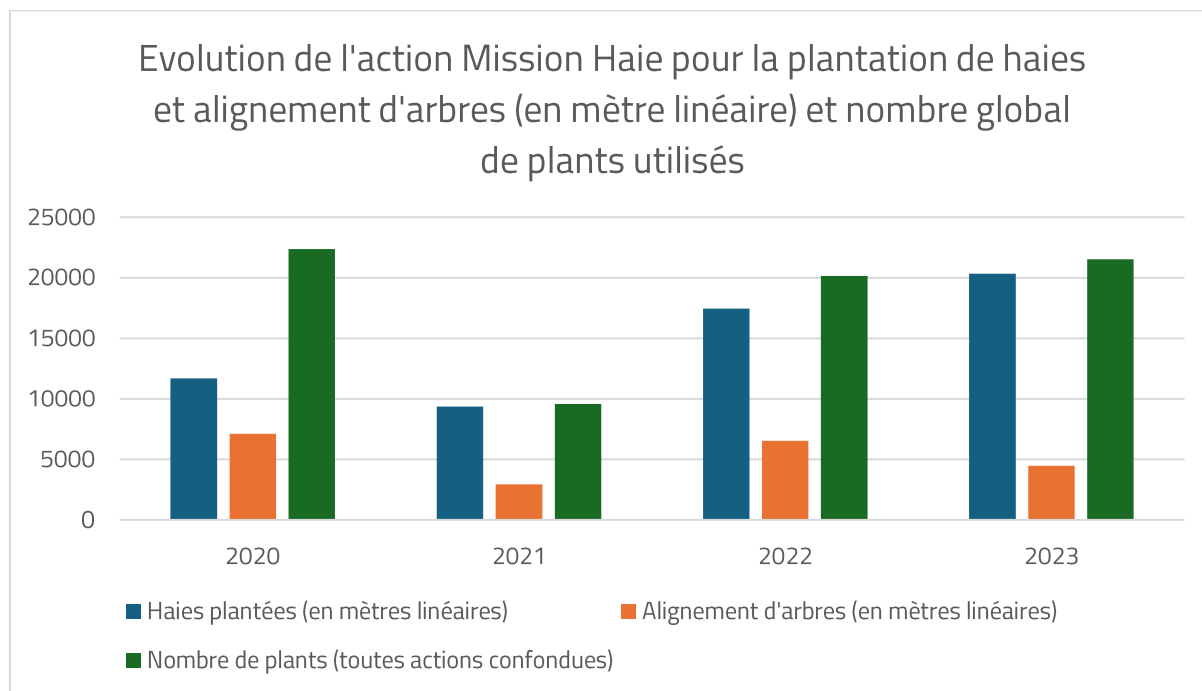
- en amont pour sensibiliser aux rôles et intérêts du bocage, accompagne le dimensionnement du projet (emplacement, linéaire à planter, choix des essences),
- forme sur la bonne plantation d'une haie lors des chantiers de plantation (en abordant les différentes questions liées au paillage, à l'arrosage et la protection contre les animaux d'élevage ou la faune sauvage) avec une réflexion plus poussée pour les primo-plantateurs (pour permettre une meilleure réussite de la plantation). La gestion durable des jeunes plantations et des haies plus âgées fait aussi partie de leur mission. Sous la forme de formation en salle couplée à des interventions concrètes de terrain, la Mission Haie conseille pour le bon entretien selon les typologies bocagères.

Le volet communal de l'action, à travers la formation des agents communaux, a notamment pu être développé ces dernières années grâce au soutien du Conseil Départemental.

En tout, près de 190 agriculteurs ont été accompagnés entre 2020 et 2023 (86 en 2020, 31 en 2021, 31 en 2022 et 40 en 2023). Le nombre de communes accompagnées au total est de 14 avec notamment 3 communes en 2021, 6 communes en 2022 et 5 communes en 2023. Les particuliers (propriétaires agricoles) ont également pu être accompagnés par la Mission Haies avec 28 contacts (4 en 2020, 6 en 2021 et 2022, et 12 en 2023). D'autres organismes ont pu bénéficier d'actions de plantation de haies comme le Département, une communauté de communes, des associations et le Lycée agricole de Neuvy.

Grâce à tous ces accompagnements, Mission Haies a pu comptabiliser différents indicateurs de suivi de leurs actions, dont entre autres :

- Le nombre de haies plantées (en mètre linéaire)
- Le nombre d'arbres plantés (en mètre linéaire)
- Le nombre de plants, toutes actions confondues, c'est-à-dire dans les plantations de haies, alignements d'arbres, bosquets, agroforesteries et ponctuellement pour des parcours volaille.



En tout, c'est donc plus de 58 km de haies qui ont pu être plantées, 21 km d'alignements d'arbres pour un total de plus de 73 500 plants en 4 ans.

### Points de vigilance

- Encore beaucoup d'apriori sur la haie (trop contraignante, coûteuse)
- Gestion
- Perte de rendement dû à l'emprise

### Leviers d'action

- Changer les mentalités pour mieux faire comprendre l'importance de la haie (utile et valorisable).
- Le nouveau Pacte de la Haie fixant des objectifs 2030 pour favoriser la plantation, la montée en compétence et la valorisation.



# PETR PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher rassemble les 5 intercommunalités de l'ouest du département de l'Allier : la communauté de communes du Pays de Tronçais, la communauté de communes du Val de Cher, la communauté de communes du Pays d'Huriel, Montluçon communauté et Commentry Montmarault Nérès Communauté.

L'objectif principal du PETR est de regrouper les 90 communes qui sont sur son territoire d'action pour travailler sur l'étude et la mise en œuvre de tout moyen propre à favoriser un aménagement et un développement équilibré et durable du territoire. Ainsi le PETR est amené à travailler sur des thématiques très diverses telles que l'environnement, le numérique, l'habitat, l'économie, l'agriculture, le tourisme, la mobilité, le commerce...

## Mise en place du plan paysage à l'échelle du PETR



En mai 2019, le PETR avait été retenu dans l'Appel à Projets « Plan Paysage » du Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire. Ainsi, un plan paysage axé sur deux des ensembles paysagers du territoire d'action du PETR ont été ciblé : la « Vallée du Cher » et la « Combraille Bourbonnaise » (soit 40 des 90 communes du territoire d'action) pour travailler sur l'aménagement du territoire en vue de promouvoir les mobilités actives, de loisirs (concourant ainsi au développement touristique) et du quotidien, tout en valorisant la qualité paysagère.

Un diagnostic paysager, la définition d'Objectifs de Qualité Paysagère et un plan d'action pour les années à venir ont pu être réalisés et on peut donc considérer que la fiche action, telle qu'elle est rédigée dans le PCAET est terminée depuis 2022. Une suite à ce travail a été réalisé via l'élargissement du plan paysage à l'ensemble des 90 communes du PETR (comme développé en fin de pages).

### Points de vigilance

- Cette version 1 du plan Paysage n'a concerné qu'une partie du territoire d'action du PETR.

### Leviers d'action

- Les intérêts d'élargir cette action sur l'ensemble des 90 communes et d'élargir les thématiques ciblées ont été identifiés comme nécessaires.



## Autres actions

- Le travail réalisé dans le cadre du Plan Paysage a servi de base à un deuxième Plan Paysage décliné dès 2023 sur les 90 communes du territoire d'action du PETR afin de proposer une homogénéité dans les informations et connaissances. Cette deuxième étape du Plan Paysage a pour objectif de creuser le plan paysage finalisé en 2022 en fonction des besoins du territoire. Ainsi, certaines thématiques sont étudiées plus en détails : les EnR et le paysage (via le Schéma Directeur des EnR et paysage notamment), la culture et les mobilités douces (vélo et marche à pied) avec la volonté d'avoir un Schéma directeur des mobilités douces sur les 5 EPCI du territoire.
- Le PETR gère la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), enclenchée en fin 2022. Le schéma des EnR et paysage, qui sera finalisé en 2024, est d'ailleurs un volet de la révision du SCoT et sera décliné dans le SCoT.
- Le PETR est instructeur et accompagnateur des projets LEADER déposés sur le territoire. Ces types de projets peuvent faciliter la mise en place de certains projets (comme les projets RCV-CB, par exemple).
- A partir du dernier semestre de 2023, le PETR a proposé aux communes et intercommunalité de son territoire un accompagnement sur la mise en œuvre de la loi EGALIM et sur le recours aux produits locaux et aux circuits courts.

### PERSPECTIVES

Le GR de Pays qui va voir le jour en 2024, notamment pour la valorisation du patrimoine et le développement des modes de déplacement doux.

Le PETR porte une démarche « culture et paysage » pour sensibiliser à la question des paysages via la culture. Cela permet de toucher tous les publics du territoire et d'aborder le paysage sous un autre angle et en incluant le sensible de chacun. Ainsi, des moments de médiation culturelles dans lesquelles une entrée paysage est prévue sont réalisées : réalisation de parcours sonores (avec les habitants et les écoles), animation des semaines des paysages en 2022 et 2023, réalisation de marches thématiques (par exemple, la place de l'eau sur certains territoires).





## SICTOM REGION MONTLUÇONNAISE

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région Montluçonnaise est un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de collecte et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. Le SICTOM de la Région Montluçonnaise travaille aussi sur les changements de pratiques et assure, pour cela, des actions de communication et sensibilisation du grand public sur la réduction des déchets.

Il œuvre sur l'ouest du département, sur les intercommunalités et communes suivantes :



Figure 24: Carte du territoire d'action du SICTOM RM. Source : SICTOM RM.

## Poursuivre le travail de communication et de sensibilisation de la population sur la réduction des déchets



Pour assurer la réduction des tonnages de déchets à gérer par le SICTOM, des actions de communication et sensibilisation du grand public sont réalisées sur la prévention et la sensibilisation au tri et recyclage. Cela passe par la réalisation d'un document synthétisant les dispositifs mis à disposition du territoire, par le renforcement de la diffusion des actions du SICTOM via les différents supports numériques (comme Panneau Pocket) mais aussi par la poursuite des campagnes de sensibilisation sur la prévention des déchets pour tous les publics.

Entre 2021 et 2023, différents supports de communication ont ainsi pu être réalisés : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a permis de lister les démarches et dispositifs existants sur le territoire mais aussi de donner les cadres à viser entre 2023 et 2029, le site internet du SICTOM a été repensé entre 2022 et 2023 et cela a permis d'ajouter un volet prévention, le SICTOM a adhéré à la plateforme Panneau Pocket.

En 2021 et 2022, les différentes actions du SICTOM ont permis de former 2260 personnes aux consignes de tri et de sensibiliser 2260 personnes au recyclage des déchets et aux gestes de prévention : 500 enfants en 2021 (les participations aux événements comme C'Montluçon, la foire exposition, la tenue de stands pour la Semaine Européenne du Développement Durable et la Semaine Européenne de la Réduction des déchets n'ont pas donné lieu au décompte des personnes sensibilisées) et 1760 en 2022.

### Points de vigilance

- L'outil Panneau Pocket n'est pas suffisamment connu et téléchargé par les habitants.
- La partie communication (pour assurer une présence fréquente sur les réseaux sociaux et alimenter le site internet) sont des missions chronophages.

### Leviers d'action

- Les habitants et les communes utilisant Panneau Pocket sont satisfaits et restent informés.
- Les réseaux sociaux type facebook sont bien suivis (3500 followers en début 2024) et permettent de relayer les informations du SICTOM.

## Accompagner le territoire pour moins consommer et réduire ses déchets



En plus des actions de prévention et sensibilisation au tri des déchets, le SICTOM de la Région Montluçonnaise travaille sur les changements de pratiques pour, notamment, encourager la réparation et le réemploi et pour développer la pratique du compostage (individuel et collectif). Ces actions se font pour tous les publics, citoyens et associations en premier lieu. L'aide à l'achat de verres réutilisables pour les associations a aussi pu être prolongée.

La thématique de la gestion des biodéchets a pris en ampleur sur les dernières années. Ainsi, en plus de l'installation de points d'apports volontaires spécifiques aux biodéchets et innovants (comme des bornes enterrées testées sur certains quartiers du territoire de Montluçon, des composteurs partagés ludiques et facilitant le mélange du compost testés sur Cosne d'Allier), le travail d'accompagnement sur les composteurs individuels continue avec une équipe de 5 maitres composteurs.

Entre 2021 et 2022, 7794 composteurs individuels ont été distribués sur le territoire et 33 composteurs collectifs ont été installés.

Pour les aides aux associations, 15 associations ont pu bénéficier de l'aide à l'achat de verres réutilisables entre 2021 et 2022 : 3 en 2021 (ce qui a représenté 2000 gobelets) et 12 en 2022 (pour 10000 gobelets).

### Points de vigilance

- La gestion des biodéchets reste complexe à mettre en place en habitat partagé dense.

### Leviers d'action

- La gestion des biodéchets est en train de devenir de plus en plus automatique dans les pratiques en particulier en habitat individuel, notamment grâce à la réglementation.

## Autres actions

- Une réflexion sur l'organisation générale du travail du SICTOM a été faite. Cela est passé par une optimisation interne de la qualité de vie au travail : réorganisation du temps de travail, réorganisation des tournées ce qui permet de réduire la quantité de fioul consommée ; ...
- Des travaux ont aussi été réalisés sur le bâtiment du SICTOM. Ce nouveau bâtiment permet de réduire les impacts directs du SICTOM grâce à la réutilisation de l'eau de pluie pour les sanitaires et, bientôt, pour les lavages des véhicules de tournées, grâce à un bâtiment optimisé avec une isolation performante et grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques. L'entretien des espaces verts est réalisé par éco-pâturage et une réflexion globale a été menée pour, par exemple, installer des espèces mellifères.
- Un comité citoyen a pu être mis en place à partir de 2022. Ce comité, qui fait partie de la commission consultative du PLPDMA, réunit un élu du SICTOM, des agents du SICTOM et des habitants du territoire. L'objectif principal est de se réunir pour échanger sur des projets du SICTOM afin d'avoir le retour des participants, avoir leurs ressentis mais aussi leurs pistes d'idées pour aller plus loin.
- Pour les associations, le SICTOM promeut les éco-événements avec notamment le prêt ponctuel de contenants pour la gestion des ordures ménagères et des déchets recyclables avec la mise en place d'une tarification encourageant le tri.

### PERSPECTIVES

Des réflexions et travaux sont en cours pour être en mesure de déployer, en cohérence avec les autres SICTOM du département, une tarification incitative à partir de 2026.

Un travail est mené pour que les ordures ménagères collectés par le SICTOM de la Région Montluçonnaise puissent être gérés par l'incinérateur de Bayet dans les années à venir. (Arrêt de l'exploitation de l'enfouissement).

Le travail de suivi et de respect des filières REP reste un dossier constant du SICTOM et représentera donc un dossier important pour les années à venir.

Le déploiement des locaux de réemploi dans la majorité des déchèteries des territoires concernés par le SICTOM est un des objectifs à atteindre pour les années à venir.



## SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'ALLIER (SDE03)

Réunissant toutes les communes et intercommunalités du département de l'Allier, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier est aujourd'hui un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département. Ses principales missions sont la distribution publique d'électricité et de gaz, l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables et la gestion d'un réseau de bornes de recharge électrique. Depuis quelques années il propose de nouveaux services en matière d'économies d'énergie et plus récemment un accompagnement des territoires dans le cadre de leurs PCAET.

### Valoriser les Certificats d'Economie d'Énergie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti



#### Objectifs de l'action

Le but de cette action était de proposer aux 317 communes et aux 11 intercommunalités de l'Allier un accompagnement pour la valorisation des CEE pour les travaux de rénovation d'efficacité énergétique effectués sur leur patrimoine bâti et rentrant dans le cadre réglementaire. Pour rappel, le dispositif des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés") qui doivent justifier en fin de période de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Ainsi, le SDE03 a contractualisé avec un prestataire pour le montage et la valorisation de ces CEE, et se propose d'être l'intermédiaire à la disposition des collectivités qui le souhaitent.

#### Point sur les indicateurs et données disponibles

Il ne s'agit ici que des CEE valorisés par l'intermédiaire du SDE03 (les CEE valorisés directement par les collectivités ne sont donc pas comptabilisés dans ce bilan). Les indicateurs définis dans la fiche action ont été réajustés afin d'être en meilleure cohérence avec les données disponibles à savoir :

- Le nombre de dossiers.
- Les montants valorisés en MWh cumac et leur équivalence en euros.

A noter qu'il est particulièrement difficile de dater une opération de CEE : il existe en effet un certain délai entre la date de la demande et l'octroiement des financements.

#### Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE03)

A l'heure actuelle, 11 dossiers d'opération de valorisation de CEE sont terminés ou en cours pour la période 2021-2023 :

- Opérations terminées : 5 opérations de valorisation de CEE pour le compte des communes et intercommunalités se montant à 4 579 MWh cumac pour un équivalent de 29 761,73€.
- Opérations en cours : 6 opérations de valorisation de CEE sont encore en cours de traitement et seront terminées en cours d'année 2024, pour un total de 12 603 MWh cumac, correspondant à un montant de 68 736,60 €.

#### Points de vigilance

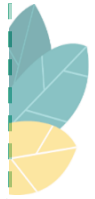
- Complexité de la procédure administrative et technique de valorisation

## Leviers d'action

- Un assouplissement des règles au niveau national permettrait de faciliter la valorisation de ces CEE

## PERSPECTIVES

Le dispositif de valorisation des CEE perdure via le SDE03 qui poursuit la contractualisation avec un prestataire afin de continuer de proposer ce service aux communes et intercommunalités demandeuses.



## Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs



La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) : ce biogaz peut permettre la cogénération ou être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel après traitement.

Soucieux de faciliter la transformation des projets en réalisations, le SDE 03 a pris l'initiative dès 2018 de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique, d'expérimentation et d'amélioration de l'acceptabilité du projet. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets agricoles. Cet accompagnement se fait via une avance remboursable : celle-ci représente 10% du montant de travaux avec un maximum de 2 000 000 € HT pris en compte, ce qui représente une avance de 200 000€ remboursable sur 7 ans. Les porteurs de projets bénéficiaires s'engagent à partager leur expérience lors de visite ou en réalisant diverses communications.

### Accompagnement du SDE03 sur la méthanisation agricole entre 2021 et 2023

Le SDE03 a pour objectif d'accompagner 4 méthaniseurs par an maximum. Entre 2021 et 2023, 7 projets ont pu bénéficier de cet accompagnement financier.

#### Points de vigilance

- Les projets de méthanisation sont des projets complexes qui demandent une expertise dans l'accompagnement, autant technique que financier.
- Cet accompagnement étant innovant, il peut être amené à évoluer pour tenir compte des apprentissages des premières années de mise en œuvre du dispositif.

#### Leviers d'action

- Cet accompagnement financier rencontre un intérêt du côté des porteurs de projets. Il y a donc une pertinence à la maintenir.
- L'association MethAllier a été créée en 2022. Elle permet de fédérer les acteurs locaux et d'accompagner les nouveaux porteurs de projets.

## Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier



Le bois énergie, principale source d'énergie renouvelable en France, est une ressource essentielle dans le département de l'Allier. Le SDE03 joue un rôle clé dans la promotion de cette filière, notamment auprès des collectivités locales, en les conseillant sur leurs choix de production d'énergie renouvelable. Il sensibilise et informe les maîtres d'ouvrage pour encourager l'émergence de projets de chaufferies bois sur le territoire.

Par l'intermédiaire de son Service Énergie, le SDE03 assiste également les communes en mettant à leur disposition des chargés de mission en sobriété énergétique. Ceux-ci effectuent des évaluations sur site pour établir des notes d'opportunité technico-économique, aidant ainsi les communes à décider de la construction de chaufferies biomasse. Les communes peuvent alors choisir de gérer le projet elles-mêmes avec le soutien technique du SDE03, ou de transférer la compétence au SDE03 pour une gestion complète.

### Bilan des Installations (2021-2023)

- Nouvelles Installations : Entre 2021 et 2023, le SDE03 a mis en service trois nouvelles chaufferies biomasse : deux à granulés et une à plaquettes.
- Accompagnement en cours : Le SDE03 continue de soutenir un réseau de treize chaufferies mises en service avant 2021 (six à granulés et sept à plaquettes), ainsi que deux réseaux de chaleur à plaquettes à Cusset et Ébreuil. Le total des installations suivies atteint donc 18.

### Gestion de l'Approvisionnement en Combustible

La sécurisation de l'approvisionnement en combustible bois est également une priorité. Le SDE03 travaille à structurer cette chaîne d'approvisionnement pour garantir la disponibilité et la qualité du bois nécessaire au bon fonctionnement des installations.

- Quantités de Combustible : Pour alimenter les chaufferies entre 2021 et 2023, le SDE03 a requis 736 tonnes de granulés et 1730 tonnes de plaquettes.
- Fournisseurs Principaux : Les principaux fournisseurs de bois sont situés à Chevagnes, Yzeure, Louroux-de-Bouble, et Varennes-sur-Allier.

### Promotion de la Filière

Afin de promouvoir au mieux la filière, le SDE03 s'efforce de fédérer les différents acteurs du territoire en organisant des moments d'échanges.

La première rencontre de ce type a eu lieu début 2024, réunissant divers acteurs tels que Fibois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, et des collectivités. L'objectif de cette journée est de définir de nouveaux leviers pour développer l'utilisation du bois énergie.

#### Points de vigilance

- Forte dépendance aux subventions
- Contexte énergétique instable
- Importance cruciale de l'approvisionnement en bois de qualité pour une exploitation optimale

#### Leviers d'action

- Les subventions disponibles (Fonds Chaleur, Fonds Vert, etc.)

## PERSPECTIVES

Le SDE continue de soutenir la valorisation de la filière bois énergie, notamment par la mise en service de nouvelles chaufferies biomasse. Trois nouvelles chaufferies localisées à Saint-Pourçain-sur-Besbre, Ebreuil et Le Brethon seront mises en service courant 2024.



## Réaliser un cadastre solaire départemental



L'énergie solaire photovoltaïque a été identifiée comme la principale source d'énergie renouvelable exploitable sur le territoire de l'Allier, en particulier dans le cadre du diagnostic climat air énergie. L'essentiel de ce potentiel se trouve sur les toitures. Cependant, pour tirer parti de cette ressource, il est essentiel d'impliquer activement la population et les entreprises possédant des bâtiments adaptés à l'installation de panneaux solaires.

### Mise en place du cadastre solaire

Pour sensibiliser les propriétaires au potentiel de leurs toitures, les EPCI du département ont souhaité mettre à disposition de la population un cadastre solaire. Cet outil vise à fournir un premier niveau d'information telle que l'ensoleillement des toitures, la puissance installable potentielle, la production estimée, etc. Grâce à ces données, les utilisateurs peuvent avoir une vision claire du potentiel solaire de leur propriété et prendre des décisions éclairées pour passer à l'action.

### Financement et Partenariat

Initialement portée par le Conseil Départemental, cette initiative a été intégralement financée et portée par le SDE03. Un partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Allier permet de garantir une certaine sécurité et fiabilité des installateurs pour les usagers à travers une liste de professionnels labellisés RGE pour le Photovoltaïque.

### Fonctionnement du Cadastre

Le cadastre est opérationnel et accessible à tous depuis début 2024. Concrètement, après avoir saisi l'adresse du bâtiment concerné et précisé l'usage des panneaux (production d'électricité ou d'eau chaude), un diagnostic est établi.

### Communication et Sensibilisation

Une campagne de communication a accompagné le lancement de cet outil en ligne, comprenant un kit de communication distribué à chaque commune et intercommunalité, ainsi que des affichages placés sur les bus et abris-bus pour sensibiliser davantage la population à cette opportunité de transition énergétique.



### Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

### Leviers d'action

- L'outil favorise la promotion de l'énergie solaire photovoltaïque et stimule ainsi l'apparition de projets
- Il est accessible à un large public, rendant cette démarche inclusive et accessible à tous.

## Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables



Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) planifie les travaux nécessaires pour intégrer les énergies renouvelables au réseau électrique.

### Mise en œuvre

Depuis le 15 février 2022, un nouveau S3REnR est en vigueur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, remplaçant les anciens schémas de l'Auvergne et de Rhône-Alpes.

### Pour le département de l'Allier

- Objectif : le S3REnR prévoit de sécuriser le raccordement de 1 000 MW d'énergie renouvelable d'ici 2030.
- Actions prévues : le renforcement du réseau actuel et la création de nouveaux postes sources, entre autres mesures.

### Bilan fin 2023

- Puissance des projets EnR raccordés : estimée à 436 MW.
- Capacité d'accueil restante : 564 MW à attribuer au titre du S3REnR.

### Projets en attente

- Estimation : 2 055 MW à divers stades de développement (réflexion, demande d'autorisation, etc.).

### Défis

La puissance actuellement raccordée, ainsi que les projets en attente, illustrent une dynamique territoriale positive en matière de transition énergétique. Toutefois, pour concrétiser l'ensemble de ces projets, il sera nécessaire de renforcer les travaux sur les postes sources existants et de créer de nouveaux postes sources, avec comme points de vigilance :

- Le coût des travaux : Renforcement des postes sources existants et création de nouveaux postes sources sont coûteux.
- Puissance minimale nécessaire : Pour amortir les installations onéreuses, une puissance de raccordement minimale est requise.
- Délais de raccordement : Moyenne de 18 mois, notamment pour les grands projets comme les centrales au sol de plusieurs hectares.

Néanmoins, des initiatives telles que celle du Conseil départemental visant à aménager une dizaine de parcs photovoltaïques répartis par intercommunalité sur une superficie totale de 500 hectares, capables de produire 500 GWh, pourraient générer une production d'énergie suffisante pour justifier la création de nouveaux postes sources privés.

#### Points de vigilance

- Visibilité de la quantité de projets à raccorder

#### Leviers d'action

- Stratégie politique clairement définie

## Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation



La mobilité GNV (Gaz Naturel Véhicule) apparaît comme une solution intéressante pour trouver une alternative aux véhicules thermiques utilitaires et lourds, pour lesquels les solutions électriques restent complexes actuellement. Il est donc apparu comme nécessaire pour le SDE03 de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.

Ainsi, la réalisation d'une étude d'opportunité et d'une étude de faisabilité semble la première étape nécessaire pour identifier si un besoin d'installation d'une nouvelle station GNV/bioGNV existe. Selon les résultats de ces études, la seconde étape serait alors de créer la station.

### Evolution du GNV dans les mobilités

Entre 2021 et 2023, aucune station de GNV n'a été créée et on dénote donc toujours 3 stations sur le département. En fin 2023, il était estimé qu'une vingtaine de véhicules GNV (poids lourds, bus, utilitaires et véhicules légers) roulaient sur le département.

L'utilisation du GNV dans la mobilité ne semble pas encore ancrée mais cette alternative aux mobilités classiques reste intéressante à avoir sur le territoire.

#### Points de vigilance

- Le coût des investissements financiers

#### Leviers d'action

- Le développement de solutions alternatives pour les mobilités est plébiscité par les acteurs du territoire